

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ALPES-MARITIMES
ARCHIVES
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Usper a 0007



1998 - N°145

RECHERCHES
Alpes-Maritimes
et contrées limitrophes
RÉGIONALES



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

SOMMAIRE

Les camps de troupes coloniales de Fréjus-
Saint-Raphaël durant la Première guerre
mondiale
par Laurent MIRIBEL

Mgr Jean Mouisset, évêque de Nice
par Gilles Bouis

Lecture, culture et société à Grasse de 1740
à 1790
par Arnaud CHENU

Le prince Albert de Monaco et l'affaire
Dreyfus
par Roger KLOTZ-VILLARD

**RECHERCHES
REGIONALES**

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

39e année

Juillet-septembre 1998

N° 145

**LES CAMPS DE TROUPES
COLONIALES DE FRÉJUS-SAINT-
RAPHAËL DURANT LA PREMIÈRE
GUERRE MONDIALE**

LAURENT MIRIBEL

Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à la Faculté des Lettres de Nice sous la
direction de M. Schor

"Passant, ils sont tombés fraternellement unis pour que tu restes français."

Cette citation de Léopold Sedar Senghor est gravée sur le monument dédié à l'Armée Noire situé le long du bord de mer à Fréjus. Il commémore la participation des populations d'Afrique Noire à la défense de la France.

Le premier engagement massif de ces troupes se déroula durant la Grande Guerre.

Elles ne furent pas les seules à apporter des effectifs à l'effort de guerre national : outre les Nord-Africains qui ne sont pas traités dans cette étude, l'Armée coloniale fut composée de Malgaches, d'Indochinois et d'indigènes des possessions françaises du Pacifique.

Des camps d'acclimatation et de transit furent aménagés à leur intention. Ceux de Fréjus-Saint-Raphaël furent les plus importants. Pour Fréjus, ce fut le début d'une tradition d'accueil des troupes coloniales qui perdura jusqu'à l'indépendance des colonies. Les unités formant aujourd'hui la garnison de Fréjus gardent d'ailleurs des missions tournées vers l'Outremer.

De 1914 à 1919, la majorité des unités des contingents cités séjourna au moins une fois sur le site varois, véritable plaque tournante de l'armée coloniale. La présence massive de ces troupes bouleversa aussi les habitudes de la population locale : même loin du front, la guerre faisait partie du quotidien.

• Le rôle des camps durant le conflit

Au début du conflit, seul le continent africain était en mesure de fournir des unités prêtes à combattre immédiatement : elles se composaient de troupes nord-africaines (qui ne sont pas étudiées) et sénégalaises. Précisons que le terme "sénégalais" s'appliquait à tous les soldats issus de l'A.O.F..

A l'été 1914, la France disposait d'environ 30 000 tirailleurs sénégalais, tous cantonnés en Afrique. Dès août, l'état-major envoya en métropole une partie de ces hommes : 10.B.T.S. et 4 G.A.C., soit 9 000 tirailleurs, furent engagés au combat jusqu'à la fin du mois d'octobre. Ils furent ensuite retirés du front, ne supportant pas le froid sévissant alors sur le nord de la France, et rapatriés dans le Midi où l'hiver était plus clément.

Leur comportement au feu avait été plus qu'honorable : bien encadrés, ils formaient des unités redoutables.

Au début du conflit, les premiers engagés coloniaux servirent à combler sur place les vides causés par le départ des unités envoyées en métropole.

Mais, dès octobre 1914, l'état-major décida d'accroître le recrutement des "troupes noires". Le ministère de la Guerre demanda au gouverneur général W. Merlaud-Ponty de recruter 18 000 hommes qui seraient formés en bataillon et instruits au Maroc, où ils pourraient s'habituer au climat européen.

Début 1915, le besoin pressant en effectif poussa le ministère de la Guerre à envoyer directement les tirailleurs en France, où l'instruction serait poursuivie. Quant au recrutement, il atteignit 21 000 hommes en mars 1915. A ce moment-là, on pensait encore à l'état-major français que la guerre serait courte.

Mais les terribles pertes de l'été 1915 l'obligèrent à modifier ses plans et à faire appel massivement aux ressources humaines de l'Empire colonial français.

Les troupes sénégalaises furent de loin les plus nombreuses puisqu'une grande partie des colonies se trouvait en Afrique Noire. En septembre 1915, le gouvernement prescrivit le recrutement de 50 000 hommes. Officiellement, il n'y eut que des engagements volontaires, mais cette affirmation est à relativiser car "les chefs indigènes, sous la pression administrative, présentèrent le nombre d'engagés qui leur fut demandé".

Les cadres européens, arrivés de métropole, instruisirent sur place les premiers bataillons formés qui furent ensuite envoyés en France au printemps 1916. Le recrutement se

termina le 8 octobre 1916 et s'élevait à 51 913 hommes. Il permit d'envoyer 38 bataillons sénégalais sur le front.

Durant l'année 1917, il n'y eut pas de campagne officielle d'engagement, mais 13 831 nouveaux tirailleurs furent tout de même incorporés.

Les excellents résultats obtenus par les formations sénégalaises poussèrent l'état-major à demander un nouvel effort à l'AOF. Une nouvelle campagne de recrutement fut lancée par le décret du 1er janvier 1918. Elle s'appuyait cette fois-ci sur une propagande poussée : l'indigène, dont le sort était solidaire de celui du métropolitain, devait défendre la "civilisation" contre la "barbarie allemande". Cette mission fut confiée au député d'origine sénégalaise Diagne, nommé Commissaire de la république dans l'Ouest Africain. En quatre mois, 63 208 hommes s'engagèrent et furent envoyés au fur et à mesure en France. S'ils ne contribuèrent pas à la victoire finale, puisque la plupart arriva trop tard pour être engagée, ils constituèrent après l'armistice les effectifs de la garde du Rhin et du front d'Orient.

L'effort humain total de l'AOF s'éleva à 215 349 hommes, dont 156 810 participèrent effectivement aux opérations de guerre : 30 000 tirailleurs périrent au combat.

Les autres colonies fournirent aussi un effort appréciable.

L'Indochine ne disposait au début du conflit que de quelques troupes indigènes. A la fin de 1915, 20 000 tirailleurs furent recrutés et groupés en 15 bataillons. Ces derniers furent ensuite acheminés par bateaux jusqu'en France, via Madagascar, durant l'année 1916. Les engagements se poursuivirent tout au long du conflit pour atteindre en septembre 1918 le chiffre de 41 000 tirailleurs.

La plupart de ces unités fut employée pour les travaux du Génie à proximité du front, que ce soit dans le nord-est ou en Orient. Leur résistance aux températures hivernales de l'Europe leur permettait de se maintenir dans la zone des armées durant toute l'année. Ils étaient appréciés pour leur bon travail, quelles soient les conditions. Ils perdirent plus de 5 000 des leurs durant les combats.

Outre ces militaires, l'Indochine fournit 48 000 travailleurs utilisés dans les usines d'armement, les mines, les transports ou les travaux agricoles. Ils constituèrent un appui non négligeable de main d'oeuvre pour la Défense Nationale.

L'effort de Madagascar fut également important. Le premier bataillon malgache fut formé en octobre 1915, suivi de cinq autres en 1916, tous acheminés en Europe par bateaux. A partir de 1917, les recrues furent envoyées directement en France et amalgamées en bataillons sur place. Comme les Indochinois, les Malgaches furent plutôt utilisés pour des travaux de Génie ou en usine d'armement. La plupart des bataillons malgaches furent dissous en 1918, environ 15 000 hommes étant mutés dans l'artillerie coloniale. 3 000 Malgaches furent tués au combat durant le conflit.

Mentionnons aussi la formation le 11 mai 1916 d'un bataillon somalis, regroupant des recrues venant du Yémen, de la côte des Somalis et quelques Comoriens. Ce bataillon de combat perdit 1 500 hommes sur les 2 200 recrutés tout au long de la guerre.

Enfin, il faut parler du bataillon du Pacifique, formé le 4 juin 1916 à Nouméa, formé de Canaques et de Polynésiens. Le quart des 1 400 hommes recrutés perdit la vie en Europe.

Toutes ces troupes avaient été levées aux quatre coins de l'Empire car le conflit nécessitait d'énormes ressources humaines. Une fois décidé l'envoi en France métropolitaine de tous ces bataillons, il fallut trouver des sites favorables à leur accueil.

Le choix de Fréjus Saint-Raphaël découla de plusieurs facteurs. Les avantages du site n'étaient pas négligeables. Les conditions naturelles étaient favorables à l'accueil de troupes coloniales : le climat sain et peu humide. L'hiver était beaucoup moins rude que dans le nord de la France : les Sénégalais pouvaient y être logés durant cette période. L'Armée appréciait aussi le fait que la ville fut desservie par le chemin de fer. Les lignes de la "Compagnie des

Chemins de Fer du Sud de la France" et de la compagnie "Paris-Lyon Méditerranée" traversaient Fréjus : le transport des troupes et leur ravitaillement seraient facilités. Autre avantage, la proximité de Marseille, un des ports de débarquement des troupes, qui réduisait le temps de transport. Enfin le territoire communal très étendu et peu urbanisé ménageait de grands espaces de manoeuvres aux militaires.

L'Armée utilisa des terrains sur les communes de Fréjus et Saint-Raphaël. Si cette dernière ne désirait pas de présence militaire, ce n'était pas le cas de Fréjus. Les fonctionnaires du ministère de la Guerre connaissaient bien le nom de cette ville. En effet, Fréjus avait assisté avec envie à l'essor de sa "rivale" Saint-Raphaël, qui tirait profit du tourisme balnéaire hivernal depuis 1883. Le village de Fréjus qui n'était pas au contact de la mer ne pouvait être aussi attractif : alors que l'économie y périssait, Saint-Raphaël se voyait équipée d'une poste, de la télégraphie "grandes lignes", d'une gare. Pour se développer à son tour, la municipalité fréjussienne envisagea l'accueil d'une garnison militaire. De 1892 à 1913, au gré des changements d'affectations des unités de la XV^e région militaire, Fréjus déposa de nombreuses candidatures auprès du Ministère. Manquant d'appuis politiques conséquents dans la région (le sénateur Clémenceau favorisa plutôt Draguignan), la ville essuya de nombreux refus jusqu'au 29 avril 1913 : le ministère décida d'y établir un camp d'instruction pour les troupes de la région. Au début du conflit, aucune structure n'était encore en place mais le désir d'accueillir l'armée et les terrains promis étaient toujours une réalité.

Fréjus pouvait enfin compter sur l'appui sans faille du général Galliéni, grand personnage de l'épopée coloniale française. Il possédait à Fréjus une grande bâtisse nommée "La Gabelle". Il appréciait beaucoup cette région et s'investit toujours en sa faveur. C'est ainsi qu'il fut un des plus ardents défenseurs du projet d'installation d'une garnison à Fréjus. Membre du Conseil Supérieur de la Guerre à partir de 1908, il correspondait souvent avec la mairie pour l'assurer de son soutien, faire un bilan de la situation du dossier au ministère ou prodiguer quelques conseils. Son action en faveur de la ville semble avoir été décisive en 1913 pour le choix du site du camp d'instruction. En 1914, alors qu'il venait d'être mis à la retraite et qu'il résidait à "La Gabelle", la guerre le rappela aux fonctions de gouverneur de Paris où il s'illustra durant les premières semaines de la guerre. Pendant l'exercice de cette fonction, il dut certainement proposer le site de Fréjus pour le logement des troupes coloniales, lors de ses conversations avec les membres du ministère de la Guerre. Le 29 novembre 1915, il devint ministre de la Guerre et put ainsi superviser les travaux de construction des camps destinés à accueillir les unités coloniales qui allaient affluer en métropole l'année suivante. Il mourut le 17 mai 1916 sans avoir eu le temps de voir la réalisation pour laquelle il s'était tant investi. Il fut inhumé à Saint-Raphaël le 2 juin. Pour perpétuer sa mémoire, un des camps de Fréjus fut rebaptisé "Camp Galliéni" et "La Gabelle" devint le "Château Galliéni".

Les sites de cantonnement des troupes coloniales situés dans la zone arrière furent les camps de Fréjus Saint-Raphaël, du Courneau en Gironde et de différentes villes d'Afrique du Nord comme Bône, Biskra, Tolga ou Gabès. Les camps du Var étaient assurément les plus adéquats. En effet, le camp du Courneau s'avérait redoutable pour les soldats africains en raison de l'humidité du sud-ouest de la France. L'état sanitaire des tirailleurs était catastrophique : le camp fut abandonné à l'été 1917. Les troupes envoyées dans la région après l'armistice souffrirent elles aussi de cette humidité.

Quant à l'Afrique du Nord, elle aurait pu constituer une base arrière de premier ordre. Pourtant l'état major se heurta au problème insoluble du manque de navires. Le transport des troupes était donc difficile : des contingents coloniaux attendaient des semaines parfois avant qu'un bateau soit disponible pour les amener en Europe. Il était donc impossible de trouver assez de navires pour assurer les rotations d'unités entre le front et l'Afrique du Nord. Seule une vingtaine de bataillons au maximum purent y résider en même temps.

Fréjus Saint-Raphaël souffrit lui aussi d'un problème épineux : le ravitaillement des troupes. En effet, le sud-est de la France n'était pas une région industrielle et agricole de premier plan, au contraire : tout l'approvisionnement devait venir de régions plus spécialisées. Or, se posa le problème de l'engorgement du réseau de transport du sud-est. Le chemin de fer fut littéralement surchargé durant le conflit car le réseau se révélait notoirement insuffisant. Les voies routières étaient elles aussi limitées et le ravitaillement par mer se heurtait au manque chronique de navires. Cet inconvénient majeur l'empêcha d'être l'unique lieu de cantonnement des troupes coloniales en métropole. Toutefois sa capacité d'hébergement fut portée à 40 000 hommes à la fin du conflit.

Le site varois accueillit tous les types de bataillons coloniaux :

- Les bataillons "de marche" ou de "première ligne". Ces unités d'un effectif d'environ 1 000 hommes étaient directement employées au combat. Elles étaient composées de quatre compagnies de tirailleurs, d'une compagnie de mitrailleuses et d'une section de canons de 37 mm. Les bataillons d'Orient n'avaient pas d'armes lourdes et disposaient de mulets à la place des chevaux.

- Les bataillons de renfort : ces unités étaient formées de soldats aptes au combat mais dont l'entraînement n'était pas aussi poussé que les bataillons de marche. Dépourvus d'armes lourdes, ils servaient essentiellement à combler les pertes des unités du front.

- Les bataillons d'étapes : ces formations d'environ 1 200 hommes étaient composées de cadres moins vigoureux et de tirailleurs "de race moins guerrière". Stationnées sur les itinéraires menant au front, elles assuraient l'acheminement du ravitaillement, des renforts ainsi que l'évacuation des malades et blessés.

- Les bataillons de dépôt : ils n'avaient pas de mission de combat. Leur rôle était d'administrer les renforts, blessés, inaptes et convalescents dans les zones de concentration de troupes situées loin du front.

La garnison de Fréjus était composée du 73e BTS ou "Bataillon de Dépôt des Indigènes des Camps de Fréjus" (BDICF), qui fut certainement créé en avril 1916 : le premier décès d'un tirailleur de cette unité date du 15 avril. Il était composé de soldats de toutes origines, groupés dans des compagnies distinctes dont le nombre oscilla durant la guerre. Il est possible de recenser 31 compagnies différentes : douze sénégalaises ; neuf malgaches ; trois indochinoises ; une somalis ; une canaque et une compagnie de mitrailleuses. En 1918 fut créé le 73e bataillon des transmissions, rattaché au 73e BDICF. Toutes ces compagnies ne furent pas en service simultanément.

En août 1917, ce bataillon fut rejoint par le 72e BTS, ancien bataillon de dépôt du camp du Courneau qui venait d'être abandonné. Formé de quatre compagnies, il ne comptait que des Sénégalais.

Ces deux bataillons rassemblant environ 5 000 hommes en 1917, récupéraient les inaptes, les malades des bataillons des camps et les remplaçaient par des tirailleurs valides. Ces derniers étaient des recrues ou des convalescents venant des formations sanitaires de la région accueillant des blessés du front : Marseille, La Ciotat ou Menton.

Des unités spéciales, les 120e et 121e bataillons mixtes de réentraînement, furent créées à partir de juin 1918 pour regrouper les tirailleurs récemment sortis d'hôpital : ceux-ci suivaient une période de remise à niveau de leurs aptitudes militaires avant d'être affectés à des bataillons combattants. Ces unités restèrent en service jusqu'à la fin de l'année 1918.

Une autre fonction des camps était l'accueil des bataillons sénégalais durant l'hiver. En effet, ceux-ci ne supportaient pas le froid hivernal sévissant sur le front du nord-est. Les BTS hivernaient donc en Afrique du Nord, au Courneau et dans le Var.

Hiver 1916-1917 : 6 BTS devant séjourner en Afrique du Nord (32e, 36e, 45e, 52e, 74e, 78e BTS) furent retirés du front début octobre et dirigés sur Fréjus. Ils s'y reposèrent

trois semaines avant d'embarquer à Marseille pour l'Algérie ou la Tunisie. Ils laissaient dans le Var leurs compagnies lourdes (mitrailleuses et canons) et leur train de combat. Cette pratique fut maintenue à chaque hivernage.

Les autres BTS se rendirent au Courneau (10 BTS) et dans le Var (5e, 6e, 27e, 28e, 29e, 66e, 67e, 68e, 69e, 70e, 71e, 80e BTS et le bataillon somalis) : leur arrivée s'étala entre octobre et début novembre. En ajoutant les bataillons indochinois et malgaches, il y avait 30 000 hommes dans les camps du sud-est.

Malgré les protestations des cadres européens, l'état-major ordonna trop tôt leur départ pour le front, entre le 19 et le 31 mars 1917, pour la grande offensive dans l'Aisne. Cette dernière, engagée du 16 au 20 avril, fut un coûteux échec pour les troupes sénégalaises en raison du froid et de l'utilisation de quelques bataillons de renfort directement au combat.

Devant cet amer constat, il fut décidé de ne plus engager de BTS avant le mois de mai. Les unités ayant séjourné en AFN furent plus chanceuses puisque ramenées à Fréjus-Saint-Raphaël à la mi-mars, elles ne partirent pour le front qu'à la mi-avril.

Hiver 1917-1918 : l'insalubre site du Courneau avait été abandonné. Seuls deux BTS du front nord-est allèrent séjourner en AFN. C'est donc le site du Var qui accueillit la majorité des bataillons en hivernage, soit 18 BTS, les bataillons somalis et du Pacifique. Retirés du front début octobre, ils furent utilisés durant un mois par le Génie pour des travaux à l'arrière du front. Ils partirent fin novembre pour le Var. L'arrivée au camp fut différée pour certaines unités en raison de la surcharge du réseau ferré du sud-est. En effet, des renforts en matériels et en hommes étaient à ce moment acheminés d'urgence en Italie après la défaite italienne de Caporetto (24 octobre 1917) : il n'y avait donc pas de place pour tous les BTS dans les trains.

Une fois arrivés à la gare de triage de Meyrargues (Bouches-du-Rhône), les bataillons étaient scindés. Une partie se rendait à Fréjus en train avec une étape à Draguignan ; l'autre devait faire le trajet à pied. Celui-ci durait une semaine par étapes régulières.

A la fin décembre, cinq BTS qui devaient travailler dans des usines mais qui avaient été remplacés par des ouvriers civils italiens arrivèrent dans le Var. Du 23 février au 13 avril 1918, les 54e et 64e BTS furent détachés en garnison à Nice. La période d'hivernage fut cette fois poussée jusqu'à la mi-avril. Les 27 bataillons coloniaux (5e, 6e, 28e, 32e, 34e, 36e, 43e, 44e, 45e, 51e, 52e, 54e, 61e, 62e, 64e, 66e, 67e, 68e, 69e, 70e, 71e, 77e, BTS, bataillon somalis et bataillon du Pacifique) remontèrent dans la zone des armées pour être engagés à partir du mois de mai.

Au mois d'octobre 1918, l'état major prépara l'hivernage 1918-1919. Cinq unités devaient loger dans les nouveaux camps de Bizanos (Pyrénées-Atlantiques) en cours d'achèvement. Les 30 BTS de première ligne devaient quant à eux hiverner dans le Var : les 16 camps du site de Fréjus Saint-Raphaël avaient une capacité de 40 000 hommes. Mais la fin de la guerre allait bouleverser l'organisation de cet hivernage. L'armistice du 11 novembre stoppa les hostilités. L'état-major se trouva soudain dans l'obligation de trouver de la place pour loger tous les bataillons coloniaux (unités de première ligne ou de renfort).

C'est ainsi que 8 BTS venant du nord-est furent envoyés dans la XVIII^e région militaire (le sud-ouest) et 5 autres à Marseille. Les armes lourdes de ces unités furent cependant rapatriées à Fréjus, qui centralisait tout le matériel lourd des formations coloniales.

Du 17 novembre au 6 décembre, les 5e, 29e, 32e, 34e, 43e, 44e, 51e, 52e, 53e, 61e, 62e, 64e, 66e, 67e, 68e, 69e, 70e, 71e, 82e, 122e BTS, les bataillons somalis et du Pacifique arrivèrent à Fréjus en provenance du nord-est. Cinq autres BTS relevés du front d'Orient rentrèrent via l'Italie durant le mois de décembre : Les 20e, 26e et 49e BTS se rendirent à Fréjus, tandis que les 30e et 47e BTS stationnèrent dans la région de Grasse. Ces derniers furent rejoints en janvier 1919 par le 103e BTS, lentement descendu du nord-est de la France.

En ajoutant la garnison des camps (deux bataillons de dépôt, 83e, 127e et 128e BTS, 120e et 121e bataillons de réentraînement et 26e BTM), 33 unités étaient présentes à Fréjus

Saint-Raphaël à la fin de l'année 1918. Dès janvier 1919 cependant, les opérations de rapatriement de tirailleurs commencèrent. Les soldats qui étaient libérés partaient par petits groupes vers Marseille et Bordeaux, les deux ports d'embarquement pour les colonies.

Des bataillons voyaient donc leur effectif diminuer progressivement. Chaque fin de mois voyait une réorganisation des différents bataillons : certains étaient dissous, les cadres et tirailleurs restants étant reversés aux autres unités pour leur permettre de se maintenir à plein effectif.

Ces départs libérèrent de la place pour permettre aux BTS ayant séjourné à Marseille ainsi qu'à ceux de la région de Grasse de rejoindre les camps du Var, respectivement en janvier et avril 1919.

Enfin, du 16 mars au 31 mai 1919, les derniers BTS ayant participé aux combats de 1917-1918 en Orient furent à leur tour rapatriés à Fréjus, via l'Italie ou par mer. Ces bataillons (39e, 56e, 85e, 93e, 96e, 97e, 98e, 99e BTS) furent dissous une dizaine de jours après leur arrivée en général, leurs effectifs étant majoritairement renvoyés en AOF.

Le site varois fut donc le principal lieu de cantonnement des troupes coloniales après l'armistice. Malgré les efforts des autorités, le manque de navires et les grèves dans le port de Marseille (dockers, commandants de navire) empêchèrent un rapatriement rapide des soldats en fin de contrat. Les cadres devaient souvent calmer l'impatience des tirailleurs, ces derniers étant prêts à aller mater la grève par la force s'il le fallait. Tous les prétextes étaient bons : des "torpilles dérivantes" abandonnées par les allemands juste sur la route de l'Afrique par exemple. Leur disparition coïncidait comme par hasard avec la reprise des transports par mer... Les exercices physiques étaient nombreux pour rompre la monotonie de l'attente. Des permissions de 15 jours étaient accordées aux soldats : ils étaient envoyés dans des centres d'hébergements réservés à Saint-Tropez, Cogolin, Sainte Maxime ou Mandelieu.

Les rapatriements se poursuivirent durant toute l'année 1919, mais la présence coloniale était à présent permanente à Fréjus. Un nouveau processus s'engagea à partir de mars 1919 avec la formation de nouvelles unités, les Régiments de Tirailleurs Sénégalais (RTS) : deux des anciens BTS formaient les 1er et 2e bataillons de ces RTS.

L'hivernage n'était pas la seule activité des camps du sud-est : durant le conflit de nombreux mouvements d'unités rythmèrent la vie de ce complexe militaire.

Si les premières unités qui combattirent en 1914 hivernèrent dans le sud de la France, aucune ne séjourna dans la région de Fréjus. Ce n'est qu'à partir d'avril 1915 que la présence d'unités coloniales est attestée, en l'occurrence des Régiments Mixtes d'Infanterie Coloniale (RMIC), groupant chacun deux BTS et un bataillon européen. Le 1er RMIC logea à Roquebrune-sur-Argens, le 2eme stationna à Puget-sur-Argens, le 3ème RMIC à Saint-Raphaël (quartier de Valescure), le 5e RMIC à Fréjus (près du cimetière municipal). Le 7e RMIC est aussi mentionné mais il ne resta que peu de temps puisque cette unité débarqua le 6 mai 1915 aux Dardanelles ; les quatre autres RMIC mentionnés plus haut, éléments de la 10e Division d'Infanterie Coloniale, stationnèrent dans le Var jusqu'au début de juin puis se rendirent au camp de Mailly en Champagne et d'Artois en septembre 1915.

Des BTS autonomes séjournèrent aussi aux camps des "Sables" et de "l'usine Loëb" à partir d'avril : les 5e, 6e, 9e, 18e, 20e, 26e, 27e, 28e BTS. Si les 9e et 20e BTS furent envoyés aux Dardanelles durant l'été, la destination du 18e BTS nous est inconnue. Les 6e et 26e BTS étant partis hiverner en Tunisie, seuls les 5e, 27e et 28e BTS stationnèrent à Fréjus durant l'hiver et participèrent à la construction des camps destinés à l'accueil des troupes levées aux colonies.

Dès mars 1916, les 61e, 62e, 63e, 64e, 65e BTS arrivèrent à Fréjus : ils avaient été formés au Maroc avec de nouvelles recrues. Ils furent rejoints dès avril par les unités ayant stationné à Fréjus en 1915 et hiverné en AFN : les 6e, 26e et 20e BTS. Ce dernier, aux

effectifs très importants, s'était détripilé formant les 29e et 30e BTS, qui se rendirent également à Fréjus.

Fin avril, les 6 unités qui avaient combattu aux Dardanelles en 1915 et hiverné à Mytilène (mer Egée) stationnèrent à leur tour à Fréjus : elles prirent alors leur numérotation définitive, les 66e, 67e, 68e, 69e, 70e et 71e BTS.

Enfin, de juin à août, les 40e, 42e, 44e, 45e, 47e BTS (formés à Dakar au Sénégal), ainsi que les 32e, 33e, 35e, 39e, 50e, 53e et 54e BTS (formés à Conakry en Guinée), transitèrent à leur tour par le sud-est.

Si toutes ces unités avaient été formées aux colonies, il fut décidé à partir d'avril 1916 que les nouveaux bataillons seraient à présent créés en métropole. Outre le 73e BDICF en avril, les 75e, 77e, 81e, 82e, 83e et 86e BTS furent organisés à Fréjus, en juin et juillet. De ces 36 unités, 24 furent affectées au front du nord-est (par ordre de départ à partir du 10 mai 1916, 20e, 6e, 29e, 61e, 26e, 62e, 30e, 66e, 67e, 70e, 64e, 63e, 68e, 71e, 69e, 42e, 54e, 32e, 44e, 77e, 53e, 36e, 45e, 65e BTS). Huit autres furent utilisées dans les usines d'armement (par ordre de départ à partir de juillet 1916, 33e, 83e, 82e, 81e, 35e, 39e, 75e et 84e BTS). Le 47e BTS fut envoyé en Orient le 20 décembre 1916. Aucun document ultérieur ne fait référence aux 40e et 50e BTS.

A l'automne 1916 des troupes transitèrent quelques jours dans le Var : le 34e BTS qui fut ensuite envoyé à Djibouti réprimer des troubles tandis que les 31e et 53e BTS se rendirent en Algérie construire des camps d'hivernage.

Le dernier bataillon africain à transiter par Fréjus en 1916 fut le bataillon somalis. Débarqué le 5 juin en France, il prit le nom de 1er bataillon de tirailleurs somalis cinq jours plus tard et partit le 26 juillet pour Verdun.

Le 13 août 1916, l'unité la plus "exotique" arriva dans le Var : le bataillon d'étape des tirailleurs canaques. Il stationna au camp de Boulouris jusqu'au 5 septembre avant d'être affecté à des travaux à Marseille, où il prit le nom de bataillon du Pacifique.

Les camps de Fréjus Saint-Raphaël accueillirent également tous les bataillons de tirailleurs indochinois (BTI), à partir du 2 mai 1916. Après un séjour d'un mois dans le Var, la plupart fut utilisée pour des travaux à Paris (11e et 16e BTI), Marseille (3e BTI) ou dans la zone des armées (9e, 12e, 13e, 14e, 16e, 17e et 18e BTI). Le 6e BTI fut par contre employé provisoirement comme bataillon de première ligne à Verdun, puis affecté lui aussi à des travaux en arrière du front. Quant aux 7e et 21e BTI, ils furent structurés comme des bataillons de combat à effectif de 1 500 hommes et hivernèrent au camp des "Darboussières".

En 1916 enfin, arrivèrent les premiers bataillons de tirailleurs malgaches (BTMa). Des six premiers BTMa créés à Madagascar, trois partirent directement pour Salonique alors que les 2e, 3e et 7e BTMa venaient séjourner à Fréjus Saint-Raphaël. Ils y restèrent durant un mois avant d'être envoyés dans le nord-est pour divers travaux. Tous les autres BTMa furent ensuite formés dans le Var : Le premier fut le 12e BTMa, à la fin de l'année.

En 1917, outre les BTS de première ligne ayant hiverné, six autres unités partirent pour le front : les 7e et 21e BTI, le 12e BTMA ainsi que les 86e, 92e et 89e BTS de renfort formés à Fréjus respectivement en septembre 1916, janvier et février 1917.

Fréjus reçut deux fois le 77e BTS durant le mois de février 1917 : tout d'abord après son retour de Djibouti puis après que le navire qui le transportait en Orient eut été torpillé, faisant 178 morts. Après avoir été réorganisé, il monta dans le nord-est en mai.

Certains bataillons envoyés en 1916 dans les usines furent dirigés sur Fréjus en vue d'une nouvelle affectation. Le 33e BTS et le bataillon du Pacifique devinrent des unités de premières lignes et partirent au front avant l'été. Les 39e, 56e, 81e et 85e BTS furent envoyés en Orient entre juillet et août pour servir de bataillon de renfort, en compagnie de six autres BTS formés en mars à Fréjus (93e, 95e, 96e BTS) et au Courneau (97e, 98e, 99e BTS). Ces

derniers avaient rejoint le sud-est en juillet suite à l'abandon du camp de la Gironde, trop insalubre.

Une quatrième série de création d'unités sénégalaises eut lieu de juin à août : les 101e, 103e, 105e et 106e BTS à Fréjus, les 102e et 104e BTS au Courneau. Ces deux derniers bataillons quittèrent également la Gironde en juillet pour le Var. Ces six bataillons n'étaient pas encore aptes à combattre. L'état-major décida alors de les envoyer en AFN à la mi-septembre, avec deux autres unités auparavant employées dans les usines et encore présentes dans le Var : les 75e et 35e BTS. En effet, il fallait ménager de la place à Fréjus Saint-Raphaël pour loger les BTS de première ligne qui allaient descendre hiverner ; dans le même temps, les camps d'AFN, d'une capacité de vingt bataillons, n'en contenaient que quatre.

1917 correspond à l'apogée de la présence malgache dans les camps : pas moins de 13 bataillons y furent créés cette année-là (du 13e au 25e BTMa). Les unités étaient organisées à partir de détachements de tirailleurs qui arrivaient régulièrement de Madagascar. Le nouveau bataillon stationnait environ un mois dans le Var avant d'être affecté à des usines d'armement ou à des travaux de Génie près du front. Seul le 15e BTMa, formé le 5 mai 1917, stationna plus longtemps à Fréjus : il fut utilisé pour la construction des nouveaux camps de la route de Bagnols.

Enfin, trois nouveaux BTI furent créés dans la deuxième moitié de 1917 : les 22e, 23e et 24e. Ce dernier resta durant l'hiver 1917-1918 à Fréjus, rejoint le 24 novembre par le 3e BTI, jusqu'alors stationné à Marseille. Ces deux unités participèrent aussi à la construction des camps de la route de Bagnols.

L'année 1917 avait donc vu le renforcement de l'importance du site de Fréjus Saint-Raphaël ; avec l'abandon du camp du Courneau, il restait le seul centre métropolitain d'organisation et d'hivernage des bataillons coloniaux.

1918 fut marquée par la prépondérance de la présence sénégalaise. Le plus gros des contingents malgaches et indochinois avait déjà été amalgamé en bataillons : seul le 26e BTMA fut créé le 1er janvier 1918. De plus ces deux communautés pouvaient rester toute l'année au front après leur période d'acclimatation, au contraire des Sénégalais.

Après la fin des travaux de construction du camp de la Lègue, les 3e et 24e BTI quittèrent Fréjus les 2 et 3 avril. Outre le 26e BTMa, le 83e BTS renforça la garnison des camps. Le départ des 25 bataillons ayant terminé leur hivernage avait libéré une place considérable dans les camps. Quelques BTS transitèrent à Fréjus Saint-Raphaël avant de monter eux aussi au front : le 82e BTS, après son affectation en usines d'armement, séjourna du 16 avril au 21 juillet. Quatre autres bataillons rentrés d'Afrique du Nord stationnèrent de mai à juin (104e et 105e BTS) et en juillet (102e et 106e BTS).

A partir de juillet 1918 commença la dernière grande série de créations d'unités. Quinze BTS furent mis en place par l'amalgame des contingents du grand recrutement effectué au début de l'année en AOF.

Le 122e BTS, créé le 1er juillet fut le seul de ces BTS à partir pour le front du nord-est avant l'armistice. Les 123e, 124e, 125e, 126e, 129e, 130e, 131e, 132e, 133e et 141e BTS se rendirent en Orient relever les unités qui s'y trouvaient depuis parfois deux ans. Les 127e et 128e BTS demeurèrent à Fréjus Saint-Raphaël jusqu'en 1919.

Durant ce conflit, les camps du sud-est furent un rouage important de la machine de guerre française. Ils furent également un véritable carrefour stratégique pour l'armée coloniale, des unités transitant vers toutes les destinations : fronts du nord-est ou d'Orient, Afrique du Nord, usines. C'était aussi un lieu d'hivernage essentiel pour les Sénégalais. Enfin, au niveau local, ces camps avaient une énorme emprise sur les deux communes qu'ils occupaient.

• Vie quotidienne dans les camps

Tout au long de la guerre, l'armée édifia à Fréjus -Saint-Raphaël un immense complexe militaire comprenant des camps d'hébergement, des bâtiments pour la logistique, des hôpitaux, des champs de manœuvre et de tir.

C'est au début de l'année 1915 que l'armée décida de loger des troupes coloniales à Fréjus. Les premières réquisitions de terrains furent effectuées en mars, dans le quartier des Sables. Le camp était situé sur le bord de mer, non loin du cours d'eau de la Garonne, séparant Fréjus de Saint-Raphaël.

Constitué surtout de tentes rondes "marabout" caractéristiques, il formait avec le centre d'Aviation Maritime tout proche, un pôle militaire groupé dans un quartier peu urbanisé. Après l'ouverture de nouveaux camps en 1916, il fut principalement utilisé par le 73^e BDICF.

Un autre lieu servit à loger des troupes en 1915 : les bâtiments de "l'usine Loëb", une parfumerie, située sur la route de Cannes (RN 97) face aux arches de l'ancien aqueduc romain. Bien que de modeste capacité, ce site fut utilisé jusqu'au 30 novembre 1919. Dès le quatrième trimestre 1915, l'Armée commença à aménager dans les deux communes pas moins de douze camps d'hébergement, qui accueillirent l'année suivante les contingents massivement recrutés dans les colonies. Les bataillons sénégalais de la garnison de Fréjus participèrent à leur construction.

Ces camps étaient dispersés sur trois sites distincts :

La RN 97 : un peu au nord de l'usine Loëb, la route traversait le quartier des Evêques. Un camp y fut édifié et accueillit des troupes dès le 1^{er} mars 1916 ; d'une superficie de 16 hectares, il jouxtait le cimetière temporaire où étaient enterrés les soldats décédés de la garnison. En juin 1916, le camp des Evêques fut rebaptisé "camp Galliéni", en hommage au glorieux général décédé peu de temps auparavant et inhumé à Saint-Raphaël. Il fut utilisé par l'armée jusque dans les années 60. Ces terrains sont aujourd'hui occupés par un complexe sportif et par le Mémorial des Guerres d'Indochine.

Un troisième lieu de cantonnement sera utilisé sur la RN 97 : le camp des "Darboussières" hébergea des tirailleurs indochinois à partir de juillet 1916. Il resta en service après la guerre sous le nom de camp "colonel Destremau". Il est aujourd'hui un centre de vacances militaires.

A Saint-Raphaël, le quartier du Golf de Valescure fut équipé de trois camps, situés au nord de la route menant à Agay : les camps de "l'Oratoire de Guérin", de "Valescure Golf", et du "Grand Gondin". Ils furent occupés de mai 1916 à 1920. Il ne reste, de nos jours, aucun vestige de ces trois camps.

Enfin, à l'est de Saint-Raphaël, sept camps s'étendaient des quartiers de l'Esterel-plage à Boulouris :

Le camp de la "Peguière", se situait près de la route du bord de mer, et fut rebaptisé "Camp Raymond" en 1918.

Des camps longeaient ensuite la route menant à Boulouris par le plateau Notre-Dame : les camps "Caudrelier" et "Rondony" se faisant face de part et d'autre de la route ; le camp "Largeau" ; le camp "Bataille" ; le camp "de Boulouris".

Le camp "des Plaines" se trouvait quant à lui sur une hauteur un peu au nord des camps "Largeau" et "Caudrelier".

Ces camps furent tous abandonnés en 1920, car la commune ne voulait pas de l'armée. Elle comptait sur ces terrains, d'une valeur immobilière certaine, pour continuer à développer son tourisme d'hiver destiné à des classes sociales aisées.

A partir de 1917, le Génie chercha d'autres emplacements pour des camps de plus grande capacité (5 à 6 bataillons). C'est la zone forestière s'étendant le long de la route menant

à la petite localité de Bagnols-en-Forêt qui fut choisie, en raison de sa faible urbanisation et de sa proximité avec les quais aménagés pour l'armée le long de la ligne PLM.

Dès octobre 1917, le camp "des Caïs" accueillait ses premiers bataillons. Cependant il avait été terminé à la hâte et les soldats eurent à se plaindre de locaux humides et insuffisants. Ce camp fut rebaptisé camp "Vanwaetermeulen" en septembre 1918. Il resta en service après la guerre ; ses terrains constituent l'actuel quartier résidentiel "Colonel Robert".

En avril 1918, le camp de "La Lègue" était mis en service, des détachements de divers bataillons y ayant cependant déjà séjourné durant sa construction. Son occupation a été continuel jusqu'à nos jours puisque ce camp, rebaptisé "Colonel Lecocq", est le lieu de garnison du 21^e RIMA (Régiment d'Infanterie de Marine).

L'agencement des camps était relativement similaire, excepté le camp des "Sables" constitué de tentes et l'usine Loëb, les soldats logeant dans les constructions existantes. Les autres camps étaient équipés de grands bâtiments en bois appelés "baraques Adrian". Le logement de l'effectif d'un bataillon de première ligne (1 000 hommes) nécessitait une vingtaine de ces baraques, d'une capacité de 56 hommes chacune.

L'intérieur des baraquements était sommaire. Les soldats dormaient à même le sol, sur des litières rembourrées de paille ou, lorsque cette matière marquait, de fougère, de mousse et même parfois d'aiguilles de pin...

Le sol des camps était en terre battue à cause des allées et venues des soldats. Des chemins étaient cependant matérialisés par une rangée de pierre sur chaque bord.

L'état-major s'est beaucoup préoccupé de l'hygiène des tirailleurs. Chaque camp disposait de l'eau courante provenant de la Siagnole, la source approvisionnant Fréjus depuis 1894. La consommation était importante : un bataillon de 1 200 hommes avait besoin de 15 m³ par jour ; les deux hôpitaux situés près du Camp Galliéni de 100 m³ par jour pour 1 500 lits.

Des douches étaient disponibles dans chaque camp. En 1916, Saint-Raphaël mit elle aussi des douches à la disposition des tirailleurs. Fréjus faisait de même en 1917 pour les troupes et les réfugiés en installant des "chalets de nécessité".

Durant l'été, il n'était pas rare de voir des détachements se rendre à la plage pour prendre un bain de mer.

Des latrines avaient bien sûr été installées, mais la systématisation de leur utilisation fut parfois difficile à faire admettre à certains indigènes qui satisfaisaient leurs besoins physiologiques sans tenir compte des usages en vigueur en Europe.

Le gros problème pour l'état-major était l'évacuation des vidanges des latrines. Le projet, en août 1916, de déverser directement ces vidanges à la mer se heurta à l'opposition virulente du conseil municipal raphaëlois et de nombreux mouvements locaux : les conséquences seraient néfastes au point de vue sanitaire et touristique. La méthode la plus simple restait l'enfouissement des vidanges dans des tranchées recouvertes de chaux. Celles-ci étaient creusées sur la bande limoneuse située entre le centre d'aviation et le camp des Sables.

Il fallait aussi nourrir ces milliers d'hommes. Certains camps disposaient d'un bâtiment qui faisait office de salle de repas, avec des cuisines à l'arrière. Pour les autres, c'était la cuisine ambulante, la fameuse "popote".

Le service des Subsistances Militaires fut installé le 7 mars 1915 au quartier des Sables dans les locaux de l'usine Giraud, réquisitionnée à cette intention. A partir du 1^{er} octobre 1918, les Subsistances déménagèrent dans de nouveaux locaux situés à l'embranchement de la RN 97 et de la route de Bagnols, juste en face du quai militaire de la ligne PLM. Cela permettait de gagner du temps lors du déchargement des trains de ravitaillement.

Une boulangerie spéciale s'y trouvait et n'approvisionnait que les camps, le pain destiné aux civils étant distribué par un fournisseur différent.

Au début, l'ordinaire du soldat n'était pas bien fameux : "une gamelle de riz où se perdait une minuscule portion de viande". Ce repas était peu riche en calories alors que les indigènes faisaient des efforts plus importants que dans leur contrée d'origine. La bousculade qui accompagnait la distribution des repas permettait aussi au plus fort d'augmenter sa ration au détriment du plus faible.

Un meilleur service de ravitaillement permit cependant d'améliorer la situation. Outre les arrivages par train, l'armée passait des contrats avec les fournisseurs régionaux, renouvelables par trimestre. Pour exemple voici quelques quantités exigées pour 5 000 hommes en 1918 : 3 tonnes de pommes de terre, 1,5 tonnes de choux, 8 tonnes de poissons, 5 tonnes de haricots, 6 000 boîtes de 8 sardines, 500 kg d'ail, de poivre, 100 kg de sel et 400 kg de ...roquefort.

La viande était retirée par chaque unité aux abattoirs des deux communes, les repas étant préparés au sein même des bataillons. Les deux abattoirs furent régulièrement agrandis durant le conflit, pour faire face aux besoins des troupes toujours plus nombreuses.

Les casernements et leurs dépendances n'étaient pas les seules parcelles militaires utilisées : il faut à présent se pencher sur les terrains d'entraînements.

Ils étaient de trois types différents :

- Les terrains d'exercices : Situés à proximité immédiate des camps, ils étaient utilisés pour les exercices de manœuvre à pied des formations militaires, pour la préparation de défilés, pour les exercices physiques ou les punitions. Sept de ces terrains jalonnaient les deux communes :

Sur la RN 97, face au camp des "Darboussières".

Sur un plateau du quartier Bellevue en contrebas du camp "Gallieni".

Sur le Golf de Valescure.

Autours des camps "des Plaines" et "Caudrelier".

Au lieu-dit du "Petit Caous" peu après Boulouris.

A Fréjus, près de l'amphithéâtre et des remparts romains. Des revues d'effectifs s'y déroulaient parfois.

Près des camps de la route de Bagnols.

- Les terrains de manoeuvres. Ces espaces, beaucoup plus étendus, étaient utilisés pour les exercices de déploiement des unités en formation de combat. Les grandes forêts des territoires communaux s'y prêtaient bien, notamment à l'est de Saint-Raphaël. Cette particularité était appréciable car elle rendait possible des manoeuvres de grandes ampleurs, que l'exiguïté des terrains du camp du "Courneau", en Gironde, ne permettait pas.

Le terrain de manoeuvres de Valescure s'étendait sur trois km, du camp de "l'Oratoire" au nord au cimetière de Saint-Raphaël au sud.

Un peu à l'est, après le golf, se trouvait un autre terrain environnant la ferme des "Cous".

A l'est du camp de Boulouris, la zone était délimitée par le lieu-dit les "Caous" au nord et la ligne PLM au sud.

Une dernière zone remontait sur 3 km vers le nord à partir de la gare ferroviaire d'Agay, englobant le cours d'eau du " Grenouillet " .

Les champs de manoeuvres de la route de Bagnols furent utilisés à partir de 1917 comme sites des nouveaux camps d'hébergement. Cent cinquante deux hectares furent donc réquisitionnés autour de ces camps le 19 décembre 1917 afin de les remplacer.

Sur certains de ces terrains, se trouvaient quelques petites zones de " travaux de campagne ", composées de tranchées, de barbelés et chevaux de frise pour simuler les progressions en zones de combats.

- Les champs de tirs. Les troupes s'entraînant à munitions réelles, les règles de sécurité étaient strictes et la circulation aux alentours de ces zones interdite aux civils. Sept champs de tir sont identifiés :

Le champs de tir du Puget, situé à 3 km au nord du village de Puget-sur-Argens.

Le champ de Plan Guinet, à 600 m du camp de "l'Oratoire".

Le champ de la Pépinière, au nord des camps du golf.

Deux champs de tir situées au nord du camp des "Plaines".

Le champ des "Caous" situé en pleine zone de manœuvre.

Le champ du Vallon de la "Mourre", à 1 200 m du camp des "Darboussières" qui fonctionna à partir du 1er janvier 1917.

Le champ de tir "Adolphe" est mentionné à partir de mars 1918 mais sa localisation n'est pas connue.

Les tirs se déroulaient durant la journée une heure après le lever du soleil jusqu'à une heure avant son coucher. Des sentinelles empêchaient les curieux de pénétrer dans la zone de tir. La population était régulièrement avertie des dangers à circuler près des champs de tir et invitée à se méfier d'éventuelles munitions oubliées ou non explosées.

Les tirs des sections de canons de 37mm se déroulaient au Dramont, en même temps que ceux de la batterie de canons de la Marine qui s'y trouvait : elles profitaient de l'interdiction de naviguer pour tirer en mer sans limitation de portée.

La période d'instruction d'un bataillon était de quatre mois environ. Les unités en hivernage ainsi que les bataillons nouvellement formés suivaient un programme divisé en trois phases : tout d'abord, les tirailleurs suivaient une instruction individuelle et au niveau du groupe de combat (six à huit hommes) ; les exercices s'appliquaient ensuite à l'échelle de la section ; enfin, les manoeuvres étaient effectuées par compagnies et par bataillons constitués. Cet entraînement à des échelons progressifs devait permettre aux soldats de pouvoir faire face à toutes les situations de combat. Il était complété de séances de tir et de marches de 10 à 15 km (une par semaine).

Ce programme était bien sûr théorique et les cadres pouvaient en modifier quelques données. Des différences notables peuvent être relevées entre les programmes des bataillons de première ligne et celui des autres types d'unités. En effet, les bataillons de combat, déjà aguerris pour les manoeuvres militaires de base, avaient un programme qui privilégiait les exercices de tirs et des marches plus longues (de 25 km dans la journée à 75 km en deux jours et une nuit). Les autres types de bataillons, qui comportaient souvent de nouvelles recrues, peu ou pas formées, devaient suivre une instruction différente. Des marches nombreuses permettaient d'améliorer la condition physique des recrues. Ces bataillons non combattants ne recevaient pas une instruction militaire complète : parfois leurs tirailleurs n'avaient jamais lancé de grenade ou même observé ses effets. Les cadres insistaient plus sur les exercices en groupe de combat, cellule de base dans laquelle le tirailleur allait le plus souvent au feu.

Le JMO du 83e BTS mentionne qu'après une profonde réorganisation du bataillon, à la fin de l'année 1918, ayant entraîné de nombreuses mutations, les activités comportèrent "des exercices éducatifs, des jeux et des leçons de français pour permettre aux hommes de mieux se connaître". Ces ateliers éclipsèrent durant un temps les activités purement militaires qui reprirent leur primauté plus d'un mois après.

Cet aspect du programme d'instruction ne doit pas être sous estimé. Il était destiné à apprendre aux tirailleurs la solidarité dans cette nouvelle communauté rassemblant des hommes venus de régions différentes. Les cadres devaient aussi inculquer aux troupes les valeurs européennes, base élémentaire de l'apprentissage par les indigènes de la "civilisation". C'est ainsi que furent développés les cours de français, qui renforceraient l'attachement des tirailleurs à leur métropole. Plus pratiquement, cela devait permettre aux différentes communautés d'avoir un langage commun : rien qu'en AOF par exemple, il y avait trente

langues ou dialectes différents ! Des traducteurs devaient aider les cadres européens à donner les ordres. Les cours devaient au moins permettre aux tirailleurs d'acquérir une base de vocabulaire pour surtout les Sénégalais, devaient apprendre à se laver régulièrement, à ne pas manger dans le plat avec les mains sales, à suivre le traitement imposé par le docteur (et pas celui du "sorcier" local), à surveiller ses plaies pour ne pas qu'elles s'infectent.

C'était une tâche de longue haleine et souvent vaine : malgré la bonne volonté des indigènes, les cadres ne pouvaient changer des habitudes ancestrales en quelques semaines. Ils s'adonnèrent cependant sans relâche à cette tâche de "civilisation" que l'armée s'était donnée pour mission d'accomplir.

Il y avait rassemblés dans ces camps des soldats originaires de pratiquement tous les continents, représentant la diversité des peuples de l'Empire colonial français.

Le contingent africain était de loin le plus nombreux. L'aire géographique englobée par l'AOF et AEF était immense et l'on pouvait distinguer de nombreuses tribus différentes. Les tirailleurs originaires d'AOF venaient surtout de sa zone centrale : les Ouolofs dans la région du Sénégal, les Toucouleurs autour de Nioro et Ségou et surtout les Mandingues, formant la majorité des tirailleurs. Ces tribus habitaient souvent à cheval sur les frontières artificiellement créées par les Européens des provinces du Haut-Sénégal-Niger, de la Guinée, du Soudan, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Il y avait aussi des membres de tribus du Dahomey, moins nombreux car moins ouverts au contact avec les Européens. Mentionnons aussi quelques originaires du Congo (à partir de 1918), du Niger, d'Abyssinie, de Mauritanie et du Cameroun.

Un bataillon distinct, le bataillon de tirailleurs somalis, regroupait des recrues du Somaliland anglais (la majorité), de la côte française des Somalis (Djibouti), du Yémen et des Comores. Ces derniers furent de plus en plus nombreux dans le bataillon au cours de la guerre : mutés des unités malgaches, ils venaient remplacer les pertes du bataillon qui furent proportionnellement très élevées (1 400 morts sur un recrutement total de 2 200 hommes). De nombreux bataillons malgaches séjournèrent aussi à Fréjus. Les recrues étaient surtout originaires du versant est de la chaîne montagneuse traversant Madagascar, région la plus peuplée. Les cantons de Tannanarive, Tamatave, Fianarantsoa, Fort Dauphin et Itasy furent les principaux foyers de recrutement.

Quant aux recrues indochinoises, elles étaient essentiellement issues du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine les trois provinces formant l'actuel Viêt-nam. Par contre, les provinces reculées du Laos et du Cambodge ne fournirent pratiquement aucun contingent : ces populations vivaient repliées sur elles-mêmes et avaient peu de contacts avec les Européens. L'exemple du Tonkin est lui aussi explicite : la plupart des tirailleurs décédés à Fréjus venait des cantons situés dans la plaine du fleuve Rouge et le long du golfe du Tonkin. Très peu venaient des hauts plateaux du nord, beaucoup moins accessibles à la pénétration française. Enfin, les tirailleurs formant l'exotique bataillon du Pacifique venaient de Nouvelle-Calédonie, de Tahiti et des Iles loyautés.

Les documents, hélas trop rares et très fragmentaires, nous permettent de compléter ce "tour du monde" en mentionnant quelques contingents alliés qui séjournèrent à Fréjus :

A partir du 6 septembre 1916, 2 500 soldats russes séjournèrent au camp Largeau, au moins jusqu'au 8 octobre, date d'un concert de l'orchestre de cette brigade qui semble avoir été une cérémonie en vue d'un départ imminent.

Du 25 septembre au 4 octobre 1916, les 9 000 hommes et 180 officiers de la "4e Division d'infanterie alliée" logèrent aux camps Largeau, Bataille et de la Péguière. La nationalité de cette unité reste hélas inconnue.

Il faut enfin mentionner la présence d'un contingent américain à Fréjus-Saint-Raphaël en 1918-1919. Des bâtiments furent réquisitionnés pour eux et des cours d'anglais furent mis

en place en septembre 1918 pour les personnels militaires français, en vue de leur prochaine collaboration avec les troupes américaines. L'hôpital n°2 du "Groupe des hôpitaux américains" se trouvait à Valescure.

Les Américains se sont intéressés aux troupes coloniales car en 1918, ils avaient le projet de constituer des unités composées majoritairement de Noirs. Ils demandèrent aux Français de nombreux renseignements sur leurs unités coloniales et sur leur valeur au combat. Des photos conservées à l'ECPA montrent effectivement des unités noires-américaines en France. Peut-être y avait-il à Fréjus un groupe d'observateurs américains qui aurait étudié les conditions de vie, d'entraînement et d'utilisation des troupes noires afin de les appliquer à leurs propres soldats.

Une si grande diversité d'origines se traduisait inmanquablement par des différences de mentalités fondamentales et des rivalités inévitables. L'état-major des camps a toujours essayé de séparer les différents peuples. C'est ainsi que les camps les plus isolés (les "Darboussières", les camps du golf ou de Boulouris) accueillait Malgaches, Indochinois ou tirailleurs du Pacifique pour les maintenir éloignés des Sénégalais, de loin les plus turbulents. Ces derniers avaient un sentiment de supériorité car ils étaient les plus nombreux et allaient le plus souvent au combat. Ils pensaient que les Indochinois ne savaient pas se battre (il y eut seulement deux BTI de première ligne). C'est tout juste s'ils leur accordaient une supériorité dans les tâches soignées ou plus "intellectuelles", mais ces qualités étaient pour eux très secondaires. Les prudents Annamites cherchaient à bien s'entendre avec les Sénégalais ou prenaient soin de s'échapper en vitesse au moindre désaccord, sous peine de recevoir une sévère correction !

Quant aux Malgaches, les Sénégalais ne les aimaient en général pas. Des troupes sénégalaises ayant participé à la conquête de Madagascar, ses habitants étaient considérés comme des "captifs", éléments d'une race inférieure et donc traitée avec indifférence et mépris.

Les vigoureux et querelleurs tirailleurs du Pacifique étaient par contre des rivaux à la mesure des Sénégalais. C'est d'ailleurs entre ces deux communautés que se déroulèrent les rixes les plus violentes, parfois meurtrières.

Les rivalités existaient au sein même des troupes sénégalaises. Les différentes tribus se disputaient pour savoir laquelle était la plus courageuse. Des altercations, le plus souvent verbales heureusement, se produisaient entre petits groupes. Les gradés arrivaient en général à calmer les esprits. Seulement cinq meurtres sont recensés de 1915 à 1919 et restent des événements marginaux.

• Un dépaysement fragilisant les indigènes

Les camps de Fréjus-Saint-Raphaël furent créés pour faciliter l'adaptation des troupes coloniales au climat européen. Malgré des conditions climatiques moins rigoureuses qu'ailleurs, les hospitalisations de tirailleurs furent nombreuses et il fallut constamment ouvrir de nouveaux hôpitaux. Malgré les efforts de leur personnel, les décès furent nombreux. Nous en analyserons les causes avant de nous intéresser aux cimetières construits pour les accueillir.

Les premiers hôpitaux ouverts en 1914 étaient destinés à accueillir les blessés du front. Il y avait plusieurs types d'hôpitaux : les "hôpitaux temporaires" qui devinrent "hôpitaux complémentaires" à partir du début 1915, étaient gérés directement par le service de santé militaire. Les "hôpitaux auxiliaires" étaient gérés par des sociétés civiles d'aide aux blessés. Les "hôpitaux bénévoles" créés par des comités privés ou même par des particuliers portaient un numéro "bis", mais étaient sous le contrôle de l'armée. Enfin les établissements de l'Assistance aux Convalescents Militaires (ACM) s'occupaient de ceux dont les familles se

trouvaient en zone occupée ou aux colonies. Ils étaient de faible capacité car souvent établis chez des particuliers.

Saint-Raphaël devant mettre à la disposition de la XV^e région militaire trois cents lits, différents hôpitaux furent mis en service :

- L'hôpital auxiliaire n°44 fut mis en service le 4 septembre 1914 par la société de secours aux blessés militaires. D'une capacité de 118 lits, il aurait fonctionné jusqu'au premier semestre 1918.

- L'hôpital bénévole n°108 bis, de quarante lits fut installé du 11 novembre 1914 au 20 mars 1916 à l'hôtel de l'Ermitage.

- L'hôpital bénévole n°109 bis, situé au Grand Hôtel de Saint-Raphaël, d'une capacité de soixante-dix lits, ouvrit le 25 novembre 1914. Passé sous contrôle de l'armée le 31 juillet 1916 pour devenir hôpital complémentaire n°78, il compta jusqu'à cent quarante-quatre lits et fonctionna jusqu'au 10 juin 1919.

- Il faut aussi noter deux établissements de l'ACM : le n°79 à la Villa des Myrtes qui ouvrit du 17 décembre 1914 au 31 juillet 1915 ; le n°140 au Château Lou Casteou à Valescure qui fonctionna jusqu'en 1917 au moins.

Ces formations sanitaires de capacité modeste ont certainement dû recevoir les tirailleurs coloniaux (notamment les n°44 et 78). Ils ont aussi pu recevoir les officiers coloniaux exclusivement, car un seul décès d'officier est recensé, dans un hôpital de Saint-Raphaël justement.

C'est sur le territoire communal de Fréjus que se situèrent les principales formations sanitaires des camps. La ville réquisitionna l'hospice civil, le 16 septembre 1914, nommé hôpital bénévole n°75 bis le 23 novembre.

A la même date, les locaux de l'ancien Séminaire appartenant à la ville depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, furent aménagés pour recevoir 110 lits et former l'hôpital bénévole n°76 bis.

Le personnel de ces hôpitaux était civil car il n'y avait pas suffisamment d'infirmiers militaires pour eux. A partir d'avril 1915, ils commencèrent à accueillir en plus des blessés du front, les premiers tirailleurs alités des unités logeant à Fréjus. Dès le 1^{er} juin, l'hôpital 76 bis fut réquisitionné pour loger uniquement ces tirailleurs. Du personnel militaire y serait nommé.

Le maire s'était tout d'abord opposé à ce début de militarisation car la mairie perdrait le contrôle de sa gestion et les éventuels bénéfices de l'indemnité journalière versée par l'armée (2,95 francs par jour et par malade hospitalisé). Il dut cependant céder.

Il faut dire que l'armée pouvait se plaindre de la gestion de l'hôpital, qui affichait de nombreuses carences. D'une part, les locaux étaient vétustes et peu adaptés à l'accueil d'une formation sanitaire. D'autre part, il avait fallu augmenter la capacité d'accueil à 350 lits pour des malades souvent contagieux et non plus des blessés de guerre. Or, l'eau usée était directement rejetée dans les caniveaux des rues voisines, d'où les dangers de contagion pour la population civile. Les vidanges des latrines se déversaient dans une fosse donnant sur la voie publique, entraînant odeurs et risques de débordement. Mais la mairie et l'armée s'opposaient pour savoir quelle administration devait prendre en charge les travaux. Enfin, les malades manquaient de lait, d'objets de première nécessité tandis que certains, atteints de maladie pulmonaire, n'avaient même pas de chemise.

Après de multiples plaintes des médecins des camps, l'état-major décida de militariser complètement l'hôpital, qui devint le 1^{er} août 1915 l'hôpital complémentaire n°55. Le Génie apporta quelques améliorations aux équipements des bâtiments, même si le problème de vidange des latrines n'était toujours pas réglé en juin 1918. L'hôpital fonctionna jusqu'au 24 novembre 1919, sa capacité baissant progressivement avec l'ouverture de nouveaux hôpitaux. Quant à l'hôpital 75 bis, il resta à la charge de la mairie et ne reçut plus de tirailleur. Il ferma à la fin du conflit.

Dès 1916, l'afflux massif de bataillons coloniaux sur les deux communes avait rendu les formations sanitaires trop exigües. L'armée dut ouvrir de nouveaux hôpitaux. Les premiers furent installés près du camp Galliéni, de chaque côté de la RN 97.

L'hôpital complémentaire "sénégalais" n°66 se trouvait à droite de la RN 97 dans le sens Fréjus-Cannes et fut ouvert le 1er août 1916. Composé d'une trentaine de baraques de 34 lits chacune, il avait une capacité d'environ 1 000 lits. Ces baraques n'étaient pas disposées à même le sol mais rehaussées par un mur de briques, l'espace entre le sol et le plancher jouant le rôle d'isolant. L'hôpital disposait de nombreux équipements : bâtiments d'administration, cuisines, salles d'opération, laboratoire de bactériologie, étuves de désinfection et de sulfuration à électricité. Cet établissement accueillait la majorité des tirailleurs sénégalais (les autres allant à l'hôpital n°55). Quelques Malgaches et Indochinois y étaient aussi soignés, même si ces "races" allaient plutôt à l'autre hôpital.

L'hôpital complémentaire "annamite" n°67 était situé sur le côté gauche de la RN 97 et ouvrit à partir de septembre 1916. D'une capacité de 500 lits, il n'accueillait que des Indochinois et des Malgaches. Il disposait des mêmes équipements que l'hôpital n°66.

L'hôpital n°67 fonctionna jusqu'en mai 1921 alors que le n°66 avait fermé le 8 novembre 1919.

Un troisième hôpital fut ouvert dans le quartier du Bonfin : l'hôpital complémentaire n°86. Situé entre les deux nouveaux camps de la route de Bagnols, il fut ouvert durant le second trimestre 1918. Il avait une capacité de 1 400 lits, dont 400 spécialement équipés pour les soins des malades contagieux. Il accueillait toutes les races de tirailleurs. Cet établissement est encore en activité aujourd'hui sous le nom d'hôpital Jean-Louis.

Si certains médecins européens, qui avaient vécu aux colonies, connaissaient les us et coutumes des tirailleurs et savaient comment les traiter, d'autres n'avaient jamais été en contact avec eux. Les instructions leur demandaient "d'aimer et se faire aimer des indigènes pour gagner et mériter leur confiance". L'administration essayait d'éviter les mutations trop fréquentes pour que le personnel médical garde son expérience du traitement des indigènes. Certains médecins et infirmiers essayèrent de faire venir leur famille en raison de leur long séjour dans le Var.

Le service des salles était assuré par des infirmiers civils réformés encore assez robustes, mais aussi par des Indochinois ou des Malgaches, regroupés dans les sections d'infirmiers coloniaux créées en 1916. Ceux-ci se révélèrent des auxiliaires dévoués. Les Annamites notamment étaient appréciés des Sénégalais pour l'attention qu'ils portaient aux malades. Par contre, de nombreuses objections avaient été soulevées au sujet de l'utilisation d'infirmières. Beaucoup pensaient que les indigènes ne les traiteraient pas comme les "bonnes manières européennes" l'exigeaient. Elles étaient cependant employées dans le secrétariat, l'économat, la lingerie ou la stérilisation des instruments ou des pansements.

La plupart des hôpitaux était constituée de baraquements. Mais dans les grands bâtiments des hôpitaux n°55 et 78, il fallait mettre en garde les indigènes contre les grands escaliers auxquels ils n'étaient pas habitués. Les carreaux des fenêtres étaient protégés avec du grillage. L'hygiène était un problème constant, surtout dans les hôpitaux recevant des Sénégalais. L'usage du mouchoir n'était guère répandu, il fallait prévoir de nombreux crachoirs dans les salles. Les latrines devaient être équipées de sièges "à la turc" sans siphon sous peine d'avoir à retirer des tuyaux d'évacuation des vêtements, des pierres ou autres objets indésirables. C'était le cas dans les latrines des grands hôtels et du Séminaire. Les locaux réservés aux patients atteints de maladies contagieuses devaient être isolés ou munis de toile métallique sur les ouvertures. A la fin de la guerre, les aménagements extérieurs comprenaient une aire de promenade pour que les malades puissent profiter du soleil et que les tuberculeux

s'aèrent les poumons. Ils se reposaient dehors sur des "taras" (sorte de lit de camp) ou des nattes d'Afrique.

En général, ce sont les Sénégalais qui posaient le plus de problèmes. Ce n'était pas faute de bonne volonté car ils étaient très loyaux. Cependant, leur tempérament turbulent, imprévisible, parfois considéré comme naïf, rendait leur surveillance nécessaire. Il fallait rendre inaccessible les réserves de médicaments par exemple, car les Sénégalais allaient fouiller un peu partout, par curiosité. Les appareils électriques, les lampes, les clés, tout cela devait leur être interdit. Les cadres devaient veiller à ce que les malades suivent leur traitement et ne sortent pas dehors sans se couvrir car les changements de température étaient néfastes, surtout pour les Africains. Lors des sorties, les permissionnaires devaient porter une tenue correcte, car beaucoup allaient dans les lieux publics et devaient donner une bonne image de l'armée.

Les gradés devaient veiller à ce que le règlement soit appliqué pour tous, car les Sénégalais avaient un vif sentiment d'égalité et de justice. Il était préférable que les cadres de surveillance indigènes appartenissent à une famille dirigeante d'AOF ou d'une tribu guerrière pour imposer leur autorité aux autres.

Les malades bénéficiaient cependant d'attentions particulières de la part du personnel hospitalier. L'alimentation des patients était soignée. Les Sénégalais, qui étaient de gros mangeurs, avaient souvent droit à plus de nourriture avec des repas à base de riz, de viande et de légumes. L'administration veillait à améliorer l'ordinaire avec des produits exotiques : des huiles, des épices pour qu'ils retrouvent les saveurs de leur région d'origine. Ils avaient aussi de la confiture, du miel ou des fruits de saison. La boisson se résumait à de l'eau, du lait si le médecin le prescrivait, parfois un peu de vin.

Paradoxalement, l'armée distribuait aux malades de petits paquets de tabac. A partir du 15 janvier 1916, la distribution gratuite de "néffa" (tabac à priser africain) fut instaurée dans les hôpitaux indigènes. Cela maintenait le moral des malades. Quand cela était possible, le médecin essayait de regrouper les patients d'une même ethnie ou d'une même région : ils avaient ainsi les mêmes références et pouvaient discuter et se remonter le moral.

Si les informations sur les hôpitaux de Saint-Raphaël sont rares, par contre les archives municipales de Fréjus contiennent les bulletins de décès individuels envoyés à la mairie par les hôpitaux militaires situés sur la commune.

Du 1er août 1915, date de la militarisation de l'hôpital n°76 bis, au 31 décembre 1919, on compte 5 572 bulletins, auxquels il faut ajouter les 144 décès de tirailleurs d'avril à juillet 1915. Il y aurait donc eu 5 178 décès à Fréjus en 57 mois : 4 121 Sénégalais, 878 Malgaches, 326 Indochinois, 181 tirailleurs du Pacifique, 109 Somalis, 60 Européens, 22 Nord-Africains et 21 non-identifiés ou de diverses autres nationalités.

Tous ces tirailleurs sont malheureusement morts loin des champs de bataille, victimes anonymes de la maladie. Si trente mille Sénégalais furent tués au combat, il faut rajouter les quatre mille morts à Fréjus ainsi que ceux du Courneau et des camps du sud-ouest de la France, où le climat était plus mauvais que dans le Var, ce qui augmente le total des décès d'au moins un cinquième. Les 878 Malgaches décédés à Fréjus correspondent à un quart des pertes subies par ce contingent, proportion qui monte à presque la moitié pour les tirailleurs du Pacifique : 181 morts à Fréjus sur un total de 400 durant le conflit.

Cette importante mortalité peut s'expliquer par la présence des bataillons de dépôt (le 73e BDICF, rejoint en 1917 par le 72e BTS, bataillon de dépôt du camp du Courneau). Les unités, à leur départ des camps ou lorsqu'elles étaient au front, envoyaient leurs malades au bataillon de dépôt qui les échangeait contre des tirailleurs valides. Les effectifs des bataillons de dépôt étaient donc pour beaucoup des hommes en mauvaise santé, ce qui entraînait une mortalité plus importante. Pour exemple, 260 tirailleurs sur les 1 277 qui succombèrent en

1917 à Fréjus appartenait au 73e BDICF, soit 20%. La plupart des Nord-Africains n'étaient pas militaires mais travaillaient au centre d'aviation maritime ou aux carrières d'extraction du porphyre du Dramont.

Les bulletins de décès comportent une partie réservée à l'état-civil qui donne de nombreuses informations. Malheureusement, beaucoup de ces bulletins portent la mention "sans renseignement". En effet, de nombreux soldats n'avaient pas d'état-civil : 21% en 1916, 32% en 1917, 40,6% en 1918. L'administration française était loin de contrôler toutes les communautés qui composaient l'Empire. De plus, avec les besoins en effectifs toujours plus importants, le recrutement s'est déroulé sans se soucier de l'origine précise des recrues.

Indépendamment, l'année de naissance des tirailleurs est parfois indiquée, ce qui permet de procéder à une étude de l'âge des soldats coloniaux. 50% des bulletins mentionnent ce renseignement en 1916, 55% en 1917 et 40,8% en 1918.

Répartition totale des tirailleurs par tranche d'âge (en %)

Tranches d'âge	1916	1917	1918
Moins de 20 ans	10,5	12,25	9,5
De 21 à 25 ans	47,5	50	48,75
De 26 à 30 ans	28,5	25	26
De 31 à 35 ans	10	9	10
De 36 à 40 ans	2	3,25	4,5
Plus de 40 ans	1,5	0,5	1,75

Cependant, l'étude de l'âge des tirailleurs selon leur origine permet de mettre en valeur des différences notables entre chaque race. Les troupes sénégalaises constituèrent le plus gros effectif présent dans les camps. Leurs 2 598 bulletins en 3 ans fournissent cependant les informations les plus partielles : seulement 1 031 (soit 39,7%) mentionnent l'année de naissance. Cette proportion est trop faible pour affirmer que les résultats de l'étude sont totalement fiables. C'est l'année 1918 en particulier qui pose un problème car seulement 31,6% des bulletins nous renseignent sur l'âge des tirailleurs.

Leur grande majorité était jeune, plus de la moitié ayant entre 21 et 25 ans : les proportions dans cette tranche d'âge sont très supérieures à la moyenne de l'effectif total. Au contraire, moins de 10% des tirailleurs avaient plus de 30 ans.

Répartition des tirailleurs sénégalais par tranche d'âge (en %)

Tranches d'âge	1916	1917	1918
Moins de 20 ans	9	4,5	10
De 21 à 25 ans	53,1	62,6	57,25
De 26 à 30 ans	28	24,6	24
De 31 à 35 ans	7	6,6	6,25

De 36 à 40 ans	1,2	1,5	2,5
Plus de 40 ans	1,7	0,2	0

1916 et 1918 sont des années durant lesquelles arrivèrent massivement en France les soldats issus des recrutements dans les colonies. Au regard des bulletins de décès de l'année 1918, il faut conclure que le recrutement qui fut effectué cette année l'a été avec hâte et sans distinction. En effet, c'est dans les bataillons nouvellement formés avec des contingents issus de cette campagne d'engagement que l'on trouve une grande partie des tirailleurs "sans renseignement" ainsi que les soldats les plus jeunes.

L'étude des bulletins des tirailleurs malgaches permet de constater que la composition de leurs unités était bien différente. Les résultats sont plus fiables, car l'année de naissance est indiquée sur 63,3% des bulletins. Il y a peu de décès en 1916, par contre les autres années sont plus significatives. On compte en 1917 et 1918 respectivement 328 et 319 décès. Or, l'année de naissance est indiquée sur 205 et 204 bulletins, ce qui permet une étude comparative précise.

Répartition des tirailleurs malgaches par tranche d'âge (en %)

Tranches d'âge	1916	1917	1918
Moins de 20 ans	38,5	24,4	17,1
De 21 à 25 ans	23	30,7	40,7
De 26 à 30 ans	19,2	24,9	26,5
De 31 à 35 ans	15,4	12,7	8,4
De 36 à 40 ans	3,9	5,8	4,4
Plus de 40 ans	0	1,5	2,9

La première remarque est que le contingent malgache a été recruté dans toutes les tranches d'âge. Il y avait de 15 à 20% d'hommes âgés de plus de trente ans dont un nombre non négligeable dépassant la quarantaine. D'un autre côté, il y avait une forte proportion de très jeunes gens, âgé de vingt ans au moins : pratiquement un quart en 1917, ce qui est énorme. Le poids de la guerre a donc été supporté par un large éventail de la population masculine de l'île.

En ce qui concerne les Indochinois, nous disposons de 67,1% des bulletins mentionnant l'année de naissance. Il en ressort que les tirailleurs annamites étaient en général plus âgés que les autres races puisque 70% au moins avaient plus de 25 ans.

Répartition des tirailleurs indochinois par tranche d'âge (en %)

Tranches d'âge	1916	1917	1918
Moins de 20 ans	0	9	0
De 21 à 25 ans	28,5	17	27

De 26 à 30 ans	53	38	32,5
De 31 à 35 ans	15,5	14	22
De 36 à 40 ans	3	21	12,5
Plus de 40 ans	0	0	6

Les Indochinois se sont bien adaptés au climat européen : ce sont eux qui subirent le moins de perte proportionnellement aux effectifs qui séjournèrent dans les camps varois.

Sur les 133 bulletins des tirailleurs du Pacifique, 99 (74,4%) mentionnent l'année de naissance. C'est l'année 1918 qui permet le mieux de se faire une idée de l'âge moyen du bataillon. En effet, ce dernier fut consigné le 23 avril en raison d'une épidémie non précisée qui entraîna la mort de nombreux tirailleurs. Alors que les quelques bulletins recensés en 1916 et 1917 concernaient uniquement des soldats âgés de 18 à 29 ans, les chiffres de 1918 sont différents. La maladie ayant du frapper au hasard, les proportions sont certainement plus représentatives de l'effectif du bataillon.

Perte du bataillon du Pacifique en 1918 (en %)

Moins de 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 à 30 ans	De 31 à 35 ans	De 36 à 40 ans	Plus de 40 ans
3,75	40,75	26	21	6	2,5

Ces chiffres confirment que toutes les classes d'âge étaient représentées au sein de cette unité.

Quant aux bulletins du bataillon somalis, 69 sur 99 (soit 69,7%) sont utilisables pour cette étude.

Perte du bataillon somalis de 1916 à 1919 (en %)

Moins de 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 à 30 ans	De 31 à 35 ans	De 36 à 40 ans	Plus de 40 ans
7,5	62	16	13	1,5	0

Comme pour les Sénégalais, la grande majorité des tirailleurs avait entre 21 et 25 ans, mais il y avait un noyau de soldats d'une trentaine d'années, qui étaient souvent des sous-officiers ou des meneurs au sein des sections.

La plupart des cadres européens avaient entre 25 et 35 ans pour les sous-officiers, il fallait, en effet, une certaine maturité pour avoir autorité sur les indigènes.

Les colonies ont, dans une large mesure, envoyé des troupes âgées de moins de 25 ans, la proportion se situant aux alentours de 60%. Ce sont ces jeunes générations qui ont supporté les plus grandes pertes. Il est difficile d'évaluer les effets produits par la disparition de ces forces vives sur le développement de leur région d'origine. S'il est certain qu'il y a eu comme en France des classes creuses, le phénomène a pu être atténué car les mariages étaient plus précoces et la natalité plus élevée ; la pratique de la polygamie chez certains peuples augmentait également le nombre d'enfants pour un même géniteur.

Dans la majorité des cas, le séjour des tirailleurs à l'hôpital avant leur décès était relativement court : une à deux semaines, parfois jusqu'à un mois. C'est peu après l'arrivée de nouveaux contingents de tirailleurs séjournant pour la première fois en France que la mortalité était la plus élevée.

Durant la période d'hivernage des bataillons sénégalais, la mortalité s'élevait régulièrement à partir de l'arrivée des BTS, pour atteindre sa triste apogée lors de leur départ sur le front. Tous les autres contingents se sont mieux habitués au climat européen. L'hiver était la saison la plus dangereuse pour les Malgaches et les Indochinois. Les Somalis souffrirent le plus à leur arrivée en France, durant l'hiver 1916-1917, puis leur mortalité demeura faible par la suite. Quant aux tirailleurs du Pacifique, le climat ne semble pas les avoir gênés. Seule une épidémie au sein de leur bataillon les obligea à observer une quarantaine du 23 avril au 29 mai 1918 et entraîna le décès de nombreux soldats.

Ce sont donc les premiers temps du séjour en France ainsi que l'hiver qui furent les périodes les plus néfastes pour les tirailleurs coloniaux.

Les bulletins de décès comportent aussi un emplacement où est indiqué le diagnostic de la mort. Les médecins ont mentionné une cause précise jusqu'en mars 1917. Ensuite, ne figura plus que la mention "mort naturelle", exceptée pour les accidents ou les meurtres.

D'avril 1915 à mars 1917, 1171 décès sont recensés. Si 21,1% des bulletins ne portent aucun diagnostic, les autres font ressortir que sont surtout des infections situées au niveau de l'appareil respiratoire qui étaient fatales aux indigènes. En effet, ce sont surtout des pneumonies (509 soldats), des congestions pulmonaires (91 soldats) ou des bronchites (17 soldats) qui étaient diagnostiquées, soit plus de 50% du total des décès. Les principales autres causes de mortalité sont la tuberculose (89 hommes), la méningite (22 hommes) ou la dysenterie (21 hommes). Ces infections étaient généralement la conséquence du changement de climat.

Cependant, la thèse de médecine du docteur Ciamin (1920), qui fut médecin à l'hôpital n°55 de Fréjus durant le conflit, nous apporte des précisions sur la mortalité des Sénégalais. Il indique en effet que "du 12 avril 1915 au 24 décembre 1917, dans un hôpital de 400 lits, il y eut 1 068 décès dont 323 dus à la tuberculose."

Cette proportion de 30% de tuberculeux infirme les diagnostics des bulletins qui n'indiquent pour leur part que 7%. L'ouvrage du médecin nous fournit l'explication de cette différence : "des tirailleurs entraient pour pneumonie mais avaient un joli souffle. Sous l'influence du traitement, ils semblaient guérir, mais brusquement la température remontait et le dénouement fatal survenait en quelques jours (...) Le diagnostic était difficile à établir car il y avait beaucoup de symptômes qui ne se rapportaient pas à la tuberculose, mais qui en découlaient".

C'est seulement à l'autopsie qu'une tuberculose généralisée était identifiée. Plus de 300 autopsies furent pratiquées à Fréjus et montrent les ravages de la maladie : "rien n'est respecté (...), le corps ne se défend pas. On trouve des tubercules gros comme une noix ou même un poing dans les poumons, le cerveau, le foie". Ces organismes pourtant robustes se comportaient comme celui d'un enfant devant cette maladie, qui prenait une forme foudroyante. Le fait de manger dans le même plat, la promiscuité des baraques d'hébergement, une bronchite mal soignée ou une plaie mal protégée étaient autant de risque d'infection pour les tirailleurs. Il faut aussi prendre en compte le changement de climat, avec l'humidité et les variations thermiques différentes de l'Afrique. Ajoutons le rythme de vie, plus difficile à supporter en raison des efforts demandés lors des exercices militaires quotidiens. Toutes ces causes pouvaient affaiblir physiquement les tirailleurs.

Mais le facteur le plus important était que l'organisme des indigènes n'était pas préparé à combattre le bacille. Les Africains n'avaient pas ou peu eu de contact avec la tuberculose auparavant et n'avaient pas de défense à lui opposer. Les Indiens d'Amérique avaient eu le même problème lorsqu'ils avaient été infectés par les nouveaux microbes apportés par les Européens.

Il ne faut cependant pas oublier que le facteur psychologique tenait une place importante pour la bonne santé des indigènes. Ainsi, beaucoup souffrirent d'être éloignés de

leur région d'origine et plongés dans cette civilisation européenne si différente de la leur : ils avaient le "mal du pays". Ils subissaient les tentations de la "vie facile" : alcoolisme, fréquentations des prostituées, jeux d'argent, qui s'avéraient dangereux pour leur santé. Le grand ennemi de l'Africain était l'ennui, "qui annihile chez eux toute force et même toute velléité de résistance physique ou morale".

A partir de juin 1915, les officiers devaient lire à leurs soldats et aux malades les *Nouvelles du Front*, pour maintenir la foi en la victoire finale par la description des faits d'armes des troupes alliées. La correspondance avec les familles fut aussi encouragée par la distribution de cartes déjà affranchies : les soldats n'avaient qu'à écrire un petit texte à leurs proches ainsi que le lieu d'expédition. Cette mesure eut un succès certain et incita même des femmes restées au pays à envoyer leur photographie : "tirées par un artiste malhabile, elles prennent vite la place des portraits plus esthétiques que l'on rencontrait naguère dans les mains de nos Africains".

Malgré ces mesures méritoires, le "mal du pays" fut toujours douloureusement ressenti par les tirailleurs. Cependant il y eut peu de suicides : 8 de 1916 à mai 1919 (seulement des Sénégalais). Mais ce facteur psychologique ne doit pas être négligé pour expliquer la fragilité physique des tirailleurs.

Le nombre hélas élevé de décès dans les hôpitaux obligea l'état-major à aménager de nombreux cimetières. Les premiers morts en 1915 furent enterrés dans les cimetières municipaux. A Fréjus, c'est une bande de gazon à l'entrée du vieux cimetière qui fut utilisée dans un premier temps. Les cadavres y furent mis pèle mèle dans une fosse commune, et leur nombre exact n'est même pas connu. Le premier cimetière militaire ne fonctionna qu'à partir d'août 1915 : avant cette date, 144 tirailleurs au moins décédèrent à l'hôpital 76 bis, et il n'y a pas de registre des décès à l'hôpital 75 bis. Quelques tirailleurs furent ensuite inhumés après août 1915, leur nom figurant sur des croix du mausolée du cimetière. Il y aurait donc plus de 150 corps de Sénégalais au cimetière municipal de Fréjus.

Quant au cimetière municipal de Saint-Raphaël, il ne semble pas avoir reçu beaucoup d'inhumations. Un mausolée central fut aménagé en 1919 : les soldats enterrés sont principalement des européens. Cependant, cinq tombes portent un nom d'origine polynésienne ou canaque. Ces décès datant de 1918, ces hommes pourraient avoir appartenu au bataillon du Pacifique. Celui-ci, alors cantonné au camp de Boulouris fut touché par une épidémie à cette époque : des soldats hospitalisés d'urgence à l'hôpital n°44 ont pu y décéder et être inhumés dans ce cimetière. L'énorme majorité des enterrements a cependant été effectuée dans des cimetières militaires.

L'état-major dut prévoir la mise en place d'un cimetière dès 1915. Il loua pour dix ans à partir de juillet 1915 une parcelle de terrain de 900m² au quartier des Evêques. Ce cimetière provisoire fut mis en service en août. Mais avec le projet de construire sur le site de Fréjus-Saint-Raphaël un grand nombre de camps de transition climatique, l'agrandissement de ce cimetière devenait indispensable. Le 1er avril 1916, la mairie accepta de louer de nouveaux terrains qui portèrent la superficie du cimetière à 5 327 m².

L'Armée voulut ensuite acheter définitivement cette parcelle, en vertu de la loi du 29 décembre 1915 qui spécifiait que les indigènes devaient avoir des "sépultures perpétuelles". Elle voulait aussi une promesse de vente pour les terrains qu'occupait le camp Galliéni en vue d'une installation durable.

Mais la mairie refusa tout d'abord. Il apparaîtrait en effet qu'elle se méfiait de l'utilisation que l'armée ferait de ces terrains. Une lettre du maire, monsieur Coulet, traduit ces inquiétudes : "si l'armée destine ces terrains à des casernements, il est possible de s'arranger ; si c'est pour y mettre des hôpitaux et des cimetières et placer les troupes ailleurs, ce n'est pas intéressant ni très réjouissant". Cette décision fut finalement repoussée à la fin de la guerre. L'armée ayant donné des garanties sur le stationnement d'une garnison permanente, l'acte de

vente fut signé le 18 novembre 1918, les terrains contenant le cimetière, dont la superficie avait été portée à 9 200 m². A l'arrêt des inhumations, fin 1922, il contenait 5 210 tombes, qui furent déplacées durant les années 60 au Mémorial de Luynes (Bouches-du-Rhône), pour laisser place aujourd'hui au tennis municipal et au Mémorial des guerres d'Indochine.

Un autre cimetière fut mis en service à 500m de l'hôpital n°86, dans le quartier de la Baume. Les terrains, choisis en juin 1918, accueillirent les premiers tirailleurs décédés le 12 janvier 1919. Il resta le seul cimetière en activité à partir de 1923 et demeura un lieu de souvenirs jusqu'à la fin des années 80. Les tombes ont depuis été transférées dans un autre mémorial et les terrains ont servi à l'édification d'un centre de vacances qui jouxte l'autoroute A8.

Aujourd'hui, les seules minces traces qui témoignent de l'aspect le plus douloureux de la présence coloniale à Fréjus-Saint-Raphaël restent les quelques tombes des cimetières municipaux. C'est bien peu.

• L'influence de l'armée sur la commune

A partir de 1915, apparut une économie basée sur les distractions des tirailleurs en permission. C'était le cas notamment de la prostitution. La présence de 20 000 à 40 000 hommes éloignés de chez eux correspondait évidemment à une clientèle potentielle énorme. A l'époque, les maisons de tolérance existaient encore, la prostitution clandestine étant interdite.

Des mesures de sauvegarde de l'hygiène publique furent mise en place par l'arrêté municipal du 6 mars 1916. Toute femme se livrant à la prostitution devait en faire la déclaration au commissariat. Une carte avec son signalement lui était alors délivrée. Elle devait subir une visite médicale à son arrivée en ville, chaque samedi matin ainsi qu'à son départ. Ces visites étaient effectuées dans un local de la mairie pour les isolées, ou dans les maisons de tolérance pour leurs pensionnaires. C'est ainsi que les Fréjussiens croisaient chaque semaine "la calèche", surnom du véhicule utilisé par le médecin et le commissaire de police pour se rendre dans les divers établissements. Ces derniers augmentèrent durant le conflit. Il y en avait un au quartier des Sables ; un rue des Potiers au centre de Fréjus ; un près du cimetière municipal (la villa Bel-Air) ; deux sur la route de Bagnols après l'ouverture des nouveaux camps ; un à Saint-Raphaël au quartier des Iscles.

Si les pensionnaires des maisons de tolérance étaient régulièrement suivies au niveau médical, ce n'était pas le cas des "messuguières" (les prostituées clandestines) qui étaient nombreuses en ces temps difficiles, attirées par des gains rapides. Elles s'exposaient cependant aux maladies vénériennes et pouvaient les propager en ne se soignant pas.

La lutte contre ces maladies fut une préoccupation constante pour les médecins militaires. Le problème était que la grande majorité des tirailleurs refusait catégoriquement d'utiliser des "moyens de préservation d'un usage répandu chez les civilisés". Une autre solution plutôt simpliste et dangereuse était d'expulser de la ville une femme reconnue malade. Le colonel Calisti, commandant les camps en 1919, s'éleva avec raison contre cette mesure qui ne faisait que déplacer le problème.

Ce même colonel eut aussi le projet de réduire le nombre des maisons de tolérance à cause de la baisse des effectifs indigènes. Le commissaire de police émit un avis défavorable car selon lui, le maintien des "maisons closes" était le seul moyen de surveiller médicalement les prostituées. En novembre 1919, il restait quatre maisons de tolérance à Fréjus, dont le nombre de pensionnaires variait selon l'importance du contingent de troupes : c'était en quelque sorte la loi de l'offre et de la demande, il ne fallait pas intervenir. Cette activité continua donc, restant "un fait que la morale réprouve mais qui doit être considéré comme une soupe nécessaire."

C'est ainsi que l'on voyait les jours d'affluence de longues files de Sénégalais aux portes des établissements attendant patiemment leur tour. Ils étaient surveillés par quelque sous-officier indigène énergique qui se sentait investi de sa mission de commandement même en dehors des heures de service. Quant à la "première fraction d'attente, elle dévalait jusqu'au bas de l'escalier disposée sur chaque marche, pantalon et veston sur le bras gauche, honoraires dans la main droite". Les tirailleurs ne perdaient pas le sens de l'ordre durant leur permission !

Les indigènes purent aussi nouer des idylles avec les femmes de la région, ce qui pouvait entraîner quelques désillusions. En juin 1920, le maire de Fréjus recevait une lettre d'un chef de bataillon basé en Guinée qui lui retournait les 5 francs envoyés par une femme pour avoir les nouvelles d'un tirailleur. Précisant que s'il l'avait voulu, le soldat lui aurait écrit, il donnait aussi le point de vue généralement en vigueur à l'époque chez les Européens au sujet des rapports avec les indigènes : "Ce sont en général de braves gens, à qui la France doit être reconnaissante... mais qui sont si éloignés de nos idées sur la morale, la famille, les affections et les sympathies, qu'il n'est pas toujours convenable pour une femme de race européenne de s'attacher à eux par des liens trop tendre".

A côté de ces plaisirs "charnels", les tirailleurs pouvaient consommer dans les bars et les débits de boisson qui se multiplièrent avec la présence des troupes. L'alcoolisme fut d'ailleurs un véritable fléau, notamment chez les Sénégalais. L'état-major essaya de réglementer cette consommation. Dès le 16 août 1915, excepté le cidre et la bière, toute vente d'alcool était prohibée au Sénégalais. Cette mesure fut étendue le 1er mai 1917 à tous les contingents indigènes présents dans les camps. Ces arrêtés ne s'appliquaient par contre pas aux Européens. Un autre arrêté du 30 octobre 1915 régla les horaires d'ouverture selon les origines. Durant la semaine, les débits et cafés étaient ouverts aux Européens de 17 heures à 20 heures ; les indigènes n'y avaient accès que les mardis et jeudis aux mêmes horaires. Les dimanches et jours fériés, les Européens pouvaient consommer de 11 heures à 20 heures, les indigènes de 14 heures à 20 heures.

Les permissionnaires devaient porter une tenue correcte et tout attroupement tumultueux ou bagarre étaient interdits. Des patrouilles jalonnaient les agglomérations et des postes de police provisoires étaient installés le long des routes menant aux camps.

Les Sénégalais étaient en général les plus turbulents, déclenchant des bagarres ou s'amusant à faire du bruit avec tout ce qui leur tombait entre les mains.

Les jeux d'argent étaient très prisés des tirailleurs, malgré l'interdiction de les pratiquer. En 1917, l'autorité interdit la vente de bougie aux tirailleurs, qui les utilisaient pour jouer la nuit dans les baraques, avec tous les risques d'incendie que cela comportait. Les paquets de cartes, que les gradés essayaient d'interdire, se vendaient jusqu'à 30 francs au marché noir.

L'armée essaya de distraire les tirailleurs par des projections cinématographiques : les indigènes découvraient ainsi avec émerveillement cette nouvelle technologie. Il est aussi fait mention d'une conférence faite à une soixantaine de tirailleurs en octobre 1915, dont le sujet est hélas inconnu. D'autres réunions de ce type, à but peut-être culturel, ont pu se dérouler durant le conflit. Dans la plupart des cas, les loisirs des soldats coloniaux furent très lucratifs pour les commerçants locaux.

La présence de l'armée laissa une forte empreinte sur les terrains communaux. Les parcelles utilisées pour l'érection du complexe militaire furent toutes d'abord réquisitionnées. Si la mesure était provisoire, les propriétaires étaient indemnisés, en général à la fin de l'occupation, pour la réquisition et les éventuels dégâts commis. Avec le départ de la majorité des troupes en 1919, beaucoup de camps furent abandonnés, notamment ceux de Saint-Raphaël, dont les terrains étaient destinés, avant la guerre à une urbanisation résidentielle.

L'armée essaya de rendre des parcelles les moins abîmées possible, en remuant le sol, tassé par le séjour des soldats, pour permettre à la végétation de repousser.

Les camps du golf de Valescure, situés sur le parcours même ou aux alentours furent eux aussi rendus à leur propriétaire. Pour Saint-Raphaël, la présence des troupes ne fut qu'une parenthèse dans l'histoire de la cité, vouée à présent au tourisme.

A Fréjus, au contraire, la municipalité souhaitait une présence durable de l'armée. Cette dernière voulant aussi avoir une garnison permanente, elle acheta de nombreuses parcelles. Le plus souvent, il fallut engager une procédure d'expropriation car les propriétaires demandaient beaucoup plus que ce que proposait l'armée. Certains cas étaient épineux, notamment lorsque l'Etat n'achetait pas la parcelle entière. Bien souvent, le reliquat des terrains était déprécié par la présence toute proche de camps ou pire, d'hôpitaux : sa vente était alors pratiquement impossible. Des sommes de dédommagement furent donc incluses dans certaines indemnités d'expropriations. L'armée acquit les terrains des camps Galliéni, Darboussières, de la Lègue, des Caïs et d'un nouveau camp à Puget-sur-Argens, qui accueillirent les troupes de la garnison permanente de Fréjus.

Le séjour des troupes s'accompagna aussi de dégradations diverses sur les cultures et terrains des propriétaires locaux. Les plaintes devaient être adressées à la mairie, qui prenait contact avec un délégué de l'administration militaire locale pour examiner la plainte et éventuellement dédommager le propriétaire. Il est vrai que certains chefs d'unité faisaient preuve de légèreté durant leurs manœuvres en ne respectant pas les propriétés qu'ils traversaient. D'autres firent preuve de bonne volonté en avertissant eux-mêmes la mairie des dégradations commises par leurs hommes. Cependant, certains plaignants exagérèrent leur estimation du préjudice : les différents commandants des camps se plaignirent à plusieurs reprises à la mairie que les indemnités demandées étaient exorbitantes. Certains voulaient réaliser un bénéfice aux frais de l'Etat. Avec le temps, on demanda aux plaignants de se rendre immédiatement après le constat du préjudice à la gendarmerie ou au commissariat, accompagnés si possible du fautif, pour que sa réclamation soit prise en compte et les dégâts examinés rapidement par les forces de l'ordre.

L'un des propriétaires les plus intransigeants au sujet des dédommagements fut un riche notable anglais, monsieur Goodhart-Rendel. Il possédait 400 hectares de terres de la route de Cannes à Valescure, près des différents camps implantés dans ces quartiers. Les troupes qui y stationnèrent firent de nombreux dégâts et l'administrateur des terrains de monsieur Goodhart-Rendel alla jusqu'à rencontrer Georges Clemenceau, sénateur du Var, de passage à Fréjus en janvier 1920, pour faire entendre ses droits.

Les plaintes pour vol de fruits ou de légumes étaient également fréquentes. En ces temps difficiles où l'ordinaire n'était pas copieux, les soldats pouvaient être tentés de se servir. Mais une autre explication nous est fournie dans une lettre du lieutenant-colonel Lame du 19 août 1920. Bien que la date soit postérieure à la période étudiée, les arguments avancés sont aussi valables pendant le conflit. Le problème était simple : les mentalités étaient différentes. "Beaucoup de troupes arrivent à peine et n'ont pas le sens de la propriété : ils prennent du raisin comme ils le feraient chez eux où il n'y a pas de clôture".

Pour remédier à ce problème, l'armée plaça des sentinelles pour surveiller les champs au moment des récoltes. C'était le cas par exemple à la saison des pêches, dont la production locale était reconnue internationalement, ou durant les vendanges. Aucun militaire n'était autorisé à circuler près des lieux de récolte et les suspects, même civils devaient être amenés au poste de police le plus proche. Cette surveillance était effectuée de 5 heures à 20 heures et permit de limiter les vols.

Cet impact négatif de la présence militaire ne peut faire oublier que cette dernière permit en contrepartie le maintien d'une activité commerciale importante, source de revenus substantiels.

Le sud-est de la France souffrit durant le conflit de sa dépendance alimentaire vis à vis des grandes régions de productions agricoles. Les denrées essentielles étaient rares. Les réseaux d'approvisionnement de l'armée étaient distincts de ceux des communes. Les militaires n'avaient pas le droit de distribuer de nourriture aux civils. Par contre, les marchands locaux pouvaient vendre leurs denrées aux soldats, mais alors, celles-ci manquaient aux civils. La situation se détériora au printemps 1916, avec l'arrivée massive des troupes coloniales qui entraîna une pénurie de produits de première nécessité (pain et sucre en particulier). Les mairies des deux communes prirent des arrêtés pour interdire la vente aux indigènes du pain (mars 1916) et du sucre (29 décembre 1916).

Les gradés qui ne logeaient pas dans les camps habitaient en ville, parfois avec leur famille. Ils devaient pour leur part s'approvisionner dans les commerces, comme les civils. Ils disposaient des mêmes cartes d'alimentation qui donnaient droit à des rations de pain et de sucre prédéfinies. En février 1918 par exemple, il y avait 322 officiers, sous-officiers et 183 de leurs proches logeant à Fréjus. A cette époque, ils furent invités à venir s'approvisionner à l'Intendance pour réserver aux civils le pain devenu rare, à cause de la pénurie de farine. La situation s'améliora heureusement durant l'année.

Si les denrées essentielles étaient interdites de vente, les troupes avaient le droit d'acheter des produits venant de l'agriculture locale. La municipalité dut déplacer le marché de la place centrale (actuelle place de la Liberté) à la place de la République, devant la mairie et la cathédrale. Celle-ci était plus spacieuse pour faire face à l'afflux des soldats venant compléter leur ration. Les volailles étaient très demandées par les Sénégalais pour leur sacrifice rituel, et notamment les poules blanches. Ce commerce donna lieu à des abus au niveau des prix pratiqués, qui provoquèrent la colère du commandant du camp en mai 1915 : une poule coûtait 7 francs à Fréjus, contre 5 francs à Paris et 4 en province. Une poule blanche atteignait 10 francs. L'autorité militaire exigea que le prix des volailles soit affiché clairement et que l'on n'abuse plus "de l'inexpérience des soldats noirs venus défendre la France".

Les besoins n'étaient pas seulement alimentaires : des bataillons demandaient parfois l'autorisation à la mairie d'aller chercher des souches d'arbres ou de bruyères pour compléter leur dotation de bois de chauffage. Les agriculteurs fournirent aussi du fourrage pour les animaux en dotation dans les unités. L'armée sollicita les entrepreneurs locaux pour divers travaux comme par exemple l'aménagement du cimetière Gallieni ou la livraison de croix et de cercueils. Les carrières locales fournirent différents matériaux nécessaires aux travaux dans les camps ou pour l'entretien des voies communales mises à mal par les passages incessants de convois militaires.

L'armée contribua donc à une lucrative activité économique locale, bienvenue en ces temps de crise.

L'armée fournit des groupes de soldats pour des tâches diverses. C'était par exemple le cas lorsque des incendies se déclaraient, et cela malgré le manque de moyens de lutte efficace. Les efforts conjugués des civils et des militaires n'empêchèrent pas 12 000 hectares de brûler durant l'été 1918 aux alentours des deux communes. Pour essayer d'éviter ces catastrophes, les tirailleurs étaient employés au débroussaillage sur les terrains jouxtant des lieux habités.

L'autre domaine dans lequel l'armée fournit une aide conséquente fut le travail agricole. Il fallait en effet pallier l'absence des masses paysannes mobilisées afin de maintenir une production suffisante. Dès le 15 mai 1915, le préfet du Var disposa de 120 prisonniers allemands qu'il répartissait au gré des demandes. Des permissions de 15 jours non renouvelables pouvaient être accordées aux agriculteurs des dépôts militaires pour qu'ils travaillassent aux champs.

A la fin de janvier 1916, des "équipes militaires agricoles" furent créées pour fournir une aide aux exploitants. Ceux-ci devaient payer à chaque soldat un salaire de 0,15 francs par heure, ainsi qu'une prime de 1,64 franc par jour, le gîte et le couvert. Les militaires étaient le plus souvent demandés par la mairie, au moment des récoltes en général. Elle se chargeait ensuite de répartir les tirailleurs là où le besoin s'en faisait sentir.

Cependant, ces détachements n'étaient que ponctuels car les tirailleurs restaient avant tout des militaires. Il fallait une main d'œuvre abondante et régulière. Le 2 février 1916, le ministère de la Guerre diffusa une circulaire demandant à chaque commune ses besoins en main d'œuvre pour l'agriculture et l'industrie, en vue d'utilisation de travailleurs coloniaux.

Si quelques Nord-Africains travaillèrent au centre d'Aviation maritime et dans les carrières de porphyre du Dramont, la majorité de la main d'œuvre à Fréjus fut d'origine indochinoise et destinée aux travaux agricoles.

Des équipes de cinq hommes au minimum furent disponibles à partir d'avril 1917, au prix de 2 francs par jour et par personne, auquel il fallait rajouter la nourriture et le logement. Ces Annamites descendaient du "groupement des travailleurs coloniaux indochinois agricoles du Var" dont le dépôt était basé à Draguignan.

Les six premiers Annamites arrivèrent à Fréjus le 15 avril 1917. Ensuite, leur nombre varia suivant les saisons, oscillant entre une douzaine et un maximum de 41 de juillet à novembre 1918. Ils étaient au service des propriétaires locaux, qui en prenaient parfois quelques uns à temps plein. D'autres ne les demandaient qu'au moment de leur récolte. Cependant, un conflit d'origine financière entre les employeurs et l'armée écourta le séjour des Annamites. En effet, l'Etat avait imposé depuis le 1er juillet 1918 une taxe de 2,20 francs par jour et par travailleur qui n'était pas prévue au départ et qui augmentait considérablement le prix de cette main d'œuvre. De nombreuses lettres font état de l'exaspération des exploitants. Des indigènes fournis par les camps coûtaient 1,89 francs par jour, contre 3,55 francs pour les travailleurs de l'Etat, soit presque plus du double. Ni les exploitants, ni la mairie n'étaient disposés à payer un tel supplément : chaque partie restant sur sa position, les travailleurs annamites furent rappelés, les derniers quittant Fréjus le 1er mai 1919. Ils avaient donné entière satisfaction durant leur séjour et cette participation à la vie communale permit des rapports plus chaleureux entre Européens et indigènes.

Les revues militaires étaient aussi un moyen de maintenir un lien avec la population locale. La première revue eut lieu dès le 22 avril 1915 et fut accompagnée de remises de décorations aux soldats qui s'étaient mis en valeur durant leur premier engagement. Régulièrement, les bataillons présents dans les camps étaient inspectés par le "général inspecteur des contingents indigènes". Les habitants et leurs élus y étaient invités. Ces inspections avaient lieu au camp des Sables, au terrain des Arènes à Fréjus ou sur le plateau Notre-Dame à Saint-Raphaël. Quant aux revues, elles se déroulaient sur le boulevard Félix Martin, long de 2,5 km.

Durant le conflit, la fête nationale eut "un caractère exclusivement patriotique et commémoratif". Les monuments publics étaient pavés aux couleurs alliées mais aucune réjouissance publique n'était autorisée. Après l'armistice, les animations augmentèrent nettement avec l'euphorie de la victoire, malgré les conditions de vie toujours difficiles et la poursuite des combats en Orient.

Lors de la fête du Têt (le nouvel an chinois), les infirmiers annamites de l'hôpital n°67 organisèrent, le 31 janvier 1919, avec l'autorisation du général Bordeaux commandant les camps et du maire, une procession dite "de la licorne" à travers la ville. Le lendemain, 1er février, Jour de l'An chinois, une fête ouverte à la population fut donnée à l'hôpital n°67 avec une séance de théâtre annamite, de la lutte, des danses et chants folkloriques indochinois.

Le 6 avril, la pagode bouddhique du cimetière Galliéni fut inaugurée en présence des autorités municipales. Le 16 avril, le préfet autorisa à nouveau les bals dans les communes.

Le 24 juin, à l'annonce de la signature des traités de paix par l'Allemagne, l'armée participa aux réjouissances qui se déroulèrent en tirant des salves d'artillerie.

Le Parlement vota ensuite une loi instituant les 1er et 2 novembre comme jours de "commémoration et de glorification des victimes de la Grande guerre". Toute réjouissance fut interdite à Fréjus durant ces deux journées pour leur donner un caractère de deuil. Des habitants de Fréjus vinrent d'ailleurs se recueillir dans les cimetières coloniaux pour montrer que ces hommes venus de lointains horizons pour les défendre n'étaient pas oubliés.

L'armée coloniale, par sa participation à la vie locale était devenue après la guerre un élément essentiel du paysage de Fréjus.

• Conclusion

Cette étude a permis de mettre en valeur l'importance des camps de Fréjus-Saint-Raphaël pendant la Première guerre mondiale. Ce site allait devenir le principal lieu de séjour des troupes coloniales. Doté de nombreux avantages naturels et matériels, de la faveur de la mairie de Fréjus et d'un grand personnage de l'épopée coloniale, le général Galliéni, le site était idéal. Son développement ne fut cependant pas poussé au maximum à cause des difficultés de ravitaillement. Véritable carrefour stratégique pour les unités coloniales en transit, il était aussi site d'acclimatation, d'hivernage et une base logistique de premier ordre avec des champs de manœuvre ou de tir ainsi que des hôpitaux.

Si pour certains propriétaires locaux, les réquisitions et dégradations de terrain étaient dommageables, l'économie locale trouvait globalement dans cette énorme clientèle militaire une source de profits certaine.

Pour la première fois, les populations des colonies avaient participé activement à la défense de la France métropolitaine. Cela semblait naturel. Le ministère des Colonies affirmait : "le recrutement ne doit plus apparaître comme une rafle... mais comme le paiement de l'impôt du sang considéré chez nous comme un honneur et un devoir". En échange, la France s'était donnée pour mission de leur apporter l'instruction et le modernisme : la "civilisation" dont les cadres de l'armée commençaient l'apprentissage dans les camps du sud-est.

Quelles étaient cependant les motivations des tirailleurs : le goût de l'aventure, de la gloire, le désir d'être "plus Français", le rôle de la propagande ? Beaucoup partirent sur l'ordre de leur chef indigène, sans enthousiasme. Pourtant, ils combattirent avec courage. L'action des sous-officiers, quotidiennement au contact de leurs hommes fut certainement essentielle. Ils surent galvaniser leurs tirailleurs au combat, chargeant avec eux ; ils maintinrent leur moral à l'arrière du front ou dans les hôpitaux.

Les indigènes qui revinrent de ce long séjour de souffrance et de combats étaient auréolés de la gloire de la Victoire. Ils devenaient des héros dans leur village, des notables. Ils avaient aussi une image de la France victorieuse et pouvaient propager la fierté d'être Français. Ils jouèrent certainement un rôle important dans l'acceptation de la colonisation.

Que reste-t-il de ce passé à Fréjus et Saint-Raphaël ? Si cette dernière mit fin à la présence militaire peu après la guerre, Fréjus devint au contraire une ville de garnison permanente pour l'armée coloniale. De nombreuses troupes y séjournèrent durant l'entre-deux-guerres, puis le site devint, après la guerre, un grand centre d'entraînement pour les unités destinées à être engagées dans les conflits aux colonies. L'indépendance de la plupart des possessions françaises a entraîné une baisse significative de l'activité militaire à Fréjus, même si aujourd'hui encore, sa garnison garde une vocation outre-mer avec la présence du 21e Régiment d'infanterie de marine, souvent impliqué dans des opérations extérieures.

Cependant, l'armée n'est plus aujourd'hui la principale source de revenus pour la ville. C'est à présent le tourisme qui est la priorité économique, ce qui entraîne l'utilisation d'anciens

terrains militaires pour des activités de loisirs, tel le cimetière de la Baume, devenu un centre de vacances...

Le riche passé militaire de Fréjus s'efface peu à peu : il est vite oublié. Le phénomène est amplifié car la ville s'est agrandie grâce à une population exogène qui ne connaît pas son passé. La présence des troupes coloniales à Fréjus reste donc un sujet méconnu pour beaucoup de ses habitants.

Quelques sites perpétuent le souvenir de cette histoire coloniale : la garnison, le musée des Troupes de marine. Depuis quelques mois, une statue dédiée à l'Armée Noire a été érigée sur le bord de mer. Pourtant, les promeneurs comprennent-ils le véritable symbole qu'elle représente pour notre histoire, nationale ou locale ? Rien n'est moins sûr.

La France, par les progrès qu'elle a apporté aux populations des colonies, a sauvé de nombreuses vies. Elle ne doit pas oublier qu'en contre partie, des troupes coloniales sont venues pour défendre sa liberté.... Durant la Grande guerre, Fréjus fut leur principal lieu de résidence : ce souvenir ne doit pas s'effacer de la mémoire locale.

**Mgr JEAN MOUISSET,
EVEQUE DE NICE
1963-1984**

GILLES BOUIS

**Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à la Faculté des Lettres de Nice sous la
direction de M. Ralph Schor.**

"Monseigneur Mouisset, ancien polytechnicien, est un homme hors du commun, qui a donné à toutes ses actions laïcs et religieuses, la forte empreinte de ses facultés exceptionnelles".

Espoir le 29 septembre 1962

C'est en ces termes particulièrement élogieux que le quotidien *l'Espoir* présenta, le jour de son sacre épiscopal, monseigneur Mouisset, nouvel évêque coadjuteur de Nice. Une nouvelle figure s'apprêtait à prendre la relève du vieil archevêque-évêque que le poids de l'âge et de la maladie avaient considérablement affaibli. Succédant à monseigneur Rémond à la tête du diocèse, monseigneur Mouisset s'employa pendant vingt et un ans, de 1963 à 1984, à mettre sur pied les bases d'une Eglise et d'une administration diocésaine moderne suivant les prescriptions et les enseignements du concile Vatican II. Cette action pastorale qui fut progressivement mise en place ne peut être dissociée de la personnalité et du caractère propre de monseigneur Mouisset. La présentation de l'évêque faite par le quotidien *l'Espoir* met en relief les capacités personnelles du prélat. En effet, après avoir achevé de brillantes études secondaires, l'Ecole polytechnique lui permit d'entamer une carrière d'officier d'artillerie qu'il termina au lendemain de la guerre 1939-1945 pour se consacrer au service de Dieu. Devenu prêtre, son expérience humaine lui permit de mettre en application les principes de l'Eglise catholique : devoir, service, morale. Rapidement, il honora la confiance de ses supérieurs en acceptant des charges aussi diverses que directeur de l'enseignement religieux et supérieur du petit séminaire de Marseille. L'épiscopat lui permit de mettre son expérience et ses capacités intellectuelles au service de tout un peuple avec pour finalité le respect des valeurs auxquelles il croyait.

L'arrivée de monseigneur Mouisset à la tête du diocèse de Nice coïncida avec l'ouverture du concile Vatican II. Cette réforme marqua le début de l'Eglise post-conciliaire avec la mise en place de nouvelles pratiques et l'adoption de décrets comme la messe en français. L'Eglise, au travers des pères conciliaires, afficha sa volonté de moderniser son institution malgré la réticence de chrétiens attachés aux rites traditionnels. Il est intéressant de voir dans quelles conditions et dans quel climat monseigneur Mouisset a pu mettre en oeuvre les enseignements et les réformes du concile.

Dans cette démarche, monseigneur Mouisset posa les jalons d'une Eglise suivant les aspirations du monde moderne tout en restant fidèle au message évangélique. Malgré cet effort, la sécularisation de la société apparut de plus en plus présente durant les années de son épiscopat où crise des vocations, indifférence religieuse et déchristianisation des familles apparaissent comme des problèmes capitaux.

• **Le polytechnicien, l'officier, le prêtre**

Par de là bien des aspects, le parcours de Jean Mouisset apparaît comme peu banal. Ses études brillantes, son entrée à l'Ecole polytechnique, sa carrière d'officier d'artillerie pendant la guerre ne laissaient pas présager son entrée dans les ordres. Pourtant élevé dans une famille de grande vocation, Jean Mouisset avait depuis son plus jeune âge une foi profonde qui ne demandait qu'à s'épanouir.

Originaire du Sud de la France, la famille Mouisset habitait la ville de Sète dans l'Hérault. C'est là que naquit Jean, Julien, Robert le 29 avril 1909 à dix heures dans la maison familiale, 10, rue du Palais. Son père, Joseph Mouisset, âgé de 39 ans était gérant d'un magasin de tabacs et de bibelots à Nîmes, rue de la Fontaine. A un âge avancé, il avait épousé Hortense Arnaux, sans profession, originaire des Bouches-du-Rhône. C'est à l'âge de 40 ans qu'elle mit au monde son unique enfant. Le 16 mai, Jean reçut le sacrement du baptême à la paroisse Saint-Louis de Sète.

Jean apparaît comme un enfant sage, respectueux de l'autorité parentale. Ses parents l'éduquèrent selon les préceptes et les enseignements de l'Eglise et très jeune, il fut baigné dans une atmosphère fervente. Une anecdote, rapportée par un cousin éloigné, illustre cette ambiance familiale. Au cours des vacances scolaires, Jean retrouvait sa cousine Marguerite en Arles où ses parents tenaient en gérance un commerce de fruits et légumes. Parmi les jeux des enfants, les offices religieux avaient leur faveur. Sans être trop dévot, le parrain de Jean leur confectionnait un autel rudimentaire, décoré de fanes de carottes. Le rituel se déroulait avec toute la ferveur et la rigueur de deux enfants de cinq et dix ans !

Jean Mouisset accomplit ses études primaires dans une école paroissiale de Nîmes et acheva brillamment ses études secondaires, au lycée, grâce à une bourse d'études qu'il avait pu obtenir par l'intermédiaire d'un parlementaire, devenu plus tard ministre, camarade d'enfance de son père, Mario Roustan. C'était un élève sérieux, scrupuleux du travail bien fait, ce qui lui valut l'estime de ses professeurs. Il fut bachelier en lettres et en sciences en 1926. Toujours grâce à cette bourse, il fit à Nîmes puis à Paris, ses mathématiques spéciales et fut reçu, à l'âge de vingt ans à la prestigieuse Ecole polytechnique. Le jeune homme y trouva un véritable esprit de camaraderie et noua de profonds liens d'amitié dans sa promotion.

L'entrée à l'Ecole polytechnique fut pour Jean Mouisset le début de sa carrière d'officier. Elle allait durer plus de quinze ans. Arrivé le 4 octobre 1929, il sortit sous-lieutenant d'artillerie le 1er octobre 1931. Après avoir suivi l'école militaire d'application de Fontainebleau, il fut nommé officier d'artillerie affecté au 56ème régiment d'artillerie le 12 août 1933. C'est alors que le jeune officier Mouisset gravit un à un les grades militaires Il fut successivement promu au grade de lieutenant le 1er octobre 1933, affecté au 59ème régiment d'artillerie à Sarrebourg en 1936 et puis à la direction de l'artillerie au ministère de la guerre. Lorsque survint la guerre, Jean Mouisset était capitaine depuis un an et fut affecté, dès la mobilisation générale, à un dépôt d'artillerie. Il partit au combat le 1er mars 1940 et prit le commandement d'une batterie sur le front belge. Son comportement lui valut d'être cité à l'ordre de la division avec croix de guerre. Après la déroute et le repli des armées, il s'embarqua le 1er juin 1940 à Dunkerque pour le Royaume-Uni.

De retour, il participa, sur le Cher, aux derniers combats. En congé d'armistice et sur sa demande, le capitaine Mouisset entra dès le début de l'occupation aux chantiers de jeunesse. Après la débâcle de 1940, l'essentiel des forces vives de la nation était dispersé au sud de la Loire. Le général de La Porte du Theil eut l'idée de regrouper tous ces hommes et d'établir, en zone libre, dont l'administration échappait aux autorités allemandes, un service national d'une durée de huit mois. L'objectif était de donner à tous les jeunes de la zone libre et d'Afrique du nord, un complément de formation physique, civique et morale destiné à leur permettre de prendre rapidement, le moment venu, une place dans l'armée. Le capitaine Mouisset s'engagea à remplir cette mission au groupement de jeunesse n°13 de Cavaillon (Vaucluse). Il fut amené à commander l'Ecole régionale des chefs de chantiers de Provence au Lavandou où étaient formés les futurs chefs de chantiers. Il assura ce commandement jusqu'en 1943, date à laquelle les chantiers de jeunesse furent démantelés par l'occupation de la zone libre.

Durant ces années, Le "chef Mouisset" fut un véritable meneur d'hommes. Il croyait profondément à l'esprit de ces chantiers pour maintenir la jeunesse française "en condition". Stefen Hecquet, sous les ordres du chef Mouisset pendant les chantiers , écrivait : "Ce polytechnicien au visage marmoréen, à la démarche aristocratique, joignait à une intelligence claire, un sens de l'organisation, un goût de l'ordonnance, un art de la mise en scène, auquel une troupe, pas plus qu'un peuple, ne demeure insensible".

Jean Mouisset apprit, tout au long de ces années, à vaincre sa timidité et à donner le meilleur de lui même aux chantiers comme dans le commandement de troupes.

En 1944, avant même la fin des hostilités, le capitaine Mouisset, mis en disponibilité, entra au grand séminaire de Marseille et commença sa préparation au sacerdoce. Il lui sembla qu'un "plus haut service" des jeunes le sollicitait et réalisa, ainsi, le désir de son adolescence. Cette vocation première fut vraisemblablement contrariée par un certain nombre de difficultés relatives à ses parents. Son père mourut lorsqu'il avait 23 ans et il paraît probable que Jean ait voulu constituer un pécule pour aider financièrement sa mère, retirée chez sa soeur Madeleine en Arles. Sa vocation de jeunesse fut ainsi remise à plus tard.

Très secret sur cette vocation qui l'animait, il dira plus tard : "Il est vrai que j'ai mûrement réfléchi puisque, pour la première fois, l'idée d'être prêtre m'est venue alors que j'avais 17 ans. Des circonstances diverses m'ont laissé supposer que ce projet n'était pas assez mûri et m'ont empêché de le réaliser..."

Quelques mois après son entrée au grand séminaire de Marseille, le commandement général le rappela en mars 1945 pour prendre part à la campagne d'Alsace et d'Allemagne. Il prit le commandement de la 10ème batterie du 67ème régiment d'artillerie. Le jour de Pâques 1945, le capitaine Mouisset et ses hommes passèrent le Rhin. Ces derniers combats lui valurent une citation à l'ordre du corps d'armée, croix de guerre avec étoile de vermeil pour avoir maintenu le moral de ses troupes sous les bombardements et avoir occupé des observatoires très avancés "dans des zones soumises aux tirs ennemis", notamment le 20 mars 1945, au clocher de Lauterbourg.

Après la guerre, pour continuer sa préparation au sacerdoce, il redemanda une disponibilité et fut rayé des contrôles de l'armée active en juillet 1946. Il se retira au grand séminaire de Marseille, quartier Saint Joseph et, sous les conseils de monseigneur Delay, fit sa théologie au séminaire Saint Sulpice à Issy-les-Moulineaux (Seine). Il acheva ses études au séminaire universitaire de Lyon. L'officier d'artillerie, habitué à commander des hommes, dut s'asseoir sur les bancs d'un séminaire à près de 35 ans et dut s'habituer à une vie de discipline, qui, selon ses propres termes, était "quasi monacale" ! En fait, cette vie très régulière et ces études nouvelles entre 35 et 40 ans ne firent pas reculer le séminariste qui avouera plus tard, avoir beaucoup appris au contact de jeunes.

Ayant opté pour le service du diocèse de Marseille, Jean Mouisset fut ordonné dans cette ville le 12 mars 1949, à l'âge de 40 ans, des mains de monseigneur Delay, archevêque de Marseille. Le père Mouisset commença son ministère comme vicaire ¹ à la paroisse de la Trinité (La Palud). Il le restera jusqu'en 1954. Cette première expérience sacerdotale le marqua profondément et fut une expérience enrichissante pour l'avenir. En octobre 1954, monseigneur Delay le nomma directeur diocésain de l'enseignement religieux de Marseille. Le catéchisme lui tenait tout spécialement à coeur et il développa l'enseignement religieux pour adultes. Tous les mercredis soirs, au cours de la messe en l'église de la Sainte Trinité, le père Mouisset dispensait son enseignement du catéchisme. Il rédigea, dans les années 1957-1958, *Instructions catéchistiques pour adultes* en deux tomes.

En septembre 1958, l'archevêque lui demanda de conserver la charge de directeur de l'enseignement religieux tout en le nommant supérieur du petit séminaire de Marseille. Ce nouveau ministère le remplit d'une grande satisfaction à l'idée de participer à l'instruction et à la formation des jeunes. Il s'intéressait particulièrement au mystérieux dessein de Dieu sur les jeunes, la naissance et l'épanouissement des vocations. Dans ces deux fonctions, le père Mouisset fut aidé par d'intelligents collaborateurs.

A ce double titre, il s'occupa du catéchuménat² des adultes et fonda, en 1961, l'Ecole régionale des catéchistes. Devenu chanoine honoraire, il s'attacha à remplir méthodiquement

¹ Adjoint d'un curé.

² Période pendant laquelle un catéchumène se prépare au baptême.

toutes les charges qui lui furent confiées. Dans un diocèse moins pauvre en prêtres, les fonctions du chanoine eussent été réparties entre plusieurs prêtres.

Après des états de service brillants qui lui valurent la croix de chevalier de la légion d'honneur en 1961, ordre dans lequel il fut ensuite promu officier, le capitaine Mouisset choisit "un plus haut service", celui du Christ et de l'Eglise. Cet engagement tardif dans l'Eglise fut rapidement couronné de succès grâce à son expérience, sa formation et ses qualités personnelles. La diversité de ses fonctions le prépara sans nul doute à la mission que le pape allait lui confier.

• De Marseille à Nice

Le diocèse de Nice était dirigé par un vieux prélat, l'archevêque-évêque Paul Rémond, dont le charisme et la personnalité avaient fortement marqué la vie religieuse niçoise pendant plus de trente ans. Au seuil de ses 89 ans, l'âge et la maladie furent les principales causes des premiers pourparlers relatifs à sa succession.

Les premières transactions commencèrent à la suite de sa maladie, survenue durant l'été 1961 dans sa propriété de Salins, dans le Jura. Malgré son rétablissement, le sujet de la succession fut posé lors de la réunion des évêques de Provence au petit séminaire de Cannes en mars 1962. Le nonce apostolique³ suggéra à monseigneur Rémond la nomination d'un évêque coadjuteur qui prendrait part au gouvernement du diocèse, et, au moment venu, lui succéderait de plein droit. La coadjutorat était chose fréquente dans les diocèses de France. En effet, cette solution évitait une possible discontinuité de l'administration diocésaine due aux aléas d'une succession épiscopale.

Pour que cette proposition soit entérinée, il fallait obtenir auparavant l'accord de l'évêque de Nice. Dans un premier temps, monseigneur Rémond, qui n'était pas homme à partager son pouvoir, ne sembla pas favorable à cette hypothèse. Puis, après maintes négociations et voyant ses forces décliner jour après jour, le vieil archevêque s'y résigna, à contrecoeur. Dans une lettre datée du 26 mai 1962, le pape Jean XXIII exprima sa satisfaction de voir avec quel "filial empressement" monseigneur Rémond avait répondu favorablement à la proposition qui lui avait été faite. L'accord obtenu, le procès informatif⁴ pouvait alors débiter.

Au bout de trois mois, le 5 août 1962, le pape Jean XXIII nomma le chanoine Jean Mouisset évêque titulaire⁵ de Télépte et coadjuteur⁶ de monseigneur Rémond, avec future succession. L'ouverture prochaine du concile, prévue pour le début du mois d'octobre, permit de hâter l'organisation de la cérémonie du sacre. La consécration épiscopale⁷ fut fixée le samedi 29 septembre 1962, fête de l'archange saint Michel, en la basilique cathédrale de Marseille.

• La collaboration entre les deux prélats

Monseigneur Mouisset prit rapidement contact avec son nouveau diocèse. Il rencontra à plusieurs reprises des membres du clergé niçois et fut reçu solennellement le 4 octobre, par

³ Prélat chargé de représenter, de façon permanente, le pape auprès d'un gouvernement étranger.

⁴ Terme définissant la procédure de nomination d'un évêque.

⁵ Anciennement appelé évêque "*in partibus infidelium*". Evêque qui reçoit le titre d'un ancien diocèse à titre symbolique. C'est le cas des évêques auxiliaires et coadjuteurs.

⁶ Evêque titulaire donné comme aide à la personne de l'évêque avec droit de succession.

⁷ Jusqu'au concile Vatican II, on ne parlait dans les textes officiels et dans le langage courant que de consécration épiscopale ou de sacre épiscopal. La réforme liturgique qui a suivi le concile a modifié l'appellation en "ordination épiscopale".

le chapitre cathédral,⁸ lors de la prise de possession canonique. Cet usage, datant du pape Boniface VIII (1294-1303), veut que l'installation du nouvel évêque se fasse par la lecture des lettres apostoliques en présence de l'ensemble des chanoines.

Sa première messe pontificale se déroula à la cathédrale de Nice, lors de la cérémonie solennelle organisée dans tous les diocèses du monde, à l'occasion du concile, le dimanche 7 octobre.

La passation des pouvoirs entre les deux prélats prit toute son ampleur à l'occasion de la messe de présentation aux fidèles niçois, le dimanche 21 octobre 1962. monseigneur Rémond avait tenu à présenter lui même son collaborateur aux fidèles. Toute la population était représentée. Jean Médecin, maire de Nice, les autorités civiles et militaires et une foule d'anonymes étaient venus souhaiter la bienvenue à leur évêque coadjuteur. Cette célébration fut en fait l'adieu du vieil archevêque au peuple niçois. Il passait définitivement le relais, non sans amertume. En effet, à partir de la fin octobre 1962, monseigneur Rémond n'assura plus aucune cérémonie publique jusqu'à sa mort.

Monseigneur Mouisset s'attacha à administrer le diocèse selon les besoins les plus urgents. Il le fit avec rigueur et efficacité tout en évitant de heurter la sensibilité du vieil évêque. Deux caractères et deux personnalités totalement opposées, allaient devoir collaborer ensemble au gouvernement du diocèse.

Vers la fin de sa vie, monseigneur Rémond procédait de manière intuitive et peu structurée, alors que le nouvel évêque appliquait dans toutes ses actions, la rigueur et l'organisation d'un ancien polytechnicien. Ces différences de tempérament et d'approche furent les principales causes d'une entente difficile entre les deux hommes.

Malgré cet état de fait, monseigneur Mouisset utilisa tous les moyens qui étaient à la disposition d'un évêque coadjuteur pour assurer la bonne marche du diocèse.

Entre deux sessions conciliaires, il effectuait des visites de "présentation" à quelques paroisses et des visites de "première prise de contact" dans les principales paroisses de la ville de Nice. Ces visites dominicales étaient organisées en fonction des disponibilités du prélat et lui permettaient de découvrir le diocèse. Très tôt, monseigneur Mouisset exprima son souci de communiquer avec ses diocésains et remplaça monseigneur Rémond dans la rédaction des lettres pastorales. Il prit également des décisions relatives aux nominations de prêtres ce qui est normalement du ressort de l'évêque résidentiel. Vers la fin du coadjutorat, durant les premiers mois de 1963, monseigneur Mouisset dirigeait véritablement le diocèse. Cet homme, qui avait peu l'expérience d'une gestion diocésaine, avait acquis, en peu de temps, les mécanismes d'une telle administration. Mais l'essentiel de l'activité du nouvel évêque fut retenue par le concile Vatican II, assemblée qui allait voir l'ensemble des évêques réfléchir sur l'avenir de l'Eglise.

• Le Père conciliaire

Après trois ans de préparation, la volonté du pape Jean XXIII se réalisa durant l'année 1962, par la réunion du XXe concile oecuménique de l'histoire de l'Eglise. Jean XXIII avait eu l'audace de considérer, non les difficultés, mais les avantages que représentait la réunion d'une telle assemblée. Les travaux du concile Vatican I étant restés inachevés en raison de la guerre de 1870, l'heure était venue de réformer en profondeur l'Eglise et ses institutions.

Les évêques des cinq continents furent conviés, dès l'ouverture solennelle du concile, à participer aux débats des sessions. monseigneur Rémond, éprouvé par la maladie, était dans

⁸ Communauté de chanoines d'une église cathédrale. Elle a pour fonctions de seconder l'évêque résidentiel dans ses tâches pastorales et assure l'office liturgique de la cathédrale. A l'époque contemporaine, son rôle est très réduit et le rôle de conseil incombe au conseil épiscopal dont les membres sont choisis par l'évêque.

l'incapacité de se rendre à Rome. Le diocèse de Nice fut donc représenté par son coadjuteur, monseigneur Mouisset, accompagné de monseigneur Verdet, évêque auxiliaire de Nice.

Durant les premiers jours d'octobre, la ville éternelle se remplit de prélats et la cité vaticane connut une agitation tout autre qu'à l'accoutumée. La plupart des évêques préférèrent, à l'hôtel, le calme d'un séminaire ou d'une communauté religieuse. Ce fut également le choix de monseigneur Mouisset qui résida à la communauté des Dames de l'Assomption, 32 via Romania.

Le jeudi 11 octobre à 11 heures, Nice célébra l'ouverture du concile par le son des cloches de sa cathédrale et de ses églises, à l'unisson avec tous les clochers du monde. Le concile pouvait alors commencer...

Monseigneur Mouisset fut un des nombreux artisans de ce grand "aggiornamento"⁹ de l'Eglise. Pendant près de trois ans, il participa à toutes les sessions conciliaires et prit conscience des nouveaux enjeux relatifs à l'Eglise de demain. L'évêque de Nice joua, comme la grande majorité de ses frères dans l'épiscopat, un rôle d'observateur. Sa vivacité intellectuelle lui permit d'être attentif aux propos et d'emmagasiner les réflexions essentielles.

L'évêque eut à redire quant à l'organisation proprement dite des séances. Les débats se faisaient dans la langue usuelle de l'Eglise, le latin. Même s'il comprenait les grandes lignes des discussions, monseigneur Mouisset déplora l'absence de traduction simultanée. En effet, la plupart des évêques présents avaient fait leurs études à Rome et avaient plus ou moins l'habitude du latin parlé alors que monseigneur Mouisset n'en avait qu'une connaissance livresque.

Dans l'esprit du prélat, sa première tâche fut de rendre compte des travaux et de faire connaître les décisions prises par l'ensemble des Pères conciliaires. Il le fit par l'intermédiaire des lettres pastorales et d'articles intitulés "Chronique de Rome" qu'il rédigea au retour de chaque session. Dès la fin de l'année 1962, monseigneur Mouisset s'y employa avec toute l'ardeur et l'espoir qu'il avait mis dans le concile. Il avait le souci de communiquer à ses diocésains les réflexions conciliaires en cours et à expliquer l'esprit qui les animait. De plus, il était convaincu que les grandes réformes du concile ne seraient comprises et appliquées que si un véritable dialogue était instauré entre l'évêque et ses fidèles.

Le concile Vatican II permit à l'Eglise d'entamer le plus important processus de réformes depuis le concile de Trente. Il dépoussiéra l'Eglise et fit souffler sur toute la Chrétienté un vent de renouveau. C'est dans ce même dessin que le nouvel évêque de Nice prit la totalité de ses engagements. Des changements importants furent décidés, en matière de liturgie principalement, mais aussi en ce qui concerne le rôle des prêtres et des laïcs dans l'Eglise. Un véritable changement de cap allait s'opérer dans l'Eglise de Nice.

• La personnalité de l'évêque de Nice

Après quelques mois de collaboration, monseigneur Rémond, âgé de 90 ans, décéda le 24 avril 1963 après plus de trente ans d'épiscopat. La ville de Nice ainsi que le nouvel évêque rendirent un vibrant hommage à sa personne et à son action dans le diocèse.

Selon les principes du coadjutorat, monseigneur Mouisset lui succéda comme évêque de Nice. Dès son arrivée, le nouvel évêque laissa entrevoir un changement radical dans la politique générale du diocèse. Une tout autre personnalité accédait à la tête de l'Eglise niçoise, un homme sûr de sa formation et ayant la ferme intention de remettre en état la structure générale du diocèse, considérablement affaiblie par un long épiscopat.

⁹ Le pape Jean XXIII voulait que la réforme soit, au travers du concile, une véritable "adaptation de l'Eglise aux réalités du monde moderne".

Cerner la personnalité d'un individu est chose difficile. Les témoignages oraux de ses principaux collaborateurs, prêtres et amis, ont permis, en les regroupant, d'opérer une approche objective des principaux traits de caractère du prélat.

Au début de son épiscopat, la personnalité de monseigneur Mouisset trancha radicalement avec celle de son prédécesseur. En 1963, le nouvel évêque trouva un diocèse désorganisé. monseigneur Rémond n'imposant plus son autorité, les prêtres et les laïcs avaient pris une certaine autonomie vis à vis du pouvoir de l'évêque. monseigneur Mouisset bouscula l'ordre établi en restaurant les structures au travers de réformes. Cette expérience lui valut quelques inimitiés de courte durée. En effet, il imposa un nouveau style et trancha avec le paternalisme de monseigneur Rémond. Au fur et à mesure que les années s'écoulèrent, les prêtres du diocèse ainsi que les fidèles apprirent à mieux connaître leur pasteur. Pour une personne qui ne le connaissait pas, monseigneur Mouisset donnait l'impression d'un homme froid et distant.

Monseigneur Mouisset était un homme de devoir. Lorsqu'il sentait que son devoir était de prendre telle ou telle décision, il le faisait envers et contre tout. Il appliqua scrupuleusement le concile car il était du rôle de chaque évêque de mettre en place cette réforme. De nombreux autres exemples témoignèrent de cette notion, profondément présente chez le prélat. Ce devoir était aussi présent envers l'Eglise qu'il servit avec droiture et ardeur tout au long de sa vie. Au moment du sacre épiscopal, chaque évêque est amené à choisir une devise. Un passage des Saintes Ecritures, particulièrement médité, est en général retenu. monseigneur Mouisset choisit sa devise dans l'Evangile selon saint Jean. Cette devise "Testimonium de lumine" (Rendre témoignage à la lumière), présente sur ses armoiries, fut sa ligne de conduite durant sa vie : annoncer la lumière du Christ. Elle évoquait son souci de clarté et d'intelligence tout en captant la dimension spirituelle de l'être. Monseigneur Mouisset n'a eu de cesse que tout homme puisse éclairer son existence de la lumière de Dieu. Toutefois, il n'était pas homme à faire des confidences sur sa propre foi. Les vocations tardives sont souvent riches en certitude, c'est précisément le cas de l'évêque de Nice. Rempli d'une totale confiance en Dieu, il avait une foi très solide, enracinée au plus profond de lui. Monseigneur Mouisset acceptait en bloc l'Eglise et sa doctrine et ne laissait échapper aucun doute sur tel ou tel enseignement. Attaché aux valeurs chrétiennes de son enfance, une foi simple l'animait. Bon orateur, ses homélies à caractère didactique, ressemblaient plus à un exposé réfléchi sur le thème du jour qu'à un sermon traditionnel. La nature de l'homme avait du mal à apparaître derrière l'évêque. En effet, monseigneur Mouisset était un homme discret presque secret. Difficulté supplémentaire pour l'historien-biographe, le prélat laissait rarement transparaître ses sentiments.

Autre caractéristique opposée à son prédécesseur, monseigneur Mouisset n'avait pas le souci de plaire. Il gouvernait son diocèse avec rigueur et justice sans qu'il ait de quelconques états d'âmes. Sans excès d'autoritarisme, l'évêque de Nice était un homme exigeant, rigoureux, ayant conscience de la dignité de sa fonction. Tout cérémonial était méticuleusement établi et réglé selon ses propres directives. Homme de parole, respectant ses engagements, il faisait preuve d'une droiture et d'une loyauté irréprochables. Il avait une totale confiance en ses collaborateurs et un sens très fort de la responsabilité l'animait. Organisateur hors pair, monseigneur Mouisset savait déléguer le pouvoir et le travail en fonction des capacités et des aptitudes de chacun.

Une approche de la personnalité du prélat serait incomplète sans souligner sa grande humanité et ses valeurs de justice, de liberté et d'humilité. Grâce à sa formation et à son expérience au contact des autres, monseigneur Mouisset comprenait l'homme. Il apparaît comme un évêque voulant que l'Eglise prenne en compte les attentes des hommes mais aussi les réalités de la vie moderne. Il fut très marqué par la constitution pastorale "Gaudium et

spes"¹⁰ du concile. Celle-ci traitait de la dignité et de la condition humaine dans le monde, de l'essor de la culture et de la vie économique et sociale. Tous ces thèmes lui tenaient à coeur et il s'attacha à suivre cet enseignement conciliaire. L'Eglise devait être au service des hommes et non l'inverse.

Les préoccupations d'un évêque en charge d'un important diocèse comme celui de Nice sont nombreuses et variées. Pendant vingt et un ans d'épiscopat, de 1963 à 1984, monseigneur Mouisset mit en place l'Eglise post-conciliaire avec tout ce que cela comporte comme nouveaux enseignements et nouvelles pratiques. Mais, au delà de ces changements et conformément à l'action de ses prédécesseurs, l'évêque se préoccupa d'enseigner les préceptes de l'Eglise et de faire grandir la foi dans une société atteinte par une forte déchristianisation et une indifférence à l'égard de l'Eglise.

La formation des prêtres et leur vie religieuse fut une des priorités du nouvel évêque. Le prélat s'inquiéta, également, d'assurer une vie décente à tous ses prêtres par une répartition des ressources. Cette péréquation fut réalisée dans un souci de justice et d'équité. monseigneur Mouisset n'eut de cesse de songer à la relève et un travail patient et constructif se fit au service des vocations. Il fut attentif à l'enseignement religieux des jeunes. Convaincu de l'importance des aumôneries de lycée et de la catéchèse, le prélat fut le moteur de cette action.

Une de ses principales préoccupations fut d'aller à la rencontre de ses diocésains au moyen de visites pastorales. C'était un véritable plaisir pour lui de converser avec les fidèles et les religieux des différentes paroisses de son diocèse. Chaque visite était accompagnée d'un questionnaire permettant d'établir les atouts et les carences de chaque paroisse. Ce questionnaire, dûment rempli par la paroisse, permettait de connaître l'état humain, économique et religieux de la paroisse. Grâce à cette démarche, d'une visite à l'autre, il pouvait se rendre personnellement compte de l'évolution générale. Une santé solide lui permit d'honorer un programme chargé, établi avec ordre et longtems à l'avance.

Dans un tout autre domaine, monseigneur Mouisset apparut comme un défenseur des valeurs de justice sociale. Le prélat fut attentif à l'actualité de son diocèse et n'hésita pas à engager son autorité à l'occasion de certains conflits sociaux. Rien ne l'arrêtait lorsque la justice était bafouée et il "s'embarquait en politique" lorsque les droits de l'homme étaient atteints.

Respectueux des pouvoirs publics, monseigneur Mouisset voulut, cependant, garder ses distances avec les autorités municipales pour garantir sa liberté de parole et d'action. Cela changeait radicalement avec l'attitude de monseigneur Rémond qui avait installé une sorte de système clientéliste entre l'Eglise et la municipalité. En 1978, fidèle à ses idées, l'évêque de Nice répondit par un article dans *les Nouvelles Religieuses*, aux ambitions du maire Jacques Médecin qui voulait faire de la ville le "Las Vegas" de l'Europe. Garant de l'ordre moral dans le diocèse et voyant le nombre des exactions commises dans sa ville (fraudes, règlements de compte, trafic d'argent...), l'évêque n'hésita pas à condamner ces agissements qui allaient à l'encontre de la morale et de la charité chrétienne. A chaque fois que les enjeux étaient graves pour l'intégrité de l'homme et contraires aux enseignements de l'Eglise, monseigneur Mouisset était là pour dénoncer de tels actes.

Préoccupé par les problèmes de l'Eglise de son temps, monseigneur Mouisset mit tout en oeuvre pour remettre en état les différents rouages de son diocèse. Attentif à son clergé comme à ses diocésains, il s'attacha à développer avec ardeur et ténacité les causes importantes pour l'avenir de l'Eglise comme l'enseignement religieux, les vocations sacerdotales, les réformes liturgiques. Tout cela fut intégré dans l'administration générale du

¹⁰ Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps.

diocèse, administration temporelle et spirituelle où l'action de monseigneur Mouisset fut déterminante.

• Administration temporelle du diocèse

L'épiscopat de monseigneur Mouisset débuta à une période charnière en matière de mutations démographiques et d'évolution des techniques et des modes de pensée. En 1962, les structures pastorales, ainsi qu'une partie de l'organisation diocésaine étaient en panne faute d'une concertation d'ensemble. L'évêque de Nice, dans un souci de concertation, mit à la disposition des paroisses et du clergé un certain nombre de structures permettant une politique cohérente. La position de monseigneur Mouisset par rapport aux besoins de son diocèse et aux aspirations de ses prêtres fut sans ambiguïté : remettre en état de marche un diocèse dont les structures ne s'étaient plus adaptées aux réalités sociologiques, économiques et donc, à la pastorale du diocèse¹¹.

Le diocèse était divisé en 23 doyennés¹² d'importance très inégale. En effet, certains doyennés pouvaient regrouper un nombre très différent de paroisses, allant de 1500 jusqu'à 180 000 habitants ! A l'intérieur de ces doyennés, les réunions de prêtres étaient rares et les moyens de concertation et de travail en commun étaient quasi inexistantes. Chaque paroisse essayait tant bien que mal d'organiser, à son échelle, une pastorale. Ce résultat fut la conséquence d'un ensemble de paramètres qui se sont ajoutés au cours des années. La croissance démographique fut un des facteurs du déséquilibre des doyennés. De la seconde guerre mondiale jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, la population diocésaine ne cessa d'augmenter. Principalement issues de l'immigration, ces populations s'installèrent sur le littoral, accentuant le contraste entre l'arrière pays et la côte.

Le clergé était déjà touché par la crise des vocations mais son nombre restait correct par rapport aux diocèses voisins. Le problème qui commença à se poser au début des années 1960 fut la répartition des prêtres en fonction des demandes pastorales dans un diocèse où la population était mouvante.

L'analyse de l'évêque, privilégia les critères mesurables et chiffrables. Pour tenir compte des importants changements, monseigneur Mouisset créa, six "zones pastorales" regroupant l'ensemble de sa juridiction.

Cette organisation entra en vigueur le 1er septembre 1963 et marqua la première étape de la restructuration diocésaine décidée par l'évêque. Pour chacune des six zones, regroupant des doyennés, un prêtre fut désigné comme "responsable de la zone pastorale". Ce prêtre, quelles que puissent être par ailleurs ses autres fonctions, fut le représentant direct de l'évêque auprès des prêtres exerçant un ministère dans sa zone et par conséquent assura l'intermédiaire entre le clergé et le pouvoir épiscopal. Au travers de cette organisation, monseigneur Mouisset voulut restaurer l'idée du travail en commun par une pastorale d'ensemble. Pour cela, les prêtres de chaque zone furent invités à se retrouver dans une réunion de travail une fois par mois, les responsables de zone se rencontrant, également une fois par mois, avec l'évêque et les principaux responsables des services diocésains.

Le fonctionnement de ces zones dura jusqu'en 1970, date à laquelle une deuxième étape vint s'ajouter à l'action pastorale. Cette répartition connut un déséquilibre dû à l'inégalité de peuplement entre les zones. En effet, la zone Nice-ville regroupait, à elle seule, près de la moitié de la population du diocèse.

En 1970, monseigneur Mouisset continua à affiner les structures de son diocèse en créant des "secteurs pastoraux" à l'intérieur des six zones. Chaque zone fut divisée en

¹¹ Ensemble des règles de l'action évangélique des prêtres suivant les prescriptions de l'évêque.

¹² Ancienne circonscription territoriale à l'intérieur d'un diocèse administré par un doyen.

plusieurs secteurs suivant la population. Ces secteurs pastoraux, entités plus petites que les zones, regroupèrent entre 5 et 10 paroisses.

Cette évolution des structures diocésaines eut pour but de mieux répartir la pastorale en fonction des besoins. La naissance de ces secteurs pastoraux sonna le glas des anciens doyennés devenus désuets avec le temps. Ce regroupement inter-paroissial fut établi selon les critères élaborés par l'assemblée des évêques de Lourdes en novembre 1969. Au delà des limites officielles, monseigneur Mouisset voulut un changement de mentalités plus que de pratiques. Il repensa la pastorale dans un souci d'une action commune entre les prêtres, les religieux et les laïcs. Dans l'esprit de l'évêque, cette répartition n'était que provisoire (durée de trois ans) en attendant la mise en place d'unités pastorales. En 1974, tenant compte des réalités humaines et ecclésiastiques et dans la droite ligne du travail accompli, monseigneur Mouisset réorganisa les zones et les secteurs en seize unités pastorales. Ce système fonctionna jusqu'à la fin de l'épiscopat.

• Organisation financière

La réforme financière du diocèse eut d'énormes conséquences sur la manière de répartir les ressources entre les différents partenaires. La première des conséquences fut le nouveau traitement du clergé.

En 1962, la collecte du "denier du culte" était organisée dans chacune des paroisses et l'évêché rassemblait ces dons pour les redistribuer aux prêtres. Mais cette somme n'arrivant pas à couvrir l'ensemble des frais d'un prêtre, un complément lui était assuré par le casuel¹³ et les honoraires de messe. L'inégalité de ce système venait du fait que les paroisses riches des villes pouvaient aisément entretenir leur prêtre et le faire vivre très correctement. A l'inverse, les prêtres de l'arrière-pays avaient de lourdes difficultés pour subvenir à leurs besoins. C'est dans un souci d'égalité entre tous ses prêtres que monseigneur Mouisset organisa ce traitement. En 1969, les paroisses durent contribuer au traitement du clergé en versant au diocèse une taxe proportionnelle à leurs ressources annuelles (population, richesse). Dans cette nouvelle organisation, chaque prêtre fut assuré de recevoir une rémunération correcte et identique pour tous. A partir de 1977, la péréquation fut totale par le versement au diocèse de tous les honoraires de messe, chaque prêtre recevant chaque mois une même "indemnité forfaitaire de célébration".

Progressivement, tous les rouages financiers connurent une centralisation diocésaine pour mieux répartir ensuite suivant les besoins.

La comptabilité paroissiale qui était jadis du ressort du curé, fut, elle aussi, réformée en fonction de l'organisation des finances. Désormais, la comptabilité de chaque paroisse fut contrôlée par l'association diocésaine en charge des questions financières à l'intérieur du diocèse. Le curé dut alors établir un document comptable récapitulatif pour la transparence des comptes. Chaque année, après avoir reversé la taxe au diocèse, chaque paroisse pouvait à son gré répartir ses ressources suivant les besoins. Cette taxe paroissiale avait pour but essentiel d'établir un budget diocésain stable.

Avant la réforme, les versements des paroisses au diocèse changeaient en fonction des travaux de restauration que le curé avait mis en route. Désormais c'est le diocèse qui prit en charge la construction des nouvelles églises, l'achat de terrains et les restaurations au travers d'une campagne diocésaine.

¹³ Honoraires que les fidèles donnent au curé dans certaines occasions telles que les baptêmes, mariages et funérailles.

• L'immobilier et les nouvelles églises

Un travail non négligeable avait déjà été entrepris dans le diocèse en matière de construction et de restauration d'églises. Ces réalisations furent le fruit de l'effort et de l'esprit d'initiative de quelques curés, obligés de trouver les ressources financières chez de généreux paroissiens.

Monseigneur Mouisset voulut centraliser les efforts entrepris et les ressources par un service diocésain. Sa volonté se réalisa en 1964-1965 par la création d'une campagne diocésaine chargée de recueillir les fonds nécessaires à la construction d'églises et de complexes paroissiaux. Ce service fut également chargé de toutes les questions immobilières incombant au diocèse. Des responsables furent nommés et une collecte annuelle au moment de Noël fut instituée. Tous les rouages de l'administration diocésaine furent mis à contribution (tracts, publicité, enveloppes...) pour la réussite de cette opération.

Cette politique de construction d'églises entreprise par l'évêque de Nice s'accompagna d'une volonté d'évangéliser ces nouvelles populations. Monseigneur Mouisset ne voulut oublier personne dans la tâche qui lui avait été confiée : assurer la présence chrétienne dans chaque nouvelle communauté. La construction de lieux de culte fut un moyen d'y parvenir.

Dès le début, le travail ne manqua pas et différents chantiers virent le jour dans les nouveaux quartiers des grandes agglomérations du littoral azuréen. Les responsables eurent à négocier les emplacements des futurs complexes et les achats de terrains. Les projets de construction privilégièrent le rôle fonctionnel des équipements religieux suivant deux types distincts : le premier, cultuel, relatif aux fonctions liturgiques (messe avant tout mais aussi, baptême, profession de foi, mariage et funérailles) et à la prière individuelle, le second, concernant les activités religieuses non cultuelles : catéchisme, réunions, conférences et logement du prêtre. Cette volonté fut respectée dans la plupart des cas en raison de l'absence d'équipement paroissial.

Monseigneur Mouisset, initiateur du projet, croyait profondément à la réussite d'une telle entreprise. Il réussit à motiver les personnes suivant leurs possibilités et leurs compétences et progressivement des équipes de laïcs et de religieux s'impliquèrent de plus en plus dans cette campagne. Chaque année, un numéro spécial des nouvelles religieuses était consacré aux églises nouvelles. Les fidèles étaient, de ce fait, informés des réalisations mais aussi de l'état des finances et du montant des collectes. L'évêque de Nice en profitait pour lancer un appel à ses diocésains, leur demandant de faire preuve de solidarité et de générosité car une telle action relevait de la responsabilité de chaque chrétien.

Lors de la campagne de 1970, monseigneur Mouisset n'hésita pas à faire une intervention sur les antennes de télévision pour rappeler l'importance de la campagne des nouvelles églises.

La campagne connut, au fur et à mesure des réalisations, des problèmes financiers. Malgré la collecte de Noël, les donations et legs, la sensibilisation aux problèmes des nouveaux quartiers dans les sermons, le diocèse dut emprunter des sommes considérables.

La campagne annuelle n'a jamais plus rapporté que l'amortissement des emprunts soit environ 500 000 francs. Or l'augmentation du coût de la construction des églises a été disproportionné par rapport aux fonds recueillis. En moins de vingt ans, le prix de réalisation d'un équipement paroissial a été multiplié par trois ou quatre, soit près de quatre millions de francs au début des années 1980. La générosité des fidèles ne suffit pas pour financer et terminer tous les projets en cours. Il fallut donc se résigner à vendre des immeubles ou propriétés appartenant à l'association diocésaine et en particulier le grand bâtiment du petit séminaire Saint Paul de Cannes, qui avait fait la fierté de monseigneur Rémond.

Dans la plupart des cas, l'architecture fut de conception moderne, dépouillée et plus simple que dans le passé ; les jeunes générations voyant plus dans l'église un lieu de

rassemblement des chrétiens qu'un édifice sacré. L'édification des équipements religieux dut tenir compte du comportement du milieu et des effectifs de population.

Malgré l'endettement du diocèse, comblé progressivement par le remboursement des emprunts, l'église-monument prit la place qui était la sienne dans ces nouveaux quartiers où le clocher, de béton ou d'acier, répond à l'architecture de l'ensemble.

• La coopération missionnaire

A partir de 1969, après avoir réorganisé les rouages de l'administration diocésaine, monseigneur Mouisset s'attacha à développer une cause qui lui tenait à cœur, la coopération missionnaire.

Dans les années 1960, la décolonisation de certains territoires d'Afrique ou "pays de mission" eut pour conséquence le retour d'un certain nombre de missionnaires européens, les Pères Blancs. Les nouveaux pays indépendants commencèrent à prendre en main leur propre destinée en développant le clergé autochtone et en créant des diocèses. Le jeune clergé africain prit progressivement la relève des Pères Blancs. Ces nouvelles Eglises diocésaines eurent des difficultés pour assurer la propagation de la foi, dues à leurs nouvelles conditions (manque de prêtres et de ressources financières). Les moyens d'aide traditionnels (quête annuelle pour les oeuvres missionnaires) ne suffirent plus et durent évoluer en fonction des nouveaux besoins issus de la décolonisation.

monseigneur Mouisset, conscient de cet état de fait, se renseigna auprès des organismes pontificaux chargés de la coopération missionnaire pour établir des relations avec l'Afrique francophone. Un cardinal à Rome porta à sa connaissance la création récente d'un nouveau diocèse à Diébougou en Haute Volta¹⁴. monseigneur Mouisset rencontra le nouvel évêque de cette localité, monseigneur Jean-Baptiste Somé, à Nice et ensemble ils établirent une nouvelle approche de la coopération missionnaire, le jumelage de diocèses. En effet, cet engagement fut scellé en 1969 par un jumelage entre le diocèse de Nice et le diocèse de Diébougou. C'est à cette époque que les premiers jumelages furent créés pour donner une base de départ à la coopération missionnaire.

La finalité du jumelage apparaît pour les deux prélats comme une complémentarité réciproque, une ouverture sur l'autre pour mieux se connaître et construire ensemble la même Eglise. ce rapprochement était un moyen de sensibiliser les fidèles, de façon concrète, à la dimension de l'Eglise universelle. Cela permit d'inculquer la solidarité humaine envers les plus pauvres et les plus démunis par un message chrétien et évangélique. Le jumelage eut pour conséquence des contacts entre paroisses des deux diocèses et la création de comités missionnaires paroissiaux.

Le jumelage se concrétisa en novembre 1969 par le voyage en Haute Volta de monseigneur Mouisset, accompagné de M. l'abbé Dulucq, chargé de la coopération missionnaire dans le diocèse. L'évêque de Nice eut à cœur de visiter la communauté chrétienne de ce pays, les paroisses, les prêtres et voulut se rendre compte des problèmes et des besoins de ce pays. Le diocèse de Diébougou comptait 324 000 habitants dont seulement 40 000 baptisés et 5000 catéchumènes¹⁵. C'était un des pays les moins développés de l'ancienne Afrique occidentale française et la grande majorité de la population était sous-alimentée.

Malgré les besoins énormes dans tous les domaines, monseigneur Mouisset revint de ce voyage encore plus enthousiaste à l'idée d'un véritable échange. Il fut touché par l'accueil

¹⁴ Ancienne colonie française, la Haute-Volta prit son indépendance le 5 août 1960. La Haute-Volta est devenue Burkina Faso en 1984.

¹⁵ Dans le christianisme, personne qui suit une formation en vue d'accéder au baptême.

fraternel de cette population et fut pris d'une profonde admiration pour ce pays. Fait paradoxal, c'est sur cette terre à majorité païenne que l'évêque de Nice célébra des messes devant plus de 3000 fidèles alors que cela ne lui était jamais arrivé auparavant en France !

Pour monseigneur Mouisset, le jumelage devait s'exprimer non seulement par une aide financière mais aussi par une aide humaine, par la présence au service du diocèse de Diébougou, de prêtres, religieux ou laïcs. L'aide financière, indispensable pour développer cette localité d'Afrique, fut à l'initiative de l'évêque. Il fit rapidement l'inventaire des besoins du diocèse de Diébougou en fonction des paroisses, des ressources et du nombre de prêtres.

Sa conclusion fut de donner 1 % du budget du diocèse de Nice au diocèse africain pour qu'il puisse se développer économiquement et socialement, soit une aide substantielle d'environ 100 000 francs par an. Monseigneur Mouisset proposa son projet devant le conseil presbytéral en juin 1976. Le conseil donna son accord pour que le diocèse reverse, chaque année, 1 % de ses ressources au diocèse de Diébougou.

Au delà de cette aide matérielle pour le développement de cette région, des laïcs chrétiens partirent enseigner leur savoir-faire en matière d'agriculture, d'irrigation et dans d'autres domaines. La contribution au développement fut ainsi étroitement liée au rayonnement de leur christianisme. Les conditions matérielles exigeaient que ces coopérants soient entièrement pris en charge par le diocèse de Nice car les ressources de Diébougou ne permettaient pas de supporter cette dépense. Réciproquement des étudiants, originaires de Haute-Volta, vinrent terminer leur parcours universitaire dans la capitale azurée. En 1973, l'abbé Jean Blondin partit à Diébougou pour une durée de trois ans. Il y exerça un ministère aux côtés des prêtres autochtones et des Pères Blancs. Il donna régulièrement des nouvelles de son action en Afrique. Des articles dans les *Nouvelles religieuses* permettaient aux fidèles niçois de suivre la vie d'un prêtre en pays de mission.

La volonté de monseigneur Mouisset était d'envoyer des prêtres et des religieuses pour qu'ils puissent seconder l'évangélisation et permettre l'éclosion et la montée des vocations locales. Ils portaient à la fois le témoignage de leur christianisme et l'aide technique nécessaire au développement économique.

• Administration pastorale du diocèse

Par delà l'organisation temporelle du diocèse, monseigneur Mouisset, comme tout pasteur, fut investi de la charge spirituelle de tout un peuple. Il prit à coeur de remplir cette tâche avec rigueur pour développer la foi et la participation des laïcs dans le renouveau de l'Eglise post-conciliaire.

Rien ne fut négligé. L'enseignement du concile donna à l'évêque de Nice les bases sur lesquelles l'Eglise devait grandir : l'aumônerie des jeunes, la catéchèse et l'enseignement religieux, les vocations sacerdotales, le rôle des laïcs, l'action charitable et un enseignement conciliaire relativement récent, l'oecuménisme.

monseigneur Mouisset administra son diocèse selon les besoins et les priorités d'une sécularisation progressive de la société, où l'indifférence religieuse et la déchristianisation furent, plus que jamais, des entraves à l'enseignement pastoral.

"L'avenir de l'Eglise dépend de cette confiance faite à la jeunesse" aimait à rappeler l'évêque. Comme tout garant de l'avenir d'une institution, monseigneur Mouisset croyait profondément en la jeunesse. L'enseignement de la foi au travers de la catéchèse, des aumôneries, et l'enseignement catholique prirent un essor important dans le diocèse grâce à la volonté de son évêque.

"Dieu a-t-il encore besoin des hommes ?" Tel était le titre d'un article de *Nice-matin* en 1982 au sujet des vocations sacerdotales dans le diocèse de Nice. La déchristianisation, les nouveautés conciliaires, la fermeture des séminaires ne furent que des accélérateurs de la

crise. Les prêtres, de moins en moins nombreux, furent confrontés à une population toujours plus importante sur le littoral et une désertification de l'arrière pays.

Le problème du recrutement des prêtres et des vocations fut la priorité pour monseigneur Mouisset. Comme cela l'avait été pour son prédécesseur et comme ça l'est aujourd'hui pour son successeur, le problème de l'avenir sacerdotal est la priorité de tous les évêques de l'Eglise. Dieu a encore besoin des hommes et l'Eglise a besoin de prêtres si l'on en juge par les efforts qui sont entrepris pour essayer d'augmenter le nombre de séminaristes et par là même le nombre des ordinations. Entre 1965 et 1980, l'Eglise connut la crise la plus aiguë de toute son histoire en matière de recrutement sacerdotal. Un enchaînement de faits a entravé le mécanisme traditionnel et il fallut entièrement repenser la manière de former les prêtres. Cette lourde tâche incombait à l'évêque qui, de façon réaliste et concrète, mit tout en oeuvre pour arrêter l'aggravation de la crise. En 1982, sur 440 prêtres, 26 seulement avaient moins de 40 ans, soit une augmentation progressive de leur âge. A partir des années 1970, il y eut rarement plus de deux ordinations par an dans le diocèse et le début des années 1980 obtint une à deux ordinations. C'est beaucoup trop peu pour assurer la simple "relève" des prêtres qui décèdent ou qui prennent leur retraite, après une "carrière sacerdotale" souvent prolongée en raison même de ces problèmes d'effectifs.

Au delà des causes générales qui ont provoqué cette baisse progressive des candidats à la prêtrise, il est impératif de mentionner les causes spécifiques au diocèse. La fermeture du petit séminaire en 1967 n'arrangea pas la crise des vocations. En effet, les petits séminaristes étaient recrutés essentiellement dans l'arrière pays où la foi et les traditions catholiques ont toujours été vives. De nombreux prêtres suivirent ce cheminement. Depuis, le dépeuplement de l'arrière pays niçois et la scolarisation dans des établissements plus proches condamna le petit séminaire à fermer définitivement ses portes.

La société des années 1960 à 1980 connut une véritable mutation dans ses membres et dans sa tête. L'Eglise a été bouleversée dans ses structures car elle fait partie intégrante de cette société en mouvement. La principale tâche de l'évêque fut de comprendre plus que de condamner une telle évolution. monseigneur Mouisset comprit que l'avenir d'une institution comme l'Eglise dépendait des nouvelles méthodes qui répondront aux attentes des jeunes.

En 1967, au lendemain de la fermeture du petit séminaire, le problème des vocations fut repensé et un service diocésain des vocations fut mis en place. Ce service voulut aider l'épanouissement de toutes les vocations, mais plus particulièrement, celles des jeunes. Il encadra également des garçons étudiants à l'université et ayant manifesté le désir de devenir prêtre. L'organisation et l'animation furent confiés à des prêtres éducateurs dont les principales occupations étaient d'assurer la responsabilité du foyer Saint-Paul, la préparation des journées des vocations, des retraites et des réunions avec les adultes. Le service diocésain des vocations essaya d'être un remède à la crise mais les résultats ne furent pas à la hauteur des espérances.

Le nombre, l'action et la répartition des prêtres dans le diocèse a sensiblement changé au fur et à mesure des années et des différentes mutations de la société. En 1964, il y avait 467 prêtres au service d'environ 600 000 baptisés catholiques soit à peu près un prêtre pour 1 300 fidèles. A la fin de l'épiscopat de monseigneur Mouisset, en 1984, 450 prêtres étaient au service de plus de 900 000 fidèles soit un prêtre pour 2000 fidèles. Ces quelques chiffres nous renseignent sur l'évolution générale du diocèse. On s'aperçoit que le nombre de prêtres a peu diminué mais, en revanche, on note une forte croissance de la population.

La crise du clergé est aggravée par le grand nombre de personnes à évangéliser. L'évolution démographique du diocèse eut pour conséquence la remise en cause de la répartition du réseau paroissial. Les grandes villes de la Côte d'azur connurent, dans les années 1970, une croissance démographique sans précédent. De nombreuses nouvelles paroisses virent le jour en l'espace de vingt ans. Conséquence directe de ce phénomène, de

nombreux prêtres durent être nommés pour assurer le service paroissial des nouveaux quartiers périphériques. Cet "appel de la Côte" ne fit qu'accentuer le contraste entre le littoral et l'arrière-pays. Un tissu paroissial totalement déséquilibré se dessina au fil des années, augmentant le nombre des paroisses à desservir pour chaque prêtre.

Monseigneur Mouisset, comme tout évêque, s'entoura de collaborateurs dans son travail d'administration du diocèse. Lorsqu'il devint évêque de Nice, le 24 avril 1963, il prit monseigneur Verdet (évêque auxiliaire de monseigneur Rémond depuis 1952) comme vicaire général¹⁶ jusqu'à ce que celui-ci soit nommé évêque de la Rochelle, le 1er juillet 1963. A partir de cette date, les proches collaborateurs de l'évêque restèrent longtemps à leur poste et marquèrent une continuité dans l'administration diocésaine. monseigneur Belckx fut vicaire général de 1963 à 1968 et de 1972 à 1980. monseigneur Ghiraldi également resta de 1974 à 1984 aux côtés de monseigneur Mouisset. En 1970, l'évêque de Nice sollicita l'appui d'un évêque auxiliaire pour l'aider dans sa tâche pastorale.

Cette nomination entra dans la droite ligne du concile qui a voulu, même sous des formes institutionnelles, multiplier les contacts et la collaboration entre les membres de l'Eglise. monseigneur Dupanloup resta trois ans aux côtés de monseigneur Mouisset puis quitta Nice pour une nouvelle nomination. L'évêque de Nice fut secondé une seconde fois, à la fin de son épiscopat, un an avant de prendre sa retraite, par monseigneur Saint-Macary qui devint évêque coadjuteur de Nice avec future succession, comme l'avait été monseigneur Mouisset vingt ans auparavant.

•L'Eglise post-conciliaire

Le 3 avril 1969, la constitution apostolique¹⁷ du pape Paul VI, "Missale Romanum" établit le rite définitif de la messe en français. Elle définissait la réforme liturgique demandée par les évêques et constituait un des fondements de l'Eglise post-conciliaire.

Ces décisions furent mises en place par l'intermédiaire du clergé et notamment par l'évêque, réinvesti lors du concile, de toute son autorité en matière de culte. L'Eglise de Nice s'adapta aux évolutions de son temps. monseigneur Mouisset fut le principal acteur de ces réformes et le garant de la mise en place des nouvelles pratiques. Mais ces modifications d'habitudes heurtèrent la sensibilité de chrétiens attachés aux valeurs traditionnelles et à l'immutabilité de leur religion. Tout cela se déroula dans un contexte social difficile à la fin des années 1960, où certains remirent en cause les règles fondamentales de l'Eglise. Le concile Vatican II essaya d'épurer un certain nombre de rites devenus désuets pour atteindre une simplicité plus évangélique, plus proche du peuple. Cette volonté d'adapter l'Eglise à son siècle fut une des principales préoccupations de l'évêque. Sans relâche, il prépara les prêtres de son diocèse aux défis de l'Eglise post-conciliaire.

La grande majorité des chrétiens attendait tout changement comme positif. La plupart des fidèles niçois adoptèrent promptement ces réformes et en assurèrent le succès en exprimant leur participation et leur acceptation par une participation active à la messe (chants). Le nouveau rite contenta ceux qui se plaignaient que l'Eglise ne savait pas évoluer avec son temps et progressivement l'ensemble des rites fut accepté. Ce changement de rite laissa la porte ouverte à certaines incartades de prêtres engendrant des plaintes de fidèles à l'évêque. monseigneur Mouisset rassura ces quelques diocésains et les contestations de cet ordre cessèrent au fur et à mesure des années. Mais l'évêque de Nice fut confronté aux

¹⁶ Prêtre adjoint à un évêque pour l'administration d'un diocèse.

¹⁷ Décision du pape qui, sous forme de lois générales ou particulières, intéresse la foi ou les mœurs, et plus généralement, les actes réglant les affaires importantes de l'Eglise.

partisans de l'Eglise traditionnelle qui rejetèrent en bloc toute réforme des pratiques sacramentelles.

Ce n'est pas la première fois dans la vie de l'Eglise que le trouble et la confusion marquent les temps d'un concile oecuménique. La nouveauté a déconcerté ou choqué des pratiquants habitués à la liturgie en latin. A Nice comme en France, des voix se firent entendre prônant l'immutabilité de la religion et la fidélité aux traditions séculaires.

Ce traditionalisme catholique fut incarné durant les années 1970 par l'action de monseigneur Lefebvre¹⁸, ancien archevêque-évêque de Tulle. Dans le diocèse de Nice, peut-être plus qu'ailleurs, des catholiques attachés au rite traditionnel trouvèrent chez monseigneur Lefebvre le défenseur de la religion de leurs parents, et commencèrent à faire connaître leur mécontentement. En plus des catholiques conservateurs, des baptisés n'entrant plus dans une église que de loin en loin, à l'occasion de funérailles ou de fêtes carillonnées, mêlèrent leurs voix à ce concert de plaintes, troublés de ne plus reconnaître les rites et les usages qui leur étaient familiers.

Une querelle des rites s'engagea en France entre les partisans de la nouvelle messe et les traditionalistes, attachés à la messe selon le rite de saint Pie V¹⁹. L'évêque de Nice fut confronté à ce malaise.

monseigneur Lefebvre trouva à Nice un écho favorable chez les fidèles d'un certain âge. En effet, la majorité des pratiquants réguliers étaient des retraités et ces modifications du rite furent difficilement acceptées voire catégoriquement rejetées. monseigneur Mouisset, fervent partisan de Vatican II, savait que seul le temps calmerait les esprits mais, pour le moment, il fallait faire respecter l'autorité de l'Eglise et l'autorité du pape. L'éloignement de monseigneur Lefebvre et de ses partisans vis à vis de l'Eglise post-conciliaire grandit durant les années 1970. L'évêque schismatique continua à ordonner des prêtres et à célébrer des messes en France malgré l'interdiction de Rome. En 1977, alors qu'il était "suspens a divinis"²⁰, monseigneur Lefebvre vint dans le diocèse de Nice. Le curé de Théoule, partisan de l'Eglise traditionaliste, le reçut dans son église pour y célébrer une messe.

Bafouant ainsi l'autorité du pape et passant outre l'autorité de l'évêque, le curé dut quitter, par un décret de déplacement signé par monseigneur Mouisset, son ministère. L'évêque fit preuve, dans cette affaire, d'une grande fermeté par rapport à de tels actes. Sans aucune complaisance, il condamna ces agissements et tenta de ramener le calme dans les esprits. En effet, l'évêque de Nice dut intervenir à plusieurs reprises car les plus virulents des traditionalistes amenèrent, à plusieurs reprises, le trouble et le désordre dans le diocèse.

• Une crise dans l'Eglise

Durant les années 1960 et 1970, l'institution ecclésiastique fut bousculée dans ses structures par le concile mais aussi, en son sein, par des mouvements de contestation de prêtres et de fidèles à cause des événements politiques du moment. Cette crise de l'Eglise s'intégra dans un climat politique difficile, celui de la fin des années 1960. Le mouvement de mai 1968, plus qu'une révolte contre un régime politique, fut une remise en cause de l'ensemble des valeurs d'une société. L'Eglise ne pouvait pas échapper à ce mouvement de

¹⁸ Monseigneur Marcel Lefebvre, catholique traditionaliste français, rejeta, de façon catégorique et globale, l'esprit et les conclusions du concile. Sa position, refusant de reconnaître l'autorité du pape, se mua en une crise schismatique alimentée par une attitude intégriste sans équivoque. Passant outre les exhortations pontificales, il se présenta comme le défenseur de la vraie foi et continua à célébrer les messes selon l'ancien rite et ordonna des prêtres sans l'autorisation du pape. Des catholiques traditionalistes le rejoignirent dans ces positions.

¹⁹ Messe en latin suivant le rite de saint Pie V. En vigueur dans l'Eglise catholique jusqu'en 1969, date de la Constitution apostolique de Paul VI instituant la messe en français.

²⁰ Interdiction de célébrer la messe, de prêcher et de conférer les sacrements.

contestation car garante d'un certain conservatoire de traditions et de valeurs. La mise en place du concile, avec son lot de désapprobations et de troubles, jeta le doute et la confusion chez des chrétiens vraisemblablement peu préparés à de tels changements. La conjonction des deux phénomènes (la crise de mai 1968 et la mise en place du concile) eut pour conséquence une crise de l'institution où les deux tendances de l'Eglise, réformiste et traditionaliste, furent insatisfaites de l'orientation prise.

La crise de l'Eglise se solda tout d'abord par une crise du clergé. Un mouvement de contestation des prêtres s'organisa avec des revendications d'ordre social. Certains prônaient la révision des conditions de leur sacerdoce, demandant qu'ils puissent exercer normalement un travail salarié, seule condition d'une possible indépendance des prêtres. Des prêtres allèrent jusqu'à quitter la prêtrise car ne voyant pas d'évolution dans leur statut. Dans le diocèse de Nice on enregistra le départ de quatre prêtres. Une remise en cause de l'autorité ecclésiastique fut également à l'ordre du jour des contestations. L'évêque précisa sa position et exprima, de façon significative, son propre cheminement dans un journal laissant la parole aux interrogations de prêtres. Monseigneur Mouisset, lors de sa lettre pastorale datée du 8 décembre 1968, voulut, une nouvelle fois, expliquer sa position de chef et de pasteur dans une Eglise attaquée de tous cotés. L'évêque essaya de dialoguer avec les prêtres et les fidèles et n'eut de cesse de rappeler l'enseignement de l'Eglise.

En ces circonstances où chaque chrétien avait sa propre conception de la foi, l'évêque de Nice appela à un engagement encore plus important dans l'Eglise afin de participer à construire et non à détruire. "S'accepter différents et se vouloir complémentaires" telle fut la demande d'un évêque à son peuple en ces temps de troubles.

On peut difficilement imaginer aujourd'hui ce qu'a pu représenter pour certains chrétiens la rupture de Vatican II. La "nouvelle messe", célébrée non seulement en langue vulgaire mais aussi face à l'assemblée, la disparition progressive de la soutane, l'autorisation accordée aux religieuses de se vêtir comme le commun des mortels, l'importance plus grande des fidèles et des laïcs dans l'Eglise, tout cela ébranla les esprits et fragilisa l'institution. L'Eglise fut, au début, bousculée dans ses structures comme dans sa philosophie générale. En réalité, au delà des remous et des problèmes, l'Eglise connut une renaissance dans son esprit mais aussi dans ses rites. Une renaissance indispensable aux yeux de l'évêque de Nice, seul gage d'une avancée de l'Eglise au service des hommes et du monde moderne.

• L'oecuménisme

Dans le diocèse de Nice, l'oecuménisme a toujours été vivace et témoigne d'une volonté de travail et de réflexion en commun. Dès son arrivée dans le diocèse, l'évêque présida des cérémonies oecuméniques en rappelant les enseignements conciliaires à ce sujet. "Qu'ils soient Un", disait le Christ. Le concile posa à la conscience catholique le problème de l'unité chrétienne.

"Comment oeuvrer pour l'unité?" Telle fut l'interrogation de monseigneur Mouisset à son assistance. Sa réponse fut d'inviter les chrétiens de toutes confessions à suivre des groupes de réflexion, des causeries et à se documenter par des lectures appropriées. L'écoute des uns et des autres commença par une révision du langage. En effet, on privilégia l'expression "frère séparé" ou "frère par le baptême" au terme "hérétique", qui était à éviter. Ainsi, progressivement, une approche mutuelle fut possible. Tout au long de l'épiscopat de monseigneur Mouisset, les réunions et les veillées oecuméniques se multiplièrent en faveur de la réconciliation des chrétiens dispersés en diverses Eglises. Une "semaine de l'unité" fut instituée dans les Alpes-Maritimes où pendant huit jours des conférences et des veillées de prières et de réflexions furent animées par des prêtres et des pasteurs. Un groupe

oecuménique diocésain fut également créé, composé de prêtres, pasteurs et laïcs dont les activités étaient fondées sur l'analyse de textes bibliques.

En 1977, ce groupe oecuménique diocésain eut l'initiative de créer une campagne oecuménique d'évangélisation. Ce rassemblement de tous les chrétiens du diocèse avait pour finalité d'annoncer ensemble Jésus Christ, Seigneur et Sauveur. Du 11 au 20 octobre 1977, un grand chapiteau fut érigé sur l'esplanade du Paillon, devant le palais des expositions. Catholiques, protestants réformés et luthériens, arméniens, anglicans et orthodoxes trouvèrent sous cette tente un lieu commun pour louer Dieu.

Le 1er mai 1984, monseigneur Jean Mouisset laissa définitivement la place à son successeur, monseigneur Saint-Macary. Après vingt et une années au service de l'Eglise, l'évêque de Nice prit sa retraite à l'âge de 75 ans, en présentant sa démission au pape Jean-Paul II. monseigneur Mouisset se retira chez les petites soeurs des pauvres où il vécut une vie simple et fervente. Il partageait ses repas avec quelques prêtres également en retraite et, comme à son habitude, aimait discuter de l'avenir de l'Eglise avec tout le sérieux qui lui était coutumier. Malgré tout, l'évêque de Nice apparut plus avenant et souriant que pendant son épiscopat.

Le 4 juin 1993, après une longue maladie, le seigneur rappela à lui son serviteur dans sa 84ème année. Sa dépouille mortelle fut exposée dans le salon d'honneur de l'évêché où les personnalités civiles, militaires et religieuses vinrent lui rendre hommage. Le 10 juin, le cardinal Coffy, archevêque de Marseille, présida la cérémonie des funérailles en la cathédrale Sainte Réparate, entouré par de nombreux évêques et prêtres. La population niçoise se déplaça nombreuse, malgré le temps pluvieux, pour rendre un dernier hommage à ce prélat qui fut son pasteur pendant plus de vingt ans. monseigneur Mouisset fut inhumé dans la crypte de la cathédrale au tombeau des évêques de Nice.

Durant toute sa vie, monseigneur Mouisset resta fidèle aux engagements et aux valeurs auxquelles il croyait. Respect de la personne humaine, justice et équité sociale, droiture et loyauté, devoir envers son prochain, toutes ces valeurs chrétiennes qui firent de lui un évêque soucieux de "Rendre témoignage à la lumière" à chaque fois qu'il lui semblait nécessaire de le faire. Sûr de son engagement, il essaya de faire grandir la foi de ses fidèles par une vie toujours plus proche de l'Evangile.

La mise en place des réformes du concile Vatican II fut la grande réalisation de son ministère. Ayant participé aux débats, monseigneur Mouisset avait mûrement compris la portée de ces changements à l'intérieur de l'Eglise. Ils répondaient aux aspirations d'une société nouvelle où l'Eglise devait être au service des hommes et non l'inverse. L'enseignement conciliaire fut sa ligne de conduite tout au long de son épiscopat et il s'efforça de le transmettre à l'ensemble du clergé. Monseigneur Mouisset avait confiance en ses prêtres. Il était franc avec eux et les respectait. C'est à partir de ces relations que l'ensemble des réformes purent être accomplies dans la concertation et le dialogue. Cette confiance réciproque venait du fait que monseigneur Mouisset comprenait l'homme et savait faire fructifier ses qualités en lui déléguant des responsabilités dans l'Eglise.

L'administration et la réorganisation du diocèse fut à la hauteur des espérances du prélat. Il adapta les services diocésains aux exigences de son temps : assistance aux plus démunis, coopération missionnaire, service diocésain des vocations, aumôneries de jeunes, réformes liturgiques. En vingt et un ans, il transforma un diocèse dont les structures étaient désuètes et les services peu conformes aux réalités. Tout cela fut entrepris dans un travail de concertation où chaque responsable avait son rôle à tenir.

Conscient de la tâche spirituelle et temporelle à accomplir en ces temps difficiles, monseigneur Mouisset trouva la dynamique nécessaire pour mettre en oeuvre les grands axes de l'Eglise post-conciliaire. Ainsi, par son ministère, il participa, à la suite de ses prédécesseurs, au développement de la foi dans ce diocèse et aimait à rappeler que "le diocèse

de Nice a su s'adapter depuis dix-sept siècles à des situations très contrastées. Pourquoi pas demain ?"

**LECTURE, CULTURE ET
SOCIÉTÉ À GRASSE
DE 1740 À 1790**

Arnaud CHENU

**Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à la Faculté des Lettres de Nice sous la
direction de M.Pomponi**

Malgré les occupations autrichiennes de 1707 et de 1746-1747 et le gel en 1709 et en 1755, Grasse est une ville en expansion au XVIII^e siècle, "la ville mercantile par excellence de la Provence orientale" selon Maurice Agulhon¹. C'est en effet l'"une des villes les plus prospères de Provence"², laborieuse, dynamique et ouverte aux échanges, connue pour ses deux activités principales, la parfumerie et la tannerie.

D'après Pierre Bonnet, Grasse est une "ville en apparence accaparée par les affaires, mais en réalité de grande ouverture d'esprit, préoccupée de l'ordre social, susceptible de se passionner pour les arts et la littérature"³. On trouve des lieux de sociabilité, tels les salons de l'évêque Mgr de Prunières⁴ et de la marquise de Cabris⁵, soeur de Mirabeau. Maurice Agulhon relate dans son ouvrage *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence* le passage des élites de Grasse des confréries (Pénitents blancs, Saint Sacrement, Saint Rosaire...) ⁶vers la franc-maçonnerie⁷. Une loge, "La Nouvelle Amitié", est créée à Grasse en 1785. On peut également remarquer la présence d'ordres réguliers (Dominicains, Franciscains, Augustins, Oratoriens, Dames de la Visitation et Soeurs des écoles chrétiennes)⁸ et les efforts de Monseigneur d'Antelmy en matière d'éducation ⁹.

Pour connaître les références culturelles des Grassois à la veille de la Révolution, nous avons étudié les lectures et les bibliothèques de 1740 à 1790. Nous exposons ici notre démarche et les résultats de notre recherche.

Afin d'étudier la possession du livre, on dispose de cinq sources principales :

- les inventaires après décès faits par le greffe de la sénéchaussée de Grasse (sous-série 7B), par la justice royale de Grasse (sous-série 9B), et par les notaires (sous-série 3E), conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes ;
- l'inventaire de la succession d'un évêque, monseigneur d'Antelmy¹⁰ ;
- les archives familiales contenues dans les sous-séries 1E et 25J ¹¹des Archives départementales des Alpes-Maritimes ;
- le livre de raison de Louis-Dominique Luce¹², étudié par Ghislaine Audisio-Poulin¹³
- les catalogues de la bibliothèque de Grasse ¹⁴, analysées par Marie-Hélène Froeschlé-Chopard et Sylviane Albertan-Coppola¹⁵.

¹ Agulhon (Maurice), *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société d'études robespierristes, 1970, p. 130.

² Pollet (Michelle), *Vie quotidienne et comportements socio-économiques des Grassois à la veille de la Révolution 1771-1789*, thèse de la faculté des lettres de Nice, 1996, p. 425.

³ Bonnet (Pierre), *Thorenc et Goethe*, Paris, J.B. Baillière et fils, 1961, pp 55-56.

⁴ Bonnet (Pierre) *op. cit.*, p. 50.

⁵ Gonnet (Paul) (sous la direction de), *Histoire de Grasse et de sa région*, Roanne, Howarth, 1984, p. 61.

⁶ Archives départementales des Alpes-Maritimes, Inventaire de la sous-série 4E, Nice.

⁷ Agulhon (Maurice), *Pénitent et Franc-maçon de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968, pp 193-201.

⁸ Hildesheimer (Ernest), *Guide des archives des Alpes-Maritimes*, Nice, 1974, p. 85.

⁹ Tisserand (abbé), *Histoire civile et religieuse de la cité de Nice et du département des Alpes-Maritimes*, Nice, Librairie Visconti et Delbecchi, 1862, second volume.

¹⁰ Archives départementales des Alpes-Maritimes, G 129, inventaire de la succession de Mgr d'Antelmy, 3 janvier-25 février 1753.

¹¹ Archives départementales des Alpes-Maritimes, 25 J 214, lectures du comte de Thorenc.

¹² Archives départementales des Alpes-Maritimes, 1 Mi 55 (R1), livre de raison de Louis-Dominique Luce.

¹³ Audisio-Poulin (Ghislaine) "des lectures au singulier" in *Comportement et mentalité de la bourgeoisie en basse Provence orientale de la deuxième moitié du XVIII^e siècle : les livres de raison*, mémoire de maîtrise, Nice, 1993, pp 55-61.

¹⁴ Bibliothèque municipale de Grasse, Res. archives II, registres 37 et 38.

¹⁵ Froeschlé-Chopard (Marie-Hélène) et Albertan-Coppola (Sylviane), "La Révolution et la constitution des bibliothèques municipales. L'exemple de Grasse" in *La gazette des archives*, n° 146-147, 1989, pp 225-253.

La société d'Ancien Régime est une société d'ordres. Nous connaissons déjà les trois grands Etats, Clergé, Noblesse et Tiers-Etat au sein duquel nous distinguons cinq principales classes sociales : les bourgeois, les marchands-négociants, les artisans et les boutiquiers, les ménagers, les travailleurs¹⁶. C'est cette hiérarchie couramment utilisée dans les actes judiciaires et notariés de l'époque que nous avons repris dans notre mémoire.

Nous avons commencé notre étude par le clergé, premier ordre de la société d'Ancien Régime, lié fondamentalement au livre. On a d'abord observé les livres de monseigneur d'Antelmy, évêque de Grasse de 1726 à 1752. Nous avons ensuite résumé les articles de Marie-Hélène Froeschlé-Chopard et Sylviane Albertan-Coppola sur les bibliothèques du clergé régulier, puis nous avons analysé les lectures des prêtres.

On a étudié les bibliothèques de la noblesse à partir des inventaires après décès, mais aussi des archives du comte de Thorenc. Celui-ci, qui prit et administra Francfort pendant la guerre de Sept Ans, eut une grande influence sur Goethe, alors enfant.

Parmi les lectures des bourgeois, nous avons dû distinguer les livres des bourgeois "vivant noblesse", des bourgeois gradués en droit et des bourgeois gradués en médecine.

Nous avons enfin analysé les lectures des marchands-négociants et des artisans-boutiquiers. Nous n'avons pas étudié les ménagers et les travailleurs, n'ayant trouvé aucun livre dans les inventaires qui les concernent.

Afin de connaître le mode de lecture, les centres d'intérêt et les ouvrages possédés de chacun des groupes sociaux évoqués ci-dessus, nous avons étudié :

- le pourcentage des lecteurs du groupe social à partir de la présence ou non du livre dans les inventaires après décès.

- Les proportions des bibliothèques de la catégorie observée réparties selon la typologie établie par Monique Cubells¹⁷, qui distingue les bibliothèques à usage professionnel, les bibliothèques pieuses "où la religion pèse d'un grand poids relatif", les bibliothèques historico-littéraires "donnant une moindre place à la religion mais non point "philosophique" pour autant, en somme la bibliothèque profane modérée"¹⁸, les bibliothèques des Lumières avec "peu de soucis théologiques", "des préoccupations scientifiques" et "la présence des philosophes".

- Les formats des livres possédés. En effet, selon Roger Chartier¹⁹, format et mode de lecture sont liés, les plus gros formats étant utilisés pour une lecture solennelle et savante et les petits formats pour une lecture plus légère. Koishi Yamasaki, dans son article sur la bibliothèque de l'abbé Magi²⁰, rapporte les paroles de Lord Chesterfield, citées par Roger Chartier dans une conférence à Tokyo : "les solides folio sont les gens d'affaires avec qui je m'entends le matin, les quarto sont une compagnie plus mêlée avec laquelle je m'assois après le déjeuner et je passe mes soirées avec les légères et souvent frivoles papotages des octavo et duodecimo".

- La proportion d'ouvrages en latin afin de voir l'emprise d'une culture savante, scolaire (Antiquité) ou religieuse.

Froeschlé-Chopard (Marie-Hélène), "Les Jacobins et les livres. La constitution de la bibliothèque municipale de Grasse" in *Les Jacobins du Midi*, Montpellier, 1990, pp 15 à 49.

¹⁶ Agulhon (Maurice), "Mise au point sur les classes sociales en Provence", in *Provence historique*, fascicule 80, tome 20, avril-juin 1970, pp 101-108.

¹⁷ Cubells (Monique), *La Provence des lumières, les parlementaires d'Aix au XVIIIe siècle*, Paris, Maloine SA éditeur, 1984, p 345.

¹⁸ *Idem*.

¹⁹ Chartier (Roger), *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Editions du Seuil, 1989.

²⁰ Yamasaki (Koishi), "La bibliothèque d'un érudit toulousain du XVIIIe siècle, l'abbé Magi" in *Annales du Midi, revue de la France méridionale*, tome 109 n° 217, Toulouse, Privat Editeur, janvier-mars 1997, p. 48.

- Le pourcentage des thèmes de lecture. Nous utiliserons la classification de Brunet²¹ qui reprend la classification des libraires du XVIIIe siècle et qui distingue cinq thèmes : la religion, le droit, les sciences et arts, l'histoire et les belles-lettres.

- Les livres possédés par les membres de la classe sociale étudiée, en distinguant les livres de religion, les livres de droit, les livres de sciences et arts, les livres d'histoire et les livres de belles-lettres.

Nous pouvons faire deux remarques à partir de l'étude des bibliothèques du clergé.

D'abord, nous observons un clergé ouvert sur les polémiques et les débats religieux de son temps, ce que montrent les livres de controverse de Mgr Charles Léonard Octave d'Antelmy²² et les articles de Marie-Hélène Froeschlé-Chopard et Sylviane Albertan-Coppola²³.

Ensuite, l'analyse des bibliothèques des ecclésiastiques nous permet de découvrir deux modes de lecture différents : celui d'un évêque, Mgr d'Antelmy, d'une part et celui des prêtres d'autre part.

La bibliothèque de l'évêque contenait une importante proportion de grands formats (28,85% de in folio, 34,61% de in 4) et 56,41% d'ouvrages en latin. Les lectures sont savantes (présence de la théologie, des principaux Pères et Docteurs de l'Eglise) ou pratiques (présence d'ouvrages de droit concernant les ecclésiastiques par exemple). Tout ceci montre une bibliothèque savante et professionnelle.

Au contraire, il y a parmi les livres des prêtres 85,5% de in 12 et de in 8, une faible proportion de grands formats (12,5% de in 4 et de in folio), et seulement deux ouvrages en latin. Les lectures sont plus élémentaires (Saint Augustin est le seul Docteur de l'Eglise présent). Nous sommes donc en présence d'un mode de lecture moins savant et beaucoup moins solennel que celui de l'évêque.

La lecture des nobles a plusieurs caractéristiques.

On observe d'abord un mode de lecture moins solennel que l'évêque Charles d'Antelmy et que les bourgeois gradués, qui montrent la forte proportion de petits formats et le faible nombre d'ouvrages en latin. Nous trouvons également une moindre présence de la religion (43% des titres seulement) que dans les autres classes sociales et un grand intérêt pour l'histoire et les belles-lettres. Certains nobles, Louis de Sabran²⁴ et le comte de Thorenc²⁵, s'intéressent à d'autres religions que le christianisme, ce qui montre une grande ouverture d'esprit.

Mais on peut surtout voir dans certaines bibliothèques, celles du sieur de Latil²⁶ et du comte de Thorenc notamment, une ouverture à l'esprit des Lumières. Il y a en effet un grand intérêt pour les sciences qui se manifeste par un grand nombre de livres (18,2% des titres), par des thèmes variés (art militaire, mathématiques, pédagogie...), par la présence d'ouvrages de haut niveau et par les connaissances les plus récentes. Nous trouvons aussi des mentions sur les philosophes dans les notes de lecture du comte de Thorenc et la présence du débat sur la philosophie (œuvres de Rousseau, mais aussi erreurs de Voltaire et le dictionnaire antiphilosophique) parmi les livres d'Antoine de Latil.

²¹ Brunet (Jean-Charles), *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, Brunet, 1810, 3 volumes.

²² A.D. des Alpes-Maritimes, G 129, inventaire de la succession de Mgr d'Antelmy, 3 janvier-25 février 1753.

²³ Froeschlé-Chopard (Marie-Hélène) et Albertan-Coppola (Sylviane), *La Révolution et la constitution des bibliothèques municipales...*, *op. cit.*

Froeschlé-Chopard (Marie-Hélène), *Les Jacobins et les livres...*, *op. cit.*

²⁴ A.D. des Alpes-Maritimes, 7 B 529, inventaires du 6 avril 1740 et des 12, 13 et 14 novembre 1748.

²⁵ A. D. des Alpes-Maritimes, 25 B 214, lectures du comte de Thorenc.

²⁶ A.D. des Alpes-Maritimes, 7 B 533, inventaire des 6, 7 et 8 juin 1769.

Tout ceci montre un haut niveau culturel, confirmé par l'importante proportion de lecteurs (77%).

Il y a parmi les bourgeois les différences de mode de lecture perçues chez les ecclésiastiques.

D'une part, nous voyons chez les bourgeois "vivant noblement" une prédominance des petits formats in 12 et in 8. Leurs lectures sont centrées sur la religion (Louis-Dominique Luce²⁷ et Jean Ricord²⁸) ou sur la culture classique et scolaire, basée sur l'Antiquité latine (François Luce²⁹), ce que montrent les proportions d'ouvrages en latin (un quart des titres).

D'autre part, les fortes propositions de grands formats, d'ouvrages en latin et de livres professionnels de niveau universitaire caractérisent les bibliothèques les plus importantes des bourgeois gradués, dont l'étude des titres a permis d'exposer les conceptions du droit et de la médecine au XVIIIe siècle.

Nous remarquons également le jansénisme de certains bourgeois, tels que François Luce et Jean Metz docteur en médecine³⁰, dont les ouvrages religieux se caractérisent par la proportion importante de l'Écriture sainte et par la présence d'auteurs jansénistes tels que Arnauld, Nicole et Pascal. Il s'agit de personnes cultivées, dont les bibliothèques sont importantes (respectivement 87 et 91 titres), et chez qui l'on trouve de nombreux ouvrages de belles-lettres.

Nous pouvons observer parmi les bibliothèques des artisans-boutiquiers et des marchands-négociants plusieurs points communs.

D'abord, la proportion dominante des petits formats parmi les livres des artisans et des marchands et la faible présence du latin montre une lecture peu savante.

On peut voir ensuite une grande importance de la religion, qui se manifeste par les fortes proportions des bibliothèques pieuses³¹ et des livres religieux³². Parmi ces ouvrages religieux, il y a une nette domination de l'ouvrage de dévotion (environ neuf titres religieux sur dix) et parfois la présence de l'Écriture sainte (un titre sur dix).

Les livres de "sciences et arts" sont caractérisés par leur aspect pratique. En effet, nous trouvons surtout des livres à usage professionnel (*La science des négociants*, *Le parfait maréchal*) et des ouvrages d'arithmétique élémentaire (livres de Bertrand-François Barrême, dont le nom est entré dans la langue courante).

Il existe néanmoins quelques différences entre les lectures des marchands-négociants et les lectures des artisans-boutiquiers.

D'abord les ouvrages de "sciences et arts" sont plus variés chez les marchands-négociants. On observe la présence d'ouvrages de pédagogie, de Charles Rollin notamment, et de livres de médecine pratique, absent parmi les livres des artisans-boutiquiers. Il en est de même pour les livres d'"histoire" et pour les livres de "belles-lettres". On peut citer par exemple la présence de l'*Encyclopédie* dans la chambre de Joseph Maubert, fils de Marie Bartel et de Louis Maubert, marchand³³.

Nous remarquons également parmi les ouvrages des marchands négociants des livres en latin, ce que nous ne voyons pas chez les artisans-boutiquiers. Il y a donc une différence de

²⁷ Audisio-Poulin (Ghislaine), *op. cit.*, pp 55-61.

²⁸ A.D. des Alpes-Maritimes, 7 B 530, inventaire après décès des 4,5 et 6 février 1754.

²⁹ A.D. des Alpes-Maritimes, 1 E 1542, inventaire du 8 mai 1756.

³⁰ A.D. des Alpes-Maritimes, 9 B 204, inventaire des 13,15 et 16 février 1740.

³¹ 73% des bibliothèques des marchands-négociants, 55,5% des bibliothèques des artisans-boutiquiers.

³² 48,9% des livres des marchands-négociants, 59% des livres des artisans-boutiquiers.

³³ A.D. des Alpes-Maritimes, 7 B 535, inventaire après décès des 21, 22 et 23 octobre 1788.

A.D. des Alpes-Maritimes, 3 E 76 234, inventaire après décès du 24 octobre au 20 novembre 1788.

niveau culturel, que nous retrouvons en comparant les proportions de lecteurs : 28,13% de lecteurs chez les artisans-boutiquiers, 57,69% parmi les marchands-négociants.

Cette étude du livre de 1740 à 1790 nous a permis de connaître les repères culturels des Grassois du XVIIIe siècle.

D'abord, nous avons distingué deux modes de lecture :

- l'un savant, respectueux du livre, qui se caractérise par les proportions importantes de grands formats et d'ouvrages en latin, et qu'on retrouve chez Mgr d'Antelmy et les bourgeois gradués en droit et en médecine.

- l'autre moins savant, moins docte, caractérisé par la domination des petits formats in 8 et in 12 et par la moindre présence du latin, qu'on retrouve parmi les prêtres, les nobles, les marchands négociants et les artisans-boutiquiers.

Au sujet des lectures, le livre religieux est présent dans toutes les classes sociales malgré la différence des proportions : 68,5% des livres des prêtres, 44% des livres des nobles, 48,9% des livres des marchands négociants, 59% des livres des artisans-boutiquiers. Il s'agit surtout de livres de dévotion (*Semaines Saintes, Imitation de Jésus-Christ, livres de prières...*). L'Écriture Sainte occupe une place moins importante. La bibliothèque de Mgr d'Antelmy se distingue par la présence d'ouvrages de controverse (*Contre-Réforme, Jansénisme, Gallicanisme...*), de théologie et des principaux Pères et Docteurs de l'Église, signe d'une lecture plus savante.

Parmi les livres des bourgeois gradués en droit et en médecine et chez certains marchands et artisans figurent des ouvrages professionnels : livres de droit, livres de médecine, ouvrages pratiques tels que *La science des négociants* et *Le parfait maréchal*.

Enfin chez certaines personnes apparaît une ouverture à la pensée du XVIIIe siècle. C'est le cas de Joseph Maubert, fils d'un marchand, qui est un lecteur de *l'Encyclopédie*.

Les lectures de François de Théas comte de Thorenc, que nous présentons plus en détail caractérisent l'esprit d'un homme des Lumières.

• Les lectures d'un homme des lumières, le comte de Thorenc.

Les Archives départementales des Alpes-Maritimes conservent les papiers personnels de François de Théas, comte de Thorenc³⁴ (1729-1794). Celui-ci, plus connu en Allemagne qu'en France, eut une influence sur le jeune Goethe, exposée dans le livre de Pierre Bonnet *Thorenc et Goethe*³⁵.

Résumons succinctement la vie du comte et sa relation avec le futur écrivain. Né en 1719 à Grasse, il commence une carrière militaire à 15 ans, combat en Italie, en Bohême et en Allemagne (1758). Ayant pris Francfort en 1759, il en devient le lieutenant du roi et administre la ville de façon pacifique, ce qui lui vaudra le titre de comte du Saint-Empire.

Il loge chez le conseiller impérial Goethe, notable de Francfort, père du jeune Johann Wolfgang qui a dix ans. Il eut alors une profonde influence sur l'enfant qui "admirait l'autorité et l'élégance de l'officier, Thorenc était séduit par l'extraordinaire intelligence de Wolfgang"³⁶. Le petit Goethe inspira même certains sujets des tableaux commandés par Thorenc. Plus tard, dans *Poésie et Vérité*, Goethe évoquera le comte de Thorenc.

Après l'occupation de Francfort, Thorenc sera gouverneur en second de Saint-Domingue (1763), puis lieutenant du Roi en Roussillon. Il retourne à Grasse en 1770.

³⁴ A.D. des Alpes-Maritimes, 25 J 147-254, François de Théas comte de Thorenc.

³⁵ Bonnet (Pierre), *Thorenc et Goethe*, Paris, J.B. Baillière et fils, 1961.

³⁶ Gonnet (Paul), *Histoire de Grasse et de sa région*, Roanne, Howarth, 1984, p.177.

La liasse 25 J 214 des Archives départementales conserve une feuille intitulée "bibliothèque", des factures de livres, et des notes de lecture à partir desquelles nous pouvons étudier les lectures du comte de Thorenc.

Les factures de livres, la feuille intitulée "bibliothèque" et les notes de lecture mentionnent des titres religieux. Dans la feuille intitulée "bibliothèque" figurent une *Bible* et la *Somme de Saint Thomas d'Aquin* (1225-1274) ainsi que des titres et des auteurs d'ouvrages de spiritualité, dont Fléchier, orateur français du XVIIIe siècle et de nombreux "poètes jésuites" mentionnés dans les "notes sur les poètes"³⁷ ou encore *La sagesse de Dieu vue dans les oeuvres de la Création*³⁸.

Il y a aussi trois livres d'histoire sainte : *La vie des Saints Patriarches* de Berruyer mentionnée parmi les notes de lectures, *Les moeurs des Israélites* et *Les moeurs des Chrétiens* de Fleury (1640-1723), sous précepteur des enfants de France et auteur d'une *Histoire ecclésiastique*. Ces deux ouvrages se trouvent dans la feuille intitulée "bibliothèque".

De nombreux ouvrages concernent les hérésies et les controverses religieuses. Ce sont : un *Dictionnaire des hérésies*, la *Confession d'Augsbourg*, exposé de la foi luthérienne rédigé par Melancton, *Le christianisme des Indes*, ouvrage qui traite de la querelle des rites malabars, les jésuites voulant adapter le catholicisme aux coutumes indiennes, des mentions de titres et d'auteurs jansénistes comme *Les Pensées* et *Les Provinciales* de Pascal dans les factures de livres, Quesnel, Arnauld et Robert Arnauld d'Andilly dans les notes de lectures.

La présence de la *Bible*, de la *Somme de Saint Thomas d'Aquin* et d'ouvrages d'histoire sainte montre une solide culture religieuse chez le comte de Thorenc. Son ouverture d'esprit se manifeste par la présence d'ouvrages qui concernent les hérésies, le protestantisme et la querelle des rites indiens. On peut enfin mentionner la sensibilité janséniste de la bibliothèque.

Afin d'étudier les livres de droit mentionnés parmi les factures et les notes de lectures, nous classerons les titres en trois catégories : les généralités, le droit civil et le droit français. On constate l'absence du droit canon.

On compte d'abord trois ouvrages généraux de droit : *Le dictionnaire de jurisprudence* de Lussion dans la feuille intitulée "bibliothèque", *l'Origine des lois* et *l'Ambassadeur des droits*.

Nous trouvons ensuite deux ouvrages de droit civil, dont le droit romain est la base : *l'Histoire de la jurisprudence romaine* par Terrasson mentionnée dans une liste de livres et *l'Esprit des lois romaines* cité parmi les notes de lecture.

Parmi les ouvrages de droit français, nous pouvons voir :

- trois ouvrages de Boulainvilliers dans les factures de livres : *L'ancien gouvernement de la France*, *De la noblesse de France* et *Du parlement de France*. L'auteur (1658-1722), qui prône que les nobles descendent des Francs et que le parlement est issu des assemblées franques de guerriers, est le principal idéologue de la réaction féodalo-nobiliaire.

- *Les considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France* par d'Argenson (1694-1757) ouvrage paru en 1764 où l'auteur est favorable à un despotisme éclairé.

- *Les oeuvres* et *Les discours de d'Aguesseau* (1668-1751), chancelier de France, partisan des libertés de l'Eglise gallicane et hostile à l'enregistrement de la bulle Unigenitus sous Louis XIV.

- Un opuscule contre les empiétements du pouvoir de l'Eglise sur le pouvoir temporel.

L'étude des livres de droit français montre que le comte de Thorenc s'intéressait aux idées politiques de son temps. Il semble favorable aux libertés de l'Eglise gallicane, à

³⁷ A.D. des Alpes-Maritimes, 25 J 214 "listes de livres à lire".

³⁸ A.D. des Alpes-Maritimes, 25 J 214, notes de lecture.

l'indépendance du pouvoir temporel face au pouvoir spirituel. On observe également un intérêt pour le despotisme éclairé et pour la réaction féodalo-nobiliaire.

Nous distinguons trois catégories pour étudier les livres de "sciences et arts" du comte de Thorenc : les sciences, l'art et la philosophie, classée par Brunet³⁹ parmi les sciences.

Dans les factures de livres, la feuille intitulée "bibliothèque" et les notes de lecture, les nombreux ouvrages scientifiques peuvent se classer en huit catégories : la médecine, la physique, les mathématiques, l'art militaire, les sciences naturelles, l'agronomie, l'économie et la démographie. On trouve dans la feuille intitulée "bibliothèque" : un livre de médecine, les oeuvres d'Hippocrate, médecin de l'Antiquité, un livre de physique, *l'Essai physique* et un livre de mathématiques, les *Oeuvres de Maupertuis* (1698-1759), mathématicien français qui mesura la longueur de l'arc de méridien.

Le comte de Thorenc cite dans ses notes de lecture un ouvrage sur le métier des armes : *Les éléments de l'art militaire*. La feuille intitulée "bibliothèque" mentionne plusieurs ouvrages de sciences naturelles. Ce sont : les oeuvres de Pline, naturaliste romain, un *Mémoire des curiosités naturelles*, des livres récents et d'un haut niveau scientifique, tels que *l'Histoire naturelle* de Buffon (1707-1788), titre que nous retrouvons parmi les notes de lecture, *l'Abrégé des insectes* de Réaumur (1683-1757), le *Traité d'insectologie* et les *Recherches sur les feuilles* par Bonnet (1720-1793).

On observe des ouvrages d'agronomie, dont l'intérêt était grand au XVIIIe siècle : les oeuvres de Columelle, agronome romain, et, parmi les factures de livres un *Mémoire sur les défrichements*, le *Principes d'agriculture et de végétation*, un *Essai sur l'agriculture* et la *Théorie et pratique du jardinage avec beaucoup de figures*.

Nous trouvons dans les factures de livres des ouvrages d'économie et de démographie. Il y a un *Essai politique sur le commerce* par Melon, et *l'Ami des hommes ou traité de la population* par le marquis Riquetti de Mirabeau, père du célèbre orateur. Nous voyons parmi les notes de lecture un ouvrage de démographie, *Des causes de la dépopulation*.

Ces livres d'agronomie et d'économie politique caractérisent la physiocratie, selon laquelle l'agriculture est à la base de la richesse. Cette école, illustrée par Quesnay, Mirabeau, Turgot et Malesherbes, prône également le libre-échange et a inspiré les réformes de Turgot. On peut ajouter à ces ouvrages un livre pratique, un *Dictionnaire domestique*.

Le comte de Thorenc a donc de nombreux ouvrages scientifiques, de diverses catégories, ce qui montre un intérêt pour les sciences. La présence des plus grands scientifiques de l'époque (Buffon, Réaumur, Maupertuis) et d'ouvrages qui concernent la physiocratie dénote une ouverture aux connaissances récentes, ce qui caractérise une bibliothèque des Lumières.

Pour les ouvrages sur l'art, parmi les factures, on voit un *Traité du beau* et les *Beaux-arts réduits aux principes*. Il y a dans la feuille intitulée "bibliothèque" une *Recherche sur les Idées de la beauté* et dans les notes de lecture, des notes sur Rameau.

François de Théas, comte de Thorenc possède de nombreux ouvrages de philosophie qu'on peut classer en trois catégories : les ouvrages généraux, la philosophie de l'Antiquité et la philosophie moderne. Il y a deux ouvrages généraux : une *Histoire critique de la philosophie* mentionnée dans la feuille intitulée "bibliothèque" et les *Oeuvres du philosophe bienfaisant* citées dans une facture. Nous pouvons voir des philosophes de l'Antiquité : Platon, Aristote, Diogène, Epictète, Sénèque. On trouve aussi parmi les factures de livres *Les pensées de Sénèque* et *La consolation de la philosophie* par Boèce. Des ouvrages de philosophie des XVIIe et XVIIIe siècles sont également mentionnés. Ce sont : la *Théodicée de Leibniz*, la *Logique* et la *Psychologie* de Wolfe, disciple de Leibniz, la *Recherche de la vérité* par Malebranche, philosophe que l'on retrouve dans les notes de lecture, *l'Essai sur*

³⁹ Brunet (Jean-Charles), *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, Brunet, 1810, 3 volumes.

l'entendement humain et le *Traité du gouvernement* par Locke, théoricien du libéralisme politique et du sensualisme, des ouvrages de Condillac, chef de l'école sensualiste et disciple de Locke : le *Traité des systèmes*, le *Traité des sensations* et le *Traité sur l'origine des Idées* (Condillac est aussi mentionné dans les notes de lecture du comte de Thorenc), enfin *Les Mélanges* de d'Alembert, auteur également cité dans les notes de lecture. Le comte de Thorenc mentionne Descartes dans ses notes de lecture.

Afin d'étudier les livres d'histoire du comte de Thorenc, nous disposons de deux sources principales, les factures de livres et la feuille intitulée "bibliothèque" d'une part, les notes de lecture d'autre part. Parmi les notes de lecture, on trouve des remarques sur *l'Histoire du parlement d'Angleterre* par l'abbé Raynal et sur *l'Abrégé de l'histoire de France* par le Sr Hénault où sont mentionnés les historiens et les ouvrages les plus célèbres de leur temps. Nous distinguerons huit catégories d'ouvrages : les généralités, les historiens anciens et l'histoire de l'Antiquité, l'histoire religieuse, l'histoire de France, l'histoire médiévale, l'histoire moderne, les livres de voyage et la numismatique.

Nous trouvons les mentions de deux ouvrages généraux : les *Tables chronologiques* de Langlet dans une facture et un *Supplément au dictionnaire* de Moreri dans la feuille intitulée "bibliothèque".

Plusieurs documents mentionnent de nombreux auteurs anciens et des ouvrages d'histoire antique. Nous trouvons d'abord des ouvrages d'histoire antique dans une facture adressée au comte de Thorenc. Ce sont un *Abrégé de l'histoire ancienne*, un *Abrégé de l'histoire romaine*, un *Dictionnaire d'Antiquités* et les oeuvres de Mably. Ces livres donnent une connaissance complète de l'Antiquité.

On observe aussi des noms d'historiens anciens. La feuille intitulée "bibliothèque" signale les auteurs suivants : Hérodote, Diodore de Sicile, Plutarque, Quinte Curce, Tacite et Salluste. Nous retrouvons Hérodote, Plutarque, Salluste et Quinte Curce dans les remarques sur *l'Histoire du parlement d'Angleterre* par l'abbé Raynal, où le comte de Thorenc mentionne également des appréciations sur Thucydide, Polybe, Zénophon, César et Tite-Live.

Dans ses notes sur *l'Abrégé de l'histoire de France* par le Sr Hénault, le comte de Thorenc affirme que Rollin (1661-1741), pédagogue et historien, connaît "l'Antiquité en homme de goût". Nous trouvons *l'Histoire ancienne* de Rollin dans les autres notes de lecture, parmi lesquelles on observe également les *Observations sur les Grecs* de Mably, Plutarque et les *Commentaires de César*. La présence des historiens anciens et d'ouvrages sur l'Antiquité montrent une solide culture classique chez le comte de Thorenc, ce qui sera confirmé par l'étude des livres de belles-lettres.

Nous trouvons quelques mentions sur les ouvrages d'histoire religieuse. Il y a dans la feuille intitulée "bibliothèque" les ouvrages suivants : *Histoire ecclésiastique* par Fleury, sous précepteur des enfants de France, des histoires du *Concile de Trente* et du *concile de Pise*. Le père Louis Maimbourg (1610-1685), célèbre auteur de livres d'histoire ecclésiastique, est cité par le comte de Thorenc dans ses remarques sur *l'Abrégé de l'histoire de France* par le Sr Hénault. Les factures mentionnent une *Histoire des papes*, un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique* par Maquet, et une *Histoire de Mahomet*. Ce dernier ouvrage traite d'une autre religion que le christianisme, ce qui montre une grande ouverture d'esprit chez le comte de Thorenc.

Au sujet de l'histoire de France, nous remarquons des notes du comte de Thorenc sur *l'Abrégé de l'histoire de France* par le Sr Hénault, dans lesquelles on trouve également des remarques sur Mézeray (1610-1683), et sur le père Daniel et son *Histoire des guerres de France*. Une facture mentionne un *Abrégé de l'histoire de France* par Boulainvilliers, idéologue de la réaction nobiliaire. Nous ne trouvons qu'un ouvrage sur le Moyen âge, *l'Histoire des Plantagenets*, mentionnée dans une facture. Ceci montre un faible intérêt du

comte de Thorenc pour la période médiévale, ce qui sera confirmé par l'étude des livres de belles-lettres.

Les ouvrages historiques les plus nombreux sont ceux qui concernent la période moderne. Nous trouvons des notes sur l'*Histoire du parlement d'Angleterre* par l'abbé Raynal, dans lesquelles on peut lire aussi des appréciations du comte de Thorenc sur Machiavel, Guichardin et ses *Guerres d'Italie*, Davila, Fra Paolo, Mariani, Buchenan et son *Histoire d'Ecosse*, Clarendon et l'*Histoire des guerres civiles d'Angleterre*. Nous observons aussi parmi les notes de lecture un autre ouvrage de l'abbé Raynal, *Les mémoires historiques, militaires et politiques depuis Charles V jusqu'à 1745* qui traitent de toute la période moderne. On voit donc une admiration du comte de Thorenc pour l'abbé Raynal, qualifié de "vif et brillant" dans les notes sur l'*Abrégé de l'histoire de France* par le Sr Hénault. Le comte de Thorenc y cite également deux autres historiens "d'aujourd'hui", l'abbé de Blessière "sage et élégant" et Duclos "philosophe et épigrammatique". On peut enfin voir dans les notes de lectures les *Mémoires du cardinal de Retz* et le *Testament du chancelier Walpole*. Nous trouvons de nombreux ouvrages d'histoire moderne dans les factures de livres adressées au comte de Thorenc. On peut distinguer trois catégories d'ouvrages : les livres sur les pays étrangers, les livres sur la France et les ouvrages d'histoire diplomatique.

On peut voir parmi les livres qui traitent des pays étrangers une *Histoire d'Italie*, une *Histoire de la Pologne*, l'*Etat présent de l'Espagne* et trois ouvrages sur l'Angleterre : *Histoire d'Angleterre*, *Histoire des Tudors* et *Histoire des Stuarts*. Parmi les livres sur la France, on peut distinguer quatre livres de mémoires (le *Journal d'Henri III*, les *Mémoires de M. de Saint Rémy*, les *Mémoires de Condé* et les *Mémoires du duc d'Orléans*) et trois ouvrages d'histoire (*Histoire de Louis XIII*, *Louis XIV* et *Histoire de la Régence*).

Les livres d'histoire diplomatique sont particulièrement nombreux. On trouve d'une part, *La paix générale* par Maubert, et *L'état politique de l'Europe*, d'autre part cinq ouvrages qui traitent des négociations et des traités de paix. Ce sont les *Négociations secrètes de la paix de Munster* et les *Négociations de la paix de Westphalie* qui concernent le traité de Westphalie (1648), *Actes et négociations de Nimègues* (1678-1679), *Actes et négociations de la paix de Ryswick* (1697), *Actes et négociations d'Utrecht* (1713). Ces traités furent signés sous le règne de Louis XIV. Nous voyons donc chez le comte de Thorenc un grand intérêt pour l'histoire moderne, notamment pour l'histoire diplomatique du règne de Louis XIV et pour les ouvrages de l'abbé Raynal.

Trois ouvrages de voyages ont été lus ou possédés par le comte de Thorenc. Ce sont : *Les lettres sur la Hollande* de Beaumarchais, *Les voyages du père Labbat*, voyageur et missionnaire dominicain aux Antilles (1635-1738) (rappelons que le comte de Thorenc était gouverneur en second à Saint Domingue) et *Le voyage de la baie d'Hudson* par Ellis cité dans les notes de lecture. La feuille intitulée "bibliothèque" mentionne deux ouvrages sur la numismatique : *Introduction à la science des médailles* par Joubert et *Les lettres sur les médailles*.

Etudions maintenant les ouvrages de belles-lettres lus, possédés ou commandés par le comte de Thorenc. Nous observons d'abord les dictionnaires, grammaires et ouvrages de rhétorique, puis les auteurs de l'Antiquité gréco-romaine, du Moyen-âge, des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. La feuille intitulée "bibliothèque" mentionne des dictionnaires tels que l'*Encyclopédie* et le *Dictionnaire* de Bayle, ce qui montre un intérêt pour les idées nouvelles par le comte de Thorenc, un livre de bibliophilie : *La bibliothèque française* de Goujet, deux ouvrages de grammaire : *Les principes de la langue française* et *Les synonymes*, un ouvrage de rhétorique : *Les cours de belles-lettres*. On peut aussi voir un *Dictionnaire poétique* parmi les notes de lecture. Les auteurs de l'Antiquité gréco-romaine sont surtout cités dans deux documents, la feuille intitulée "bibliothèque" et les notes sur les poètes. La feuille intitulée bibliothèque mentionne les titres et les auteurs suivants l'*Illiad*e que l'on trouve également

dans une facture, *l'Odyssée*, Quintilien, Caton et Cicéron cité aussi dans les notes de lecture. Le comte de Thorenc, dans ses "notes sur les poètes", évoque plusieurs auteurs de l'Antiquité classique. Il s'agit de Phèdre "fameux par ses *fables*", Pindare, Plaute dont les "comédies sont parfaites", Térence "fameux par ses *comédies*", Anacréon, Théocrite "fameux par ses *idylles*", Tibulle "fameux par ses *élégies*", Ovide "dont *Les métamorphoses* sont ce qu'il a fait de mieux" et Virgile. Nous voyons donc que le comte de Thorenc possède une solide culture classique.

Nous ne trouvons qu'un seul auteur médiéval. Il s'agit de Boccace, mentionné dans les "notes sur les poètes". Ceci confirme le peu d'intérêt du comte de Thorenc pour le Moyen-âge entrevu lors de l'étude des livres d'histoire.

Quatre auteurs du XVIe siècle sont cités par le comte de Thorenc dans ses "notes sur les poètes" : l'Arioste "fameux par *Roland le furieux*", le Tasse "fameux par *La Jérusalem délivrée*", Rabelais "parmi les meilleurs écrivains" et Camoëns, le plus grand écrivain portugais. Nous trouvons de nombreux auteurs du XVIIe siècle évoqués par le comte de Thorenc dans les "notes sur les poètes" et ses autres notes de lecture.

François de Théas comte de Thorenc mentionne dans ses "notes sur les poètes" plusieurs écrivains du XVIIe siècle dont Brébeuf, Desmarets, Jean de la Fontaine, Fontenelle, Furetière, Hamilton, Milton, Régnier, Saint-Amant, Honoré d'Urfé et Voiture. Parmi les autres notes de lecture, nous observons des "remarques personnelles" sur la Bruyère, la Rochefoucault et Molière, des notes sur le théâtre de Molière, les lettres de madame de Sévigné et les lettres de madame de Maintenon.

Au sujet du XVIIIe siècle, les notes de lecture du comte de Thorenc mentionnent la lecture du *Mercur de France*, les *Mémoires* de Beaumarchais, Marmontel et *Les nuits d'Young*. On trouve également des philosophes dans les notes de lecture. Voltaire est évoqué, de même que certaines de ses oeuvres, telles que *Zadig* et *Zaire*. Nous pouvons voir une admiration pour Rousseau. En effet, le comte de Thorenc le cite plusieurs fois par son prénom, sur un ton affectueux, et le qualifie dans ses "notes sur les poètes" de "poète admirable". Nous trouvons également parmi les catalogues un prospectus sur les oeuvres complètes de Rousseau. Parmi les factures de livres, nous trouvons plusieurs ouvrages littéraires, tels que *l'Essai sur l'homme* de Pope. Mais la plupart des titres sont plus légers (*Le théâtre des boulevards*, *Les rêveries du comte de Saxe*...).

Nous retenons de l'étude des ouvrages classés dans la catégorie "belles-lettres" une culture littéraire complète (Antiquité gréco-romaine, période moderne), avec une ouverture sur l'esprit des Lumières (dictionnaire de Bayle, l'Encyclopédie, Voltaire, Rousseau).

L'étude des lectures du comte de Thorenc nous permet de percevoir les références culturelles de celui qui impressionna Goethe dans sa jeunesse. Nous voyons d'abord chez Thorenc une solide culture historique et littéraire, qui concerne aussi bien l'Antiquité classique que la période moderne. Nous observons également un état d'esprit ouvert aux débats religieux (jansénisme, gallicanisme...) et politiques (réaction nobiliaire, despotisme éclairé) de son temps, aux idées nouvelles exprimées par les philosophes (dictionnaire de Bayle, l'Encyclopédie, d'Alembert, Voltaire, Rousseau).

Il y a de plus un intérêt pour les sciences et pour les connaissances les plus récentes (Réaumur, Maupertuis, Buffon). Tout ceci caractérise l'esprit du XVIIIe siècle et montre que le comte de Thorenc était un homme des Lumières, ce que confirme son adhésion à la Franc-maçonnerie, dans la loge "la Nouvelle Amitié" de Grasse⁴⁰.

⁴⁰ A.D. des Alpes-Maritimes, 4 E 10, tableau des frères qui composent la société de Franc-maçonnerie à Grasse sous le titre "La Nouvelle Amitié", 27 août 1785.

**LE PRINCE ALBERT DE
MONACO
ET L'AFFAIRE DREYFUS**

Roger Klotz-Villard

Dans Monsieur Bel Canto, Jérôme Dumoulin rappelle les attaques de la presse d'extrême-droite contre "le dreyfusard Albert 1er" ; il dit également au début de son roman :

"(Le prince Albert) a cru très tôt -crime impardonnable aux yeux de Daudet et Compagnie- à l'innocence de Dreyfus. Car il avait écouté la voix de sa conscience et entendu l'empereur Guillaume lui jurer, en tête à tête, que le malheureux capitaine était innocent et qu'il connaissait, lui, Guillaume, le vrai coupable ! Le prince agissait ouvertement en faveur de la paix et du rapprochement entre Paris et Berlin. Il a tenté jusqu'au bout, en présumant parfois de son influence, d'être le grain de sable dans l'engrenage de la guerre."

Ainsi, un roman récent peut présenter le Prince Albert de Monaco comme un ardent dreyfusard ; il apparaît ici sur la scène de la politique internationale parce que ses fonctions princières lui interdisaient de peser sur la politique intérieure de la République française.

Alfred Dreyfus lui-même confirme cette image du Prince dreyfusard dans *Souvenirs et correspondance* publiés par son fils en 1936 chez Bernard Grasset ; il dit :

"J'appris à la même époque (en 1900) que le prince de Monaco venait de faire un court séjour à Berlin. Voici ce qui fut dit, sans qu'on lui donna d'ailleurs aucune preuve à l'appui. On lui affirma que le général de Boisdeffre aurait lui-même fait fabriquer la fausse lettre de l'Empereur d'Allemagne ou bordereau annoté, dont il fut tant parlé dans la presse au moment du procès de Rennes, au moyen d'une lettre autographe qui lui fut adressée par l'Empereur à la suite d'une conversation sur les guerres des Gaules. Puis, le général de Boisdeffre l'aurait fait porter à l'Etat-major français par un attaché russe. En outre, il lui fut ajouté qu'Henry et Esterhazy auraient fourni des renseignements au général russe Annenkoff qui se serait livré, de concert avec eux, à d'autres trafics. Annenkoff se serait suicidé précisément pour échapper aux conséquences de son rôle dans ces diverses affaires. En ce qui concerne la première partie du récit, la légende du bordereau annoté n'a jamais pu être éclaircie, mais ce qui était curieux pour la dernière partie, c'est-à-dire en ce qui concerne Henry, Estherazy et Annenkoff, c'était sa similitude avec le récit qui fut jadis fait par M. de Cyon à M. Léopold Favre, de Genève, et que celui-ci m'avait répété. Ou bien, était-ce le récit de M. de Cyon qui revenait du Nord ? Quoi qu'il en soit, malgré des demandes réitérées, jamais M. de Cyon n'avait pu fournir aucune preuve de l'exactitude de ses allégations".

La toile de fond de la déclaration est l'alliance franco-russe, amorcée en 1893 par un engagement de collaboration politique et confirmée par une convention militaire en décembre 1893, à l'aube de l'affaire Dreyfus ; on sait que c'est le général de Boisdeffre qui avait été envoyé en Russie en 1892 pour transformer l'accord politique en accord militaire ; le général Annenkoff était une personnalité importante : il créa en 1887 le chemin de fer transcaucasien qui allait de la mer Caspienne à Samarcande, fut également l'auteur du projet du Transsibérien ; en 1896, il avait acquis le journal *Rouss (La Russie)* ; enfin, il était le beau-frère d'Eugène-Melchior de Voguë qui avait été attaché à l'ambassade de France à Moscou et qui avait introduit en France le roman russe ; le général Annenkoff était également l'ami de Maupassant ; c'est dire que ce général, sans doute bien placé dans les sphères gouvernementales russes, entretenait de bonnes relations avec les milieux français. On sait enfin par Pierre Miguel que, pendant l'affaire Dreyfus, Anglais, Russes, Allemands, Italiens rivalisaient et quelquefois s'entendaient entre eux pour se communiquer mutuellement des renseignements ; on n'a peut-être pas fini d'étudier les ramifications diplomatiques de l'affaire Dreyfus.

C'est surtout l'origine du bordereau qui, dans les affirmations du Prince de Monaco, attire l'attention ; Madeleine Reberieux retient effectivement l'hypothèse selon laquelle ce document ne serait pas arrivé au service français par "la voie ordinaire", c'est-à-dire la corbeille à papiers de l'attaché militaire allemand, soigneusement levée par madame Bastian ; Henri Guillemain confirme que ce bordereau est "une pièce forgée au S.R. (Estherazy prétend

qu'elle lui a été dictée), forgée dans un dessein qui nous échappe" ; c'est à ce sujet qu'Henri Guillemin cite la manchette du *Matin* du 18 juillet 1899 : "Boisdeffre accusé par Estherazy."

Henri Guillemin ajoute en note qu'en 1898 Estherazy avait affirmé qu'il avait bien écrit le bordereau mais "sur l'ordre du colonel Sandherr" ; il n'en reste pas moins l'idée qu'Estherazy avait agi sur ordre. Henri Guillemin ajoute :

"Estherazy, officier de troupe, était incapable de se procurer seul les renseignements de haute valeur, qu'il a fournis, pendant des mois à l'Allemagne. Il n'était point à la source de ces informations. Par conséquent il avait trouvé le moyen de s'aboucher tout de même à cette source. Quelqu'un lui communiquait ce qu'il vendait aux Allemands. Quelqu'un qu'il faut inévitablement chercher parmi le très petit groupe des seigneurs."

Ce qui ressort donc des déclarations du Prince de Monaco, c'est qu'il y a bien ce qu'Henri Guillemin appelle une "énigme Esterhazy".

Pendant qu'il luttait pour obtenir la révision de son procès, Albert Dreyfus était en contact avec le Prince Albert ; il dit :

"*Le Temps* du 26 avril 1903 publia une lettre de Reinach à Ferlet de Bourbonne, au sujet du bordereau annoté. Reinach y donnait une lettre qui lui avait été adressée par le prince de Munster, le 20 avril 1901, et dans laquelle, pour la première fois, le prince de Munster avouait les relations d'Estherazy avec Schwatzkoppen.

Reinach estimait que la publication de cette lettre constituait un fait nouveau et qu'il y avait lieu de formuler une demande de révision...

J'avais écrit au prince de Monaco, qu'après la publication de la lettre adressée par le prince de Munster à Reinach, où les relations de trahison d'Estherazy avec Schwatzkoppen étaient publiquement admises par l'ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris, il n'y avait plus aucune raison de sentiment pour que l'Allemagne ne livrât les pièces énumérées au bordereau, prouvant d'une manière irréfutable la trahison d'Estherazy. Je reçus le 6 juin la réponse suivante du prince de Monaco :

J'ai réfléchi à ce que vous m'avez dit, et je reconnais la justesse des conclusions que vous tirez de la lettre adressée par le prince de Munster à M. Reinach. Mais, dans les milieux officiels, on écoute souvent une conscience très différente de celle qui inspire les actes d'un simple honnête homme ; autrement, ce que vous réclamez aurait dû survenir depuis longtemps. Il me semble impossible que le général de Schwatzkoppen reçoive aujourd'hui l'autorisation refusée précédemment ; néanmoins, dès que je supposerai à mon intervention le pouvoir suffisant pour déterminer un tel résultat, soyez persuadé que je m'empresserai de la diriger vers ce point; Vous le savez, le but de ma vie est, avant tout, de contribuer au progrès de la justice et de la civilisation parmi les hommes".

Le prince Albert fait profiter Dreyfus de son expérience de chef d'Etat et de diplomate et apparaît comme un humaniste qui voudrait "contribuer au progrès de la justice et de la civilisation parmi les hommes".

Les souvenirs que nous livre Alfred Dreyfus sur le Prince Albert Ier donnent du Prince de Monaco l'image d'un dreyfusard et semblent confirmer les hypothèses d'Henri Guillemin sur l'affaire.

**LAVIGUERIE DE GRASSE
AU DEBUT DU
XVII^e SIECLE**

-14-

Briançonnet

**Oswald BAUDOT et Marie-Hélène
FROESCHLE-CHOPARD**

Registre des Archives communales de Grasse CC40

(f° 520 v°)

[Le 15 juillet 1609, à Cipières,

le consul de Grasse Jean Bertrand demande visite du lieu de "Brienson", dépendant de la viguerie et le plus esloigné, pour de là venir plus commodément aux aultres lieux d'icelle".

Le conseiller ordonne que les consuls de Briançon comparâtront aud. lieu, dans la maison de Jehan Michel, hoste, demain jeudi 16 juillet à 6h du matin.

Assignation, du 15 juillet, par Antoine Jaubert, sergent royal, parlant à Jean-Michel Reybaud, consul qui est d'ailleurs l'hôte dénommé incomplètement au paragraphe ci-dessus. Il est assigné pour 2h après-midi (?).

Le jeudi 16 juillet,

le conseiller et les experts quittent Cipières le matin et arrivent à Briançon à 4h après-midi. Les consuls sont :

Jean Michel Reybaud,
Honoré Chais
Jean Bernard

Le conseil a nommé pour sapiteur Siprian Foulques.

Les consuls demandent délai du lendemain pour exposer les commodités et incommodités du lieu. Le consul de Grasse ne s'y oppose. Le sapiteur prête serment.

Le vendredi 17 juillet,

les experts se transportent "vers la colle du Pugeol" ne les ayant pu suivre d'autant que les consuls sont comparus".]

• Dires des consuls de Briançonnet (f° 524 r°)

"puis que la communauté de Grasse poursuit le réaffouagement dont est question, lequel n'est point général, qu'ils protestent de tous despens etc.

...Nous proposent pour leurs incommodités que le terroir dud. Briensson est de petite estandue, voisinant du levant le terroir d'Admirat et de Gars ; du midi, de Saint-Auban ; du couchant, terroir de Verrayon ; et de septentrion, celui d'Ubaye et de Montblanc, entourné de grandes montaignes pierreuses et mal aisées à cultiver, et tout le terroir n'estant que collines et vallons, lesquelles les grandes eaux pluvialles lavent et emportent. Et ce peu qui est en plaine est souvant couvert de gravier. Lequel d'aillieurs est aride, ayant besoin d'eau, y en ayant peu pour arrouser. Et mesmes la fontaine du présent lieu estant si esloignée du village que en hiver on n'y peult aller qu'avecq beaucoup de souffrance, attendu la quantitté des neiges, laquelle y tombe en telle abondance dès le mois de novembre et y demeure jusques au mois de mai, qu'on ne peult durant led. temps trafficquer avecq bestail. Joinct aussi que les chemins royaulx par lesquels il fault qu'ils passent pour aller au pais bas, mesmement celui de Baratun, sont le plus souvant rompus par le grand ravaige des eaux qui entraînent les rochers et font d'ouvertures effroyables parmi les vallons qui leur coustent beaucoup à réparer, mesmement aux gens de Briensson dont les facultés sont si petites qui ne consistent qu'en bleds qui leur fault aller vandre en la ville de Grasse pour payer leurs négoes. Car du cousté de Terre Neufve, bien

qu'ils en soient proches, ils n'en ont aulcung proffict, attendu les droicts forains que leur convient payer. Et pour leur pasturage, disent estre bien petit, d'aultant que toute la terre gaste appartient au seigneur dud. lieu, en laquelle, bien qu'ils aient faculté d'y faire depaistre, touteffois le seigneur la baille à nouveau bailh, en prenant la tasque telle qu'il (convient), si bien que par ce moyen leur pasturage se diminue et les montaignes sont presque sans bois, ce que les constraint, pour pouvoir nourrir de bestail, d'achapter des herbages ès lieux circonvoisins. Et pour la terre labourable, disent que le seigneur dud. lieu de Briensson en possède beaucoup noblement et n'en paie aulcunes tailles. Comme aussi fait le prieur dud. lieu. Estans les habitants chargés de plusieurs censses et servises, soit en bled soit en argent, pour raison des propriétés qu'ils tiennent sous la dirette dud. sieur de Briensson auquel ils payent le droict de fourmage et de moulure, attendu que les fours et mollins sont à lui. Nous suppliant, en procédant à ladicte extime, qu'on aie esgard à tout ce que dessus, et requis acte".

• Contredit des consuls de Grasse (f° 526 v°)

Au contraire, led. Bertrand, consul, au nom de lad. communauté de Grasse, a dict que la plus grand partie dud. terroir de Briensson est fort bon et fertile pour toute sorte de grains et légumes, peuplé d'une infinité d'arbres fructiers comme noyers, poiriers et pomiers. Que l'aultre partie dud. terroir est rampli de preries et jardinages, avec commodité d'eau pour les arroser, lesquelles prairies abondent en quantité de foings pour, en hiver, en nourrir leur bestail et celui des passants. Ayant outre ce faculté de faire nourrir leur bestail dans les montaignes dud. lieu, très bonnes pour les pasturages, ores qu'elles appartiennent à leur seigneur. Aussi les habitants dud. lieu nourrissent annuellement plus de cent pères beufs arants, outre grand nombre de toute aultre sorte de bestail à bast et de pourceaulx, aussi brebis et chièvres, de la vante duquel, et de leurs fruicts, ils retirent de grands deniers, comme aussi de la vante de leurs bleds aux estrangers, les faisant porter du cousté de Terre Neufve à eulx limitrophe et où est le passage, et aussi le long de la marine, vers Antiboul et Cannes. Percevents outre ce grand quantité de miel et cire des mousches à miel dont ils font grand estat sans y faire beaucoup de despence, attendu que les montaignes d'anthour, plaines d'herbes et de fleurs adorifférantes, sont propre à les entretenir. Ce que bien advisé, il sera cause aussi que nonobstant les incommodités avancées tant par les habitants dud. Briensson que les Nobles d'icellui, il y aura lieu, en deschargeant lad. communauté de Grasse de partie de ses feus, d'en faire regect sur celle dud. Briensson, comme il requiert, et acte".

[Les experts, de retour du quartier de la Colle de Pugeoul et de la Braigue (ou Braigne ?), les Clouttes et Roque de Sauze, font leur rapport :

Terre légère :	118 ch. 9 pan.	à 5 E la ch.	594 E
Terre labourable et meilleure :	11 ch. 9 pan.	à 45 E la ch.	535 E
Total :			1 130 E

Il sera tenu compte de la terre gaste à l'estime générale.

[Le samedi 18 juillet,

le conseiller a convoqué Me Auban Fanton, greffier de la commune, qui lui présente le cadastre. Celui-ci date de 1602. Il n'est pas "sommé". Le conseiller en fait le calcul et le compare avec les "casernets" des receveurs de taille. Le cadastre contient 119 livres et 3 "sezenes" (seizième), la livre cadastrale étant évaluée 400 florins, "bien que le bien qui est une

livre en cadastre en taille huit cens pource que la costume du lieu est de priser le bien du cadastre et l'alivrer à la moitié de sa valleur seullement, ainsi qu'en pleusieurs aultres lieux".

Le conseiller entend l'après-midi Honoré Foulques, "un des plus aisés et apparants".

Rapport des experts, acheminés dès le matin au "quartier des Combes, tirant vers la Saigne et ès confins de Verrayon et Ubraye. Et ayant faict arpanter ce qui estoit accessible....

Terre labourable :	93 ch.	à 5 E la ch.	465 E
Autre :	17 ch. 7 pan.	à 45 E	793 E 30 S
Total :			1 261 E 30 S

[Même jour,

comparait le consul de Grasse qui expose que le seigneur du lieu possède plusieurs biens pour lesquels il est coté à part un quart de feu sous le nom des "Nobles de Briensson".

Il pense que ces biens peuvent être expertisés en même temps que le terroir de Briançonnet dans lequel ils sont dispersés, ce qui sera plus commode aux experts, et de moindre dépense à la communauté. Il demande donc assignation du sieur de Briançonnet.

Me Boisson ordonne assignation au lundi 20 juillet, dans le logis dud. Reybaud, du sieur de Briançonnet qui devra désigner un sapiteur pour distinguer les terres qui sont affouagées sous le nom des Nobles de celles, exemptes de tailles, qui sont de l'ancien domaine de son fief. On ne lui fixe pas d'heure pour comparaître.

[Le 19 juillet, dimanche

[Le 20 juillet,

les experts se transportent au quartier des Pouches (ou Ponches) et continuent vers les vallons de Pachier Ygounet (Igonnet, Igonnel ?).

Le commissaire s'y rend puis revient en ville à 9h du matin. Le consul de Grasse déclare avoir fait assigner Charles de Grasse, fils de Jhérosme, sieur de Verrayon, tenancier et donataire de la place dud. Briensson. Suit l'exploit d'assignation, en date du 20 juillet, par Pierre Garcin, vibaille de la cour ordinaire de Briensson, parlant à la personne de Charles de Grasse, d'avoir à comparaître ce jour à 8h.

Et "un peu après" comparait Charles de Grasse, sieur de Terrayon, donataire et possesseur du lieu de Briensson. Il désigne pour sapiteur Jehan Traud, dud. lieu, et il remet un dénombrement écrit de son fief pour être inséré au procès-verbal.

Le conseiller entend ensuite Michel Bernard.

Les experts ont visité les quartiers des Pouches, vallon de Pachier, Prignollet et masage de Chabauds.

Labourage :	28 ch. 3 pan.	à 45 E la ch.	1 273 E 30 S
Autre :	31 ch. 5 pan.	à 25 E	787 E 30 S
Autre :	38 ch. 9 pan.	à 5 E	194 E 30 S
Pré :	8 sch.	à 35 E la sch.	280 E
Total :			2 535 E 30 S

• **Déclaration des biens que le sieur de Briensson possède aud. lieu (f° 535 v°)**

"Premièrement le chasteau et maison seigneuriale, le jardin, pigeonnier et hère joignant icellui. Item toute la jurisdiction aulte, moyenne et basse, mère et mixte, impère, régales, hommages, fours et mollins, passages, pulvérages, pasquiers, herbaiges, services tant sur les propriétés que sur les personnes, le droict de caucade, la cavalcade à Pasques, et aultres droicts appartenant aux fiefs. Item toute la terre gaste en laquelle les habittans n'ont aucunes faculté que pour y faire depaistre leur bestail. Sien propre et particulier le moulin et terre joignant icellui. Item le four et droict de fourmage sur les forestiers. Item le droict de lods et tresain à raison d'ung sol par florin et le droit de retention dans l'an et jour jure prelationis. La terre apellée la bastide d'au coing, qui est deux charges en semence, mesure du pays. Le pigeonnier et terre des Espinades qui contient huit charges, mesme mesure du pays. Le pré appelé pré Chastel. La terre dessous le cimetièrre, contient trois charges de semence, mesure du pays. La terre et fillagnes du Relus, dessus et dessous le chemin allant vers Entrevaulx, contenant de semence. La terre de l'Ollivier. Tout le grand bois allant vers Gars où il y a plusieurs mourceaux de terre qui se sème de bled. La terre appelée prat traverscier. Les terres de las vignes. La terre de dessus le claux de Cambe. Le bois de la Blache. Le champion de la Colle, contenant environ huit cestiers de semence, mesure du pais. La terre de Saint Martin, contenant de semence. Le jardin et vigne de devers la Roque. Toute la terre de la Traverce. Le champ de l'alar, contenant de semence trois cestiers, mesure du pays. Coste Clavelle, contenant de semence environ une charge. Le pré appelé prat Chastel. Les deux terres de Coignasse. La terre de dessus la maison des Trabauds. Signé Verrayon.

• **Teneur des aultres terres pour lesquelles led. sieur de Briensson est cotté ung quart de feu sous le nom des nobles dud. lieu (f° 537 v°).**

Premièrement les Combes de Mouvans (à) la Blache. Item la terre de Pennat. Item le clot de las couches (conches ?). Item le clot de la rivière près Verrayon. Item le clot de la granotte (gravotte ?). Item la terre de l'escalle, contenant de semence trois cestiers. Item le pré appelé font deyran. Item le pré de Mauvans. Item la terre de (Jacoulon). Item la terre d'Urban au pignollet. Signé Verrayon.

[Le mardi 21 juillet,

le conseiller accompagne les experts. Le travail reprend au quartier du Prignollet, et plus précisément au "masaige des Martins, Trabauds, Cougnet le Sauze et la Verne".

Le conseiller rentre à Briançonnet où il entend Jean Honoré Sauvaire, un des "bien aisés" du lieu.

Rapport des experts :

Labourage :	16 ch. 6 pan.	à 5 E la ch.	83 E
Autre :	19 ch. 7 pan.	à 25 E	492 E 30 S
Autre :	41 ch. 4 pan.	à 45 E	1 863 E
Jardins :	400 c ²	à 8 S	53 E 20 S
Prés :	16 sch.	à 35 E	560 E
Total :			3 051 E 50 S

[Le mercredi 22 juillet,

les experts s'acheminent dès le matin au quartier de la Roque et vers la montagne de Baratun. On prévoit qu'ils termineront leur travail ce jour.

Aussi Bertrand consul de Grasse, comparait-il et demande-t-il la visite de Gars, comme le lieu le plus proche.

Ordonnance de Me Boisson, à comparaître le jeudi 23, à Gars, dans la maison de Joseph Pascal, hôte, à 6h du matin.

Le terroir à visiter ce jour n'étant pas accessible à cheval, le conseiller demeure à Briançonnet.

Le soir les experts rapportent avoir visité les quartiers de la Roque, Sartanche, Chabert, Lourmée, pred traversier, le Pugeol et Baratun.

Labourage :	32 ch. 5 pan.	à 5 E la ch.	162 E 30 S
Autre :	8 ch.	à 25 E	200 E
Autre :	61 ch. 8 pan.	à 40 E	2 781 E
Prés :	17 sch.	à 40 E	680 E
Jardin non arrosables pour être proches du village:	1 800 c ²	à 8 S la c ²	240 E
Total :			4 063 E 30 S
Maisons :			
17 des plus apparentes		à 150 E	2 550 E
16 moyennes à 70 E		à 70 E	1 120 E
52 plus petites		à 30 E	1 560 E
20 maisons au masage de la Sagne		à 20 E	400 E
6 étables à Briançonnet		à 25 E	150 E
Total des maisons :			5 780 E
Total de la journée :			9 843 E 30 S

• Teneur du rapport général de l'estime du lieu et terroir de Briansson (f° 542 r°)

"Nous (experts etc.)

...treuvé led. lieu assis entre les monts, composé de quatre vingt cinq maisons, sans murailles ne fortification fors le chasteau et maison seigneuriale de Messire Jhérosme de Grasse, seigneur dud. Briensson, séparé du village, peuplé d'environ trois cens personnes de communion. Lieu sain et airé, où l'hiver est viollant pour l'abondance des neiges. Y a prieuré, église parrochiale et deux prebstres qui font le service ordinaire. Confrontant led. terroir, vers levant, terroir d'Admirat et Gars ; du midi, terroir de Saint-Auban ; du couchant, terroir de Verrayon ; et de septentrion, terroir de Montblanc. Contenant, sellon l'arpantement fait en notre présance et baillé par led. Bonnet, la quantité de..."

Terre labourable : 520 ch. 2 pan. mesure du pays
Prés : 41 sch.
jardins : 2 200 c²

"et quelques vignes de peu d'estandue et de considération".

Estimation des terres labourables :

299 ch. 9 pan. à 5 E la ch. 1 499 E 1/2
"faisant la charge quand à ce, et pour la quantité immédiatement
suivante, de trois mil cinq cens cannes carrées".

59 ch. 2 pan. à 25 E 1 480 E

161 ch. 1 pan. de 2500 c² à 45 E 7 249 E 1/2

Prix du labourage :

10 229 E

"ayant esgard à la fertillité et infertillité dud. terroir, nature et assiette d'icellui, presque tout montaigneux, droict et avec grand difficulté accessible, en sorte qu'il y a plusieurs endroits ruinés par les eaux pluvialles ayant empourté partie de la superficie de la terre inundé sur le plan, lui pourtant dommage".

Prés :

24 sch. à 35 E 840 E

17 sch. à 40 E 680 E

Total des prés :

1 520 E

"ayant esgard qu'ils sont le plus sans arrosage et qu'il ne s'y fait communément qu'ung foing".

Jardins :

à 8 S la c² 293 E 20 S

"pour estre plusieurs d'iceulx sans arrosage"

Prix du terroir :

12 042 E 20 S

Maisons :

(détail ci-dessus) 5 780 E

Total lieu et terroir :

17 822 E 20 S

"Et considérant les aultres commodités et incommodités d'icellui, mesmes la faculté de faire depaistre le bestail des habittans aud. terroir et à cellui de Gars, dont l'ung et l'autre sont commungs entre les habittans desd. lieux. Pour ce qui est de lad. faculté qu'il y a passage, une petite foir à la mi aoust, environ quatre vingts trentaniers bestail menu et du bestail arant vingt quatre paires de beufs, disons et cougnissons que led. lieu, terroir et commodités de Briensson valloir la somme de vingt quatre mille escus, de trois livres pièces".

[Les experts ajoutent qu'ils n'ont pas compris dans leurs calculs les biens de l'église, le château, le four et le moulin à blé, ni autres biens francs de taille,

"mais bien y sont compris les biens qu'il possède roturiers, pour raison desquels il est cottisé au cadastre dud. lieu douze livres. Nous n'y avons aussi compris aucunes bastides, ni détraict les debtes de la communauté, comme avons procédé aux extimes précédantes. Bien vrai qu'avons heu esgard à la forme du paiement du dixme des bleds, légumes, nadons et chanvre, au trésain, fors le sieur qui paie au vingtain ; des pourceaux, ung pourceau pour ventrée ; et des poulets de mesmes. Heu esgard aussi aux droicts seigneuriaux, le lods au trésain, censes, tasques, auberges d'un florin pour maison dressée de nouveau, fournage au quarantain, moulure au trente deuxain, et les caudades au quatorzain, l'hors que les habittans ne foulent de leur bestail, sans pouvoir aparier. Et que pour débitter leurs bleds, il les fault pourter à Nice ou à Grasse, distant de là d'une grande journée, et le chemin rudde. Et encor à la dissete des eaux, n'y ayant qu'une fontaine peu abondante et esloignée de la ville, et ung puis au mitan du village, n'estant l'eau d'icellui propre pour boire. Et pour ce qui est du quart de feu

sous le nom des nobles de Briensson, en avons fait extime séparée et rapport à part des biens subjects à tel fouaige".

A Briensson, le mercredi 22 juillet 1609.

• **Teneur du rapport général de la valeur des biens des nobles de Briensson (f° 548 r°)**

"Nous experts etc... guidés par Jean Trabaud dit Deblai, avons trouvé que la terre de Pignollet apellée pré d'Urban contient une charge un panal en semance ; la terre apellée le clot de las conches, une charge sept panaulx ; la terre apellée le clot de la rivière près Verrayon, contenir demie charge en semence. Le clot de la gavotte, six panaulx. La terre de l'escalle, sept panaulx. Le pré de Mouvans, six souchoirées. Le pré de la font d'Ayran, quatre souchoirées. La terre de Jacolon, deux charges en semence. La terre de Pennat, trois charges en semence. Revenant à la quantité de ..." neuf charges, six panaux, "sans y comprendre les combes de Mouvans qui n'ont esté arpantées pour concister en terre inculte où y a quelque boschage".

6 ch. 1 pan.	à 45 E la ch.	274 E 30 S
3 ch.	à 25 E	75 E
demie charge	à 5 E	2 E 30 S
10 sch. prés	à 35 E la sch.	350 E
Combes de Mouvans, eu égard au boschage		50 E
Total :		752 E

[Fait à Briensson, le 22 juillet 1609. Signé Clementis, Viallis, Blancard, Gassendy et Bonnet, f° 549 v°]

Du dixhuitiesme jour du mois de juilhet mil six cens neuf, au lieu de Brinsson et dans la maison de Jehan Michel, hoste dud. lieu, par devant nous etc... Honoré Foulques, mesnager de ce lieu, aigé d'environ trante sept ans, possédant en biens trois mil livres, lequel etc...

A dict que Brainsson est ung petit lieu, assis parmi de montagnes et au bout de la prouvince, tout ouvert, dans lequel y a environ cent trante maisons, dans lesquelles y peult avoir trois cens personnes de communion. Y ayant prieuré appartenant aux relligieux de Saint-Honoré de Lérins qui établissent ung vicaire, lequel avec ung aultre prebtre administrent les sacrements aux habitans. Les quels, ores qu'ils soient sous un bon air et peur, si esse qu'ils sont incommodés durant l'hivert d'une grande quantité de neges et de la faulte du bois, que la plus part des habitans quittent led. lieu pour dessandre en la Prouvance. Et l'esté y résident aussi pour les afferes du bas pays. Si bien que la terre du lieu demure souvant à cultiver, ou bien les besounges s'entressuivent de si près que celui qui n'a quantité de bestail ou d'argent, il n'y peult arriver. Et bien qu'au près de leurd. lieu il y aie une rivière appellée Estéron, touteffois elle est si basse qu'elle ne porte aulcune commodité au terroir, ni moings à leurd. lieu, n'ayant qu'un seul puis don l'eau n'est bonne pour boire, estant les habitans constraint de l'aler quérir loing du village. Lequel village appartient à messire Hierosme de Grasse lequel en est segneur, établissant les officiers, sous la directe duquel sont toutes les maisons dud. lieu, ensemble le terroir. Auquel ils payent en cas d'alliération le lods à raison d'ung sol pour florin, outre quelques sencives qu'il prend sur certaines pièces. Et de tasques aussi, d'aulcunes propriéttés qu'il a donné à nouveau bail, la plus part au cinquain. Et quelques florins qu'il tire d'une rasse d'habitans aud. lieu appellés les aubages qui lui font ung florin pour chascune maison qu'il dressent de nouveau par leur division. Auquel segneur de Briansson appartient les fourts et mollins, estans les subjects tenus lui payer le droict, sçavoir du fournage, au quarantain, et de moulture, au trante deuxiain. Et le droict de caucade quatorzain, lors que les habitans n'ont moyen de fouller leurs bleds avec leur propre bestail, auquel cas ils ne lui doibvent aulcun droict. Estans outre ce lesd. habitans tenus de payer le dixme tant au sieur Evesque de Glandèves qu'auscists moines de Saint-Honoré de Lérins, sçavoir du bled, chanvre et légumes, et nadons, à raison du trezain, ores que le segneur du lieu ne le paye qu'au vingtain, possédant la moitié du terroir dud. lieu ; et d'une ventrée de pourceaux ung gonion ; et jusques aux pousins des gellins sont tenus d'en payer le dixme.

Enquis de l'estandue, quallité et bonté de leur terroir, pasturage et nombre de bestail, et des aultres facultés de leur lieu, ensemble du traffique et passaige,

A dict que le terroir n'est nullement propre pour le vignoble, olliviers et figuiers, attendu la froideur du pays. Aussi il n'en y'a poinct dans tout led. terroir, fors cinq ou six fossoirées de vigne qui appartiennent le plus part au segneur dud. lieu, dont le fruct ne sert que de verjeus pour ne pouvoir murir, qui est cause que les habitans en vont achepter ès lieux circonvoisins avec beaucoup de despance. Et quand au labourage, auquel ils emploient leur terroir, dict que partie d'icellui se cultive à bras d'hommes pour estre posé sur les pantés des montagnes où le bestail n'y peult aller. Et pour celui de la plaine, dict qu'il est ravagé par la dessante des eaux desd. montagnes... de fasson que s'il n'estoit la grande quantité de femier qu'ils y jectent dessus, leur terroir produiroit peu de chose, ung sestier de bled en une bonne terre ne produisant au plus que quatre ou cinq. Estant la plus part de leur terroir parmi de montagnes et de collines pellées et sans arbres, n'ayant les habitans de fonds de terre qui se

puisse cultiver avec la charrue pour plus que de vingt quatre peres beufs. Aussi tout se qui ce peult recuilhir dans led. terroir, soit à bras soit avec le soc, c'est ci peu de chose qui ne mérite d'estre mis en concidération. Et pour les preiries dud. terroir, dict que pour ung pays de montaigne où le nourriage doit estre grand, elle est bien petite, n'estant que d'environ quarante souchoirées, desquelles le segneur en possède quinze, et le surplus les habitans dud. lieu, estans contraints d'aller achepter de pasture pour entretenir leur bestail l'hivert. Et pour le surplus, dict que le corps de ceste Communaulté n'a aulcune terre gaste ni aulcungs devens pour la nourriture du bestail à leine ou chevrin, ni aultre quel qui soict, fors quelque peu dellà la rivière d'Estéron ou celle du Segneur, en laquelle ils ont faculté sans rien payer, qui est touteffois de ci peu d'estandue et de vateur que tous les habitans du lieu ne nourrissent à présent, soit de leur propre ou à mégerie, plus de quatre vingts trenteniers bestail, pour l'entretien duquel encor il leur fault achepter l'herbage des terres voisines, comme ils ont fait ceste année de celle du sieur baron de Monblanc. D'aultant que lad. Communaulté de Brainsson n'a nulle faculté d'aller depaistre ou fere bois es terres voisines, ni aussi aulcunes rêves et impositions pour aider à payer les charges du Roi et du pays, et deux mil cinq cens escus qu'elle doit. Et bien que ced. lieu soit lieu de passaige, et qu'il aie une foire le jour de la nostre dame de la mi aoust, touteffois il ne s'y vant aulcune denrée de vateur, ni aulcung bestail. Estans fourcés de porter leurs grains tantost à Nice, tantost à Grasse, avec beaucoup de despance, attendu la difficulté des chemins, et mesmement le passage de la Montagne de Baratin, qui ruine tout leur traffique du bled, duquel seulement le village s'entretient. Estant affouagé à deux feus, outre le quart de feu que le segneur dud. lieu paie à part pour les biens qu'il possède sous le nom des nobles dud. lieu. Estant tout led. lieu, et son terroir, allivré à cent dix neuf livres, faisant valloir chascune livre quatre cens florins. Et plus n'a esté enquis. Et faicte lecture, c'est sousigné.

[Signature, Honnorat Foulques, f° 239 v°]

Du vingtiesme dud. mois de juilhet, au lieu que dessus, ... Michel Bernard, mesnagier de ce lieu de Briansson, aigé d'envrion quatre vingts ans, possédant en biens huit cens livres etc...

A dict que le lieu de Briansson est ung pouvre petit lieu, planté sur de montaignes et entourré d'icelles, où il n'y a qu'environ cent maisons, comprins les fourets, et trois ou quatre cens personnes de communion. L'air y estant bon et l'eau aussi, mais incommode aux habitans pour estre loing du village, dans lequel il n'y a qu'un puis. Appartenant led. village au sieur Jérôme de Grasse, lequel mest les officiers qui leur randent la justice. Sous la directe duquel est tout led. lieu et son terroir, y possédant grande quantité de terres, èsquelles il y sème annuellement plus de quatre vingts charges de grains. Estant presque tout led. bien noble, fors quelque pourtion pour raison de laquelle il paye à lad. communaulté, par transaction, la taille à raison de douze livres seulement. Possédant outre ce les fours et mollins aud. lieu, pour raison de quoi ils lui payent le droict de fourmage au quarantain, et de moulture au trante deuxain, comme aussi le droict de lods au douzain, les caucades au quatorzain. Et pource que toute la terre gaste aussi appartient aud. sieur de Briansson, ils lui payent la tasque des nouveau baux qu'il donne à la raison de ce qu'il convient, soit au douzain ou au quinzain.

Enquis de l'estandue du terroir, quallitté et fertillitté d'icelle,

A dict que tout le terroir de Briansson est fort petit, dans lequel il n'y a aulcung vignoble, olliviers ni figuiers, attendu que le pays est froict, ains seulement quelques noyers et poiriers, n'estant la terre propre que pour y semer de bleds et pour le nourriage. Et ce, avec beaucoup de peine, pour n'y avoir que de montaignes et de vallons que les eaux emportent.

Dans laquelle terre on n'y peult semer, à la charrue, plus de cent charges en semence. Et à bras, parmi les montagnes dud. lieu, environ quinze ou vingt charges. La terre bonne estant asses fructiffiante, d'aultant qu'un sestier de bled produict communément cinq à six. Et quand au pasturage, a dict que, ores qu'ils soient à la montagne, il est bien petit, d'aultant que le terroir est de petite estandue, n'y ayant aulcung bois ni devens, ni la Communaulté aulcune liberté de fere depaistre dans les terres voisines. Et bien qu'ils puissent fere depaistre dans la terre gaste du segneur sans rien payer, touteffois elle est de si petite estandue, attendu qu'on la deffriche tous les jours, au moyen desd. nouveaux baux, qu'on est constraint d'achepter l'herbage des villages circonvoisins. Qui est cause que les habitans ne possèdent entre tous plus de cent trenteniers de bestail, ores que en iceulx conciste leur principal revenu, ne pouvant tirer de la pasture de's preiries qui y sont, d'aultant qu'elles ne se peuvent aroses. Et avec ce, elles sont de ci petite estandue qu'elles ne sont suffisantes à nourrir leur bestail arant seulement durant ung mois. Qui est causé que le lieu n'est guères peuplé, et oultre ce les habitans du lieu s'en vont la plus part de l'année chercher leur vie au bas pays de Prouvance. N'ayant le corps de la Communaulté aulcungs revenus pour se soustenir. Et bien qu'elle aie une petite foire à la nostre dame d'avoust, touteffois elle n'est fréquentée d'aulcungs marchands, d'aultant qu'on n'y apporte rien qui les convie à y venir. Et plus n'a esté enquis. Et pour ne sçavoir escrire a fait sa marque.

[Pas de signature mais marque, f° 241 v°]

Du vingt uniesme dud. mois de juilhet, mesme année, au lieu que dessus etc..., Jehan Honoré Sauvaire, mesnagier de ce lieu de Briansson, aigé d'environ septante ans, possédant en biens quinze cens livres, lequel etc.

A dict que Briansson est presque des derniers lieux de la montagne, et subject au froict et nège qui les empêche quelque fois de sourtir de leur maison durant quatre mois, ce qui est cause que la plus part des habitans sortent du village pour aller vivre au bas pays de la Prouvance. Estant led. lieu de Briansson composé, avec les forets, d'environ cent maisons et de trois cens cinquante personnes de communion. Estant led. lieu sallubre, et les eaux bonnes, mais incommodes aux habitans pour estre loing dud. village. Lequel appartient à messire Hiérosme de Grasse, y establissant annuellement les officiers comme segneur direct de tout led. terroir, où il y possède une grande estandue de terre, partie de son domaine, et l'aultre taillable pour douze livres. Equelles terres il y peult semer environ quatre vingts charges de tous grains. Les fourts et mollins dud. Briansson appartenants aud. segneur, pour raison de quoi ils lui payent le fournage au quarantain, la moulture au trente deuxain, le lods au douzain, les caudatures au quatorzain, lors qu'ils ne floullent leurs bleds avec leur propre bestail comme il leur est loisible. Et la tasque, ainsin qu'on a convenu avec led. segneur, soit au cinquain ou au huitain, des terres qu'il donne à nouveau bail. Estant toute la terre inculte dud. segneur, ores que lesd. habitans aient faculté d'y fere depaistre leur bestail sans rien payer. Et d'aultant que les pères de Saint Honoré de Lérins sont prieurs dud. lieu de Briansson, les habitans leur payent le dixme des grains et légumes, et nadons, à raison du trezain ; du chanvre, au vingtain ; ung poulllet de chascune couvée. N'ayant aultre fruicts pour en payer le dixme. Pour raison de quoi ils entretiennent deux prebtres en l'église dud. lieu, où il y a de fonds baptismalles.

Enquis de l'estandue et bonté de leur terroir etc...

A dict que ced. terroir de Briansson est de petite estandue, concistant en des montagnes et de vallées pierreuses et sans eau, ores qu'ils aient ung peu de rivièrre, de laquelle, pour estre l'eau basse, ne leur proffict à rien. N'estant led. terroir rampli d'aulcung vignoble, ni d'olliviers et figuiers, attendu que la région du lieu estant froide ne les laisse vivre, y ayant seulement quelques noyers et poiriers espars sà et là parmi le terroir. Lequel pour le bled est

asses propre et fructifiant, puis qu'un sestier en produict six dans lequel terroir les habitans y peuvent semer cent charges grains avec une vingtaine de peres de beufs, et le surplus à force de bras parmi la pente de ses collines où la charrue ne peult aller. Estant outre ce subjecte au ravaige des eaux qui découllent des grandes montagnes. Et bien que Brainsson soit lieu de passaige, si esse qu'il fault pourter toutes leurs denrées en la ville de Grasse pour fere d'argent. Et quand au pasturage et nourriage, à quoi semble estre leur principal revenu, dict estre bien petit, d'aultant que la communauté n'a nul devens ni montagne propre au pasturage, ni faculté d'aller depaistre en la terre de leurs voisins sans payer. Aussi tous les habitans de celieu n'ont à présant plus de cent cinquante trenteniers bestail menu, dont la plus part est tenu en mégerie. N'ayant de l'herbe pour les nourrir, pour raison de quoi ils l'acheptent de leurs voisins, car pour celles de leurs preirices, elle est si peu de chose, tant pour leur petitesse que pour n'estre arrosées, que le foin ne suffict à nourrir le bestail de la charrue. Aussi sont tous les habitans pouvres, et le corps de la Communaulté engaigé de deux mil cinq cens escus. Affouagé à deux feus. N'ayant aulcunes rêves ni revenus pour subvenir aux charges du Roi et de pays. Estant allivré à cent vingt livres, faisant valloir chascune livre quatre cens florins. Et bien qu'ils aient une petite foire le jour de nostre dame de la mi avoust, se n'est qu'un romérage dont le proffict ne sauroit estre à la communauté plus de cinq à six florins. Et plus n'a esté enquis, et faicte lecture, pour ne savoir escrire a fait sa marque.

[pas de signature, mais marque, f° 244 v°]

COMPTES-RENDUS

BIBLIOGRAPHIQUES

Jean Charbonnel, gaulliste de gauche qui fut l'ami de René Capitant et de Louis Vallon, ancien "jeune loup" du mouvement aux côtés de Jacques Chirac, livre ses souvenirs et ses réflexions sur un demi-siècle de carrière.

Normalien et agrégé d'histoire en 1951, puis élève de l'ENA, Jean Charbonnel entre à la Cour des Comptes en 1956. Gaulliste dès ses années de collège, il milite au RPF dont il observe le déclin avec tristesse. Jean Charbonnel insiste sur la forte armature idéologique dont il se dote très tôt. Influencé par Péguy et Sangnier, par certains de ses maîtres tel Etienne Borne, il est attaché aux valeurs chrétiennes et familiales. Il considère que la morale doit inspirer l'action politique. Il adhère aux idées majeures du gaullisme et souligne que l'attachement à la nation n'équivaut pas au nationalisme : "Comment ne pas préférer la France rayonnante du général de Gaulle à la France multhusienne de la IIIe République, à la France rabougrie de Charles Maurras, à la France raciste et xénophobe de Jean-Marie Le Pen" (p.23). Il approuve les grandes réformes opérées par de Gaulle, les institutions de 1958, la décolonisation, la dissuasion. Il aurait cependant aimé que le général allât plus loin sur la voie de la participation. Il veut assumer l'héritage du gaullisme "dans l'esprit d'une fidélité imaginative, en s'inspirant des leçons (de de Gaulle) sans les copier servilement, en préférant l'ouverture du débat à l'enfermement dans le musée" (p. 185).

L'avènement de la Ve République permet à Jean Charbonnel de faire son entrée dans les cabinets ministériels. Elu député de la Corrèze en 1962, il est battu en 1967, puis réélu à partir de 1968. De 1966 à 1989, il est maire de Brive, au coeur de la région où s'enracine sa famille. Secrétaire d'Etat à la Coopération en 1966-1967, il devient ministre du Développement industriel et scientifique dans les gouvernements Chaban-Delmas et Messmer de 1972 à 1974. A ce titre, il lance le programme Ariane et, pour faire face à la crise de l'énergie, le plan électro-nucléaire.

Gaulliste non conformiste, Jean Charbonnel affiche son estime pour Raymond Barre, Michel Rocard, Pierre Bérégovoy dont l'action gouvernementale lui paraît positive. En 1976, il fonde avec ses amis la Fédération des Républicains de progrès qui espère attirer la gauche vers le gaullisme. Ces positions assimilées à de l'indiscipline lui valent d'être deux fois exclu, de l'UDR en 1975, du RPR en 1990. Jean Charbonnel qui aide d'abord Jacques Chirac à s'implanter en Corrèze se plaint d'être payé d'ingratitude et surtout n'approuve pas les positions de son ancien ami. Au total l'auteur apparaît comme un homme déçu, dans ses amitiés politiques et dans ses efforts de coopération avec la gauche.

La lecture du livre se recommande à plusieurs titres. Jean Charbonnel possède une vaste culture littéraire et historique dont il use à bon escient; Doué pour l'écriture, il trouve des formules justes et imagées. A propos des catholiques intégristes, il observe : "longues soutanes et idées courtes" (p.26) ; il définit le gaullisme comme "un système de pensée, un système de volonté, un système d'action" (p.111 sq) ; de Jacques Chirac qui soutient à peine de Gaulle lors de la campagne référendaire de 1969 en n'organisant qu'une seule réunion à Ussel, il dit qu'il a assuré "un service minimum" (p.191). Il brosse des portraits fins et nuancés des hommes qu'il a rencontrés, ainsi de Mitterand dont il pense qu'il fut peut-être cagoulard en 1936-1937, de Pompidou "conservateur éclairé plus qu'homme d'imagination" (p.188), de Jacques Chirac, pragmatique "aux sincérités successives", confondant peut-être "action et agitation" (p. 316). Le livre vaut surtout par la qualité des réflexions de l'auteur : celui-ci offre moins une chronique de son action qu'un bilan de ses expériences, de ses doutes et plus encore de ses certitudes. Son engagement résolu, ses choix de franc-tireur, sa liberté d'esprit lui valent d'être aujourd'hui bien seul dans sa famille de pensée. Mais il donne une image attachante et fidèle de ce qu'a pu être la sensibilité d'un gaulliste de gauche.

Roussel (Eric), Jean Monnet, Fayard, Paris, 1996, 1004 pages.

Il ne fallait rien moins qu'un énorme livre pour retracer la carrière si remplie et assez peu connue de Jean Monnet, l'un des pères de l'Europe, surnommé "l'homme d'Etat du monde" par John Kennedy.

Issu d'une famille de négociants en cognac, Jean Monnet arrête ses études à 16 ans et parcourt le monde pour vendre l'alcool familial. On le suit en Angleterre, au Canada, aux Etats-Unis, en Russie, en Egypte. S'il est dépourvu d'une réelle culture littéraire et historique, contrairement à de Gaulle qu'il affrontera plus tard, il acquiert une précieuse connaissance des affaires de la finance, bien en accord avec son esprit concret et réaliste. Egalement tenace, il réussit en 1914, alors qu'il a seulement 26 ans, à voir Viviani, président du Conseil, et à le convaincre qu'il faut coordonner la politique d'équipement des alliés franco-britanniques. Monnet, s'acquittant de cette tâche avec bonheur et s'étant fait connaître, est nommé secrétaire général adjoint de la SDN en 1919. Il joue un rôle actif dans la nouvelle institution et élargit le cercle de ses relations. Il démissionne en 1924 et devient un avisé homme d'affaires international qui travaille surtout en Chine et aux Etats-Unis.

En 1940, Monnet dirige à nouveau la mission d'achats franco-britannique, puis il lance l'idée d'une union organique entre les deux pays. Après l'effondrement de la France, il se met au service des Anglais et est affecté à la mission d'achats britannique aux Etats-Unis. Apprécié de Roosevelt et partageant les réticences de ce dernier à l'égard de de Gaulle, en qui il voit un émule de Boulanger, Monnet est chargé par le président américain de se rendre à Alger pour conseiller Giraud. Celui-ci, peu politique, parvient d'autant moins à s'imposer qu'il reste fidèle aux valeurs de Vichy. L'ancien secrétaire général adjoint de la SDN mène un jeu difficile entre les Anglo-Saxons, les giraudistes, les gaullistes, notamment Catroux qui est un interlocuteur à sa mesure. Monnet parvient cependant à recouvrir Giraud d'un vague badigeon républicain et démocratique. Mais de Gaulle bouscule toutes les prévisions et évince son rival. Monnet, furieux, pense d'abord qu'"il faut détruire" l'homme de Londres. Puis, réaliste et comprenant la vanité de ce voeu, il travaille à un compromis et entre au Comité français de libération nationale où il s'attache à l'abolition de la législation antisémite de Vichy et à l'approvisionnement de la France.

Après la guerre, Jean Monnet conseille à de Gaulle de fonder le Commissariat général du Plan, pour donner à la France les assises économiques de la grandeur, et il le dirige jusqu'en 1952. Dès 1943, Monnet préconise la construction d'une entité européenne reposant sur une limitation des souverainetés nationales, une modernisation, une lutte contre le protectionnisme. En 1950, il est l'initiateur du plan Schuman et il devient ensuite le premier président de la Haute autorité de la CECA. Il lance aussi l'idée d'une armée européenne et déplore l'échec de la CED. Il pèse de tout son poids en faveur de la création de l'Euratom et du Marché commun. Le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, groupe de pression qu'il crée et anime infatigablement joue un rôle discret et efficace en faveur de l'intégration. Cette question oppose encore de Gaulle et Monnet : ce dernier, pourtant rallié à la Ve République, critique le général qui repousse la candidature britannique à la Communauté européenne en 1963 et refuse l'élargissement des pouvoirs de la Commission européenne en 1965.

L'étude d'Eric Roussel repose sur d'impressionnants dépouillements d'archives et se signale par sa précision, son honnêteté, sa densité. De nombreux documents sont cités dans leur intégralité. Les négociations les plus complexes sont exposées avec aisance. Le livre offre de nombreuses révélations et mises au point. La note vivante est donnée par les anecdotes, les portraits des innombrables personnalités qui ont croisé Monnet, par les développements consacrés à la vie privée de celui-ci. On reste frappé par l'ardeur de Monnet au service de la cause européenne. Fut-ce de la prescience ou de l'utopie ? Eric Roussel qui éprouve une sympathie compréhensible pour son héros en souligne avec plaisir les succès et les grandeurs, mais il n'en cache pas les maladroites et les échecs. Son beau livre, grâce à sa rigueur et à sa richesse documentaire, sera abondamment lu et consulté.

Ralph Schor

Liauzu (Claude), *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale*, Editions Complexe, Bruxelles, 1996, 275 pages.

Claude Liauzu, spécialiste des sociétés méditerranéennes et des déplacements de population, consacre une étude aux migrations en Méditerranée. Cette région constitue un lieu traditionnel d'échanges et de contacts. Vers 1830, date à laquelle commence l'étude, l'Europe impose sa domination, prend le contrôle des routes maritimes, assure sa présence en Afrique, ce qui stimule l'activité portuaire. Une attention particulière est accordée par l'auteur aux migrants originaires des îles, Corses et Maltais, qui témoignent d'une forte identité culturelle, aux Espagnols, aux Portugais, aux Italiens qui s'installent en Afrique du Nord. Ces hommes qui vivent dans des colonies sur lesquelles ne flotte pas le drapeau de leur pays d'origine deviennent objet de débat dans les relations internationales, tels les Italiens de Tunisie dont la présence suscite des litiges entre la France et le gouvernement de Rome. Les réfugiés politiques, Italiens antifascistes ou Espagnols antifranquistes, se dirigent plutôt vers la France métropolitaine.

Claude Liauzu, dans sa deuxième partie, consacre des pages intéressantes à la colonisation de l'Algérie. Il montre la difficile formation d'un peuplement français, avec le renfort espagnol qui apparaît particulièrement net à Oran et Sidi-bel-Abbès. L'auteur donne de nombreuses précisions sur les différences de comportement démographique, la politique de naturalisation, le développement urbain, la persistance d'une fragmentation ethnique, les réflexes antisémites ou antiméridionaux qui entraînent une cascade de mépris, la diversité des niveaux de fortune. La distance sociale et psychologique qui sépare les habitants de l'Algérie ne peut que rendre dramatique la guerre d'indépendance et imposer l'exode des vaincus, les rapatriés.

Avant même la colonisation européenne, certains Maghrébins, comme les Djerbiens, s'exilent pour des raisons économiques. La déstructuration des communautés rurales après l'arrivée des Européens accélère le mouvement dans toute l'Afrique du Nord. Beaucoup se dirigent vers la France. D'autres sont recrutés comme soldats durant les guerres mondiales. Bientôt, aux effectifs des travailleurs maghrébins s'ajoutent les Yougoslaves et les Turcs. Avec l'écoulement du temps, le retour au pays d'origine devient un mythe et des évolutions culturelles profondes affectent les populations concernées, notamment en ce qui concerne le statut de la femme. Aujourd'hui, la crise économique et l'essoufflement de l'Etat national rendent difficile la question de l'intégration. Les lieux et les moyens d'insertion, l'école, l'entreprise, la banlieue, le mariage mixte, les obstacles réels ou supposés comme la législation et les appartenances religieuses sont enfin passées en revue.

La lecture du livre de Claude Liauzu se recommande par sa richesse, son excellente information, sa prudence. En un nombre de pages réduit, l'auteur parvient à brosser une fresque aux multiples nuances et à offrir, à l'aide d'une documentation précise, des éléments de réflexion sur un problème très actuel.

Ralph Schor

Cet ouvrage fait la synthèse de deux thèses soutenues devant l'université de Nice en 1989¹ et en 1992² par Yves Hivert-Messeca, alors professeur d'histoire-géographie au lycée Masséna, puis au lycée Thierry Maulnier. L'auteur a regroupé dans le cadre géographique de l'actuel département des Alpes-Maritimes des données factuelles, biographiques et sociologiques, voire anthropologiques, qu'il avait étudiées séparément dans le cadre de l'ancien Comté de Nice et de la Provence orientale.

Si les deux composantes du département enregistrèrent une évolution à peu près comparable à partir du Second Empire, il n'en était rien avant la Révolution : à l'est du Var il n'y avait alors pas d'activité maçonnique (hormis de la part de quelques officiers de passage) alors qu'en Provence orientale plusieurs loges faisaient preuve de dynamisme à Antibes (avec une majorité d'officiers et de sous-officiers en garnison) et à Grasse (avec une majorité de négociants). L'auteur nous signale que l'absence de la Franc-Maçonnerie du Comté de Nice n'était pas liée à une quelconque hostilité des princes de Savoie, puisque des loges existaient au Piémont et en Sardaigne, mais plutôt à la faiblesse du mouvement des Lumières (pas de salon philosophique ou littéraire, pas de club ni de café), à la forte influence d'un catholicisme ultramontain et à l'omniprésence des confréries de pénitents.

Avec la Révolution, le Comté de Nice, occupé par les troupes françaises, puis intégré à la République française, enregistra une activité maçonnique limitée à 150 personnes appartenant surtout à l'armée et à la fonction publique. L'auteur s'interroge sur le caractère "colonial" de ce phénomène, sur sa fonction de creuset social et de catalyseur de l'intégration à la France, concluant positivement en observant le recrutement allogène et cosmopolite, la fusion des élites anciennes et nouvelles, l'association de militaires français et de notables du Comté, de négociants et de marins. Il montre bien le glissement politique des loges du jacobinisme à ce qu'il appelle la "napoléodolâtrie".

Une longue période d'hibernation concerna les loges maçonniques de 1815 à 1855, des deux côtés du Var. Il fallut attendre le Second Empire pour qu'un réveil sensible fût enregistré (7 loges et 250 maçons), mais l'auteur nous signale que ces loges se montrèrent plus traditionalistes sur le plan maçonnique et plus conservatrices sur le plan politique que leurs consœurs françaises.

La Belle Époque fut une période faste pour la Franc-Maçonnerie, avec l'ouverture de nouvelles loges à Cannes, Grasse, Nice, Beausoleil, permettant d'atteindre 800 adhérents, soit une densité supérieure à la moyenne nationale. Ces loges, par leur attachement au positivisme et à la laïcité, contribuèrent à charpenter le parti républicain. Elles évoluèrent sur le plan sociologique avec une forte représentation des classes moyennes et une plus grande composante de natifs. Elles assistèrent le mouvement syndical, les œuvres scolaires ou caritatives laïques, financèrent la construction des statues de Joseph Garibaldi et de la République.

La Grande guerre déboucha sur une forte contraction de l'effectif maçonnique (une centaine de frères en 1919) mais les années 20-30 enregistrèrent une forte reprise (14 loges et près d'un millier de frères en 1935), avec une composition sociologique dominée par les professionnels du tourisme et les fonctionnaires ainsi qu'une évolution politique vers le socialisme réformiste aux dépens du radicalisme. L'affaire Stavisky et l'échec du Front populaire contribuèrent à une vague de démissions avant même que le régime de Vichy ne s'attaquât aux "sociétés secrètes".

¹ La Franc-Maçonnerie en pays niçois de la fin du XVIIIe à la veille de la 2e guerre mondiale, 3e Cycle.

² La Franc-Maçonnerie en Provence du Consulat à la Seconde guerre mondiale, doctorat nouveau régime.

Une quarantaine d'annexes fournissent au lecteur des indications utiles sur les "temples" maçonniques, la correspondance échangée avec le Grand Orient de France ou la Grande Loge de France, les cérémonies (installation de loges, réception de profanes), la perception du mouvement par la presse locale, les personnalités ayant appartenu à la Franc-Maçonnerie (André Masséna, Joseph Garibaldi, Alfred Borriglione, Jules Gilly, Jean Gilletta, J.-B. Aquistapace).

Jean-Louis Panicacci

Mola (Aldo Alessandro), *Giellisti. Dall'antifascismo alla Resistenza armata* (volume 1, 500 p.), *Dalla Resistenza armata all'impegno civile* (volume 2, 414 p.), *Documenti* (volume 3, 382 p.) Cassa di Risparmio di Cuneo, Collana storica della Resistenza cuneese, Cuneo, 1997.

Aldo Mola, universitaire milanais directeur du Centre d'histoire de la Maçonnerie et président du comité de Cuneo de l'Institut pour l'histoire du Risorgimento, s'est penché sur la genèse, l'essor et le déclin d'un mouvement politico-militaire original Giustizia et Libertà, dans sa province natale, celle de Cuneo, où l'organisation fut la plus importante¹ de la péninsule italienne, valant au chef-lieu le surnom de "capitale de la Résistance".

L'auteur, alors jeune historien, s'était intéressé, il y a une trentaine d'années, à deux hommes-clé (Dante Livio Bianco, Arturo Felici-Panfilo)² du mouvement inspiré avant-guerre par les frères Rosselli et incarné dans l'immédiat après-guerre par le président du Conseil Ferruccio Parri, ancien commandant général des formations Giustizia et Libertà. Il nous livre aujourd'hui une somme d'environ 1300 pages sur les hommes qui ont essayé de renouveler la pensée et la pratique politiques transalpines entre la fin du ventennio fasciste et le début du régime républicain, tout en donnant naissance à la "guerre de partisans". Il est difficile de rendre compte en quelques dizaines de lignes d'un ouvrage aussi riche sur les plans factuel³, biographique⁴, idéologique⁵ et documentaire⁶.

Les formations "G.L." ont occupé une place de premier plan dans la "guerre de partisans", notamment au Piémont. Elles émergèrent sous l'impulsion du Parti d'Action né en 1942, courant libéral-socialiste hostile à tout totalitarisme, héritier du Risorgimento mais sans influence nationaliste, respectueux de la tradition catholique mais hostile à tout arrangement avec le Saint Siècle au détriment de la laïcité de l'Etat. L'antifascisme "G.L." se proposa comme une culture de la troisième voie entre le fascisme et le communisme, pariant sur la capacité de la bourgeoisie italienne de se régénérer en force de progrès, tout en refusant de considérer la politique comme un métier.

La figure de proue du mouvement dans la province de Cuneo, l'avocat Duccio Galimberti, se mit en avant lors du renversement de Mussolini, rédigeant au nom du parti un tract dans lequel il exigeait le rétablissement des libertés, la fin de la guerre, la mobilisation de l'opinion autour du slogan "Paix et Liberté". Prenant la parole sur la grand-place de Cuneo⁷, le 26 juillet 1943, il déclara que la guerre continuerait jusqu'au départ du dernier Allemand et à la disparition du dernier vestige du régime fasciste. Le leader "actionniste" et futur commandant des partisans "G.L." allait au-delà du strict programme du Parti d'Action, envisageant la peine de mort pour tous les dignitaires du régime, l'exclusion des droits politiques et la confiscation

¹ La Provincia Grande, avec 2 % des habitants du Centre-Nord de l'Italie, regroupa 5 % des partisans.

² *Pensiero ed azione di Dante Livio Bianco*, Centro Poescher, Milano, 1967 ; *Anticomunismo e Resistenza : studi in onore di "Panfilo"*, Cassa di Risparmio di Cuneo, 1969.

³ L'ouvrage intègre les événements de la "guerre de partisans" aussi bien que toutes les péripéties politiques de l'immédiat après-guerre.

⁴ L'auteur nous brosse le portrait et l'évolution de plusieurs dizaines de cadres du mouvement.

⁵ Aldo Mola nous livre le cadre conceptuel du mouvement mais aussi et surtout les débats, voire les controverses idéologiques qui ont agité le microcosme "G.L." de 1943 à 1947.

⁶ Le dernier volume comprend la correspondance échangée durant la clandestinité entre les cadres "militaires" et les "commissaires politiques" des formations de partisans "G.L.", des rapports de la République sociale italienne et du parti fasciste-républicain, des réflexions de partisans sur leur propre expérience de l'après-guerre, des souvenirs d'antifascistes et de partisans sur les événements antérieurs au 25 juillet 1943, comme sur la période des "20 mois de Résistance", des rapports de Leo Scamuzzi, Dante Livio Bianco, Mario Andreis, Arturo Felici, Dino Giacosa, Duccio Galimberti, Faustino Dalmazzo, Leo Valiani, Aldo Garosci, Leonardo Ferrero, Franco Venturi, Giorgio Agosti, Ettore Rosa, Giorgio Bocca, Aldo Quaranta, Nino Monaco, ainsi qu'une vingtaine d'illustrations.

⁷ Elle porte son nom depuis septembre 1945.

des biens pour d'autres catégories. Le mouvement rejeta, à travers les colonnes *d'Italia Libera*, tout replâtrage du pouvoir, exigea la libération des détenus politiques, l'abrogation des lois raciales, la constitution d'un gouvernement d'union nationale. Faisant preuve de lucidité, le mouvement prôna, dès la fin du mois d'août 1943, la collecte d'armes destinées à affronter les Allemands au moment de la proclamation de l'armistice avec les Alliés. Aussi, à ce moment-là, les dirigeants locaux prirent-ils le maquis et commencèrent une oeuvre de longue haleine destinée à étoffer et à encadrer idéologiquement les résistants.

Pendant la période de vingt mois correspondant à la "guerre de partisans", le Parti d'Action se transfusa dans les formations militaires, sa structure urbaine étant réduite au minimum, contrairement aux principales formations politiques représentées au sein du Comité de Libération Nationale (DC, PCI, PLI, PSI) ; sa propagande politique eut toujours pour référence la lutte armée. Les chants de partisans furent le premier véhicule de la transmission des mots d'ordre parmi les résistants ayant pris le maquis : c'est ainsi que la *Badoglieide*, avec ses invectives violentes contre le maréchal Badoglio et le roi Victor-Emmanuel III, devint l'hymne de la 1ère division alpine *Giustizia e Libertà*. Toutefois, la rareté de la presse "actionniste" maintint à un niveau superficiel la formation politique des partisans, ne les transformant pas en véritables militants qualifiés, prêts à la "révolution démocratique", contrairement à leurs cadres, plus politisés et soumis à une formation complémentaire et permanente.

Les formations "G.L." constituèrent la première force militaire de la province de Cuneo, au sien de laquelle elles constituèrent progressivement trois divisions, encadrées par des "politiques" (Duccio Galimberti, Dante Livio Bianco, Arturo Felici, Faustino Dalmazzo) comme par des "militaires" (Ettore Rosa, Nuto Revelli, Aldo Quaranta, Detto Dalmastro). Elles contrôlèrent les vallées (Varaita, Maira, Grana, Stura, Gesso, Vermenagna), puis les collines des Langhe, y nommant des comités de libération nationale réglementant la vie quotidienne des populations, proclamant la déchéance de la monarchie, refusant d'obéir au gouvernement de Brindisi tout en harcelant les garnisons nazifascistes. Ignorant les objectifs de la France Libre, elles nouèrent des contacts avec la Résistance française au printemps 1944, signant les accords de Saretto, dont la déclaration politique peut être considérée comme un temps fort de la Résistance européenne, avec ses perspectives de réconciliation franco-italienne, de fédération européenne et de valorisation du système républicain, ce dernier point étant ensuite contesté par la direction régionale du mouvement.

A l'approche de la Libération, une tension apparut entre les responsables "G.L." et les cadres du Parti d'Action à propos de la relève politique et notamment du poste de maire de Cuneo. Les "G.L." voulurent, comme les communistes, pousser en avant les éléments issus de la Résistance militaire, ne souhaitant pas que la "capitale de la guerre de partisans" fût administrée par un homme politique de la génération préfasciste, d'où le choix d'Ettore Rosa. Le Parti d'Action souhaitait, au printemps 1945, apparaître comme le "parti des partisans" mais il éprouva de grandes difficultés à s'affirmer comme un parti révolutionnaire au sein d'un milieu conservateur comme celui de la Provincia Grande. Sa capacité d'attraction politique fut faible, avec une représentativité quasi nulle dans la classe ouvrière et négligeable dans la paysannerie. En revanche, il fut plus à l'aise pour commémorer les martyrs, notamment Duccio Galimberti.

L'ouverture des compétitions électorales, en 1946, sonna le glas des espérances des "résistants purs et durs"⁸ qui avaient focalisé leur campagne sur l'esprit de la Résistance.

⁸ 3 sièges sur 40 au conseil municipal de Cuneo ; 5 % des suffrages pour la Constituante et aucun député provincial ; une faible majorité en faveur de la République dans le chef-lieu mais une majorité de votes en faveur de la monarchie dans les campagnes, pourtant soumises à l'influence du mouvement durant les vingt mois de la Résistance.

L'accentuation du caractère "héroïque" des candidats du Parti d'Action laissa froid les électeurs, qui préférèrent s'identifier à des gens qui leur ressemblaient davantage et n'affichaient pas leur "supériorité". Les résultats des législatives démontrèrent le dilemme entre politique de parti et intransigeance morale, entre "minorité éclairée" et organisation de masse, alors que la Démocratie chrétienne (46 %) et le parti socialiste (21 %) tirèrent leur épingle du jeu sans avoir été présents sur le terrain militaire. Le principal mouvement militaire ne fut donc pas en mesure de réaliser une "greffe" politique. Le Parti d'Action fut dissous en octobre 1947, la plupart des militants rejoignant les rangs du PRI ou du PSI.

Toutefois, un esprit "G.L." se manifesta dans les mobilisations populaires empêchant, jusqu'en 1958, la tenue à Cuneo de meetings du mouvement néofasciste MSI, puis dans la création de l'Istituto Storico della Resistenza, au sein duquel plusieurs cadres "actionnistes" (Alberto Bianco, Faustino Dalmazzo, Nuto Revelli, Ercole Silvestri) imprimèrent leur marque.

Jean-Louis Panicacci

Recherches régionales

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil Général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.



FONDATEURS

Etienne Dalmasso
Andrée Devun

COMITE DE REDACTION

Jean-Bernard Lacroix
Marie-Louise Carlin
Loïc Rognant
Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Centre Administratif Départemental
06036 - Nice cédex - Tél. 93 18 61 71